PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Dix-septième année. - N° 6.053

ABONNEMENTS:

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE: 2-17 & 2-13

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX: Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1925

M. Caillaux, sur le "Paris" aurait rédigé ses propositions à l'Amérique

Le sort de nos versements ne serait pas même lié à celui des versements allemands

Il paraît qu'à bord du *Paris* voguant vers l'Amérique, Caillaux aurait rédigé des propositions d'accords financiers.

Si nos renseignements sont exacts, notre superargentier serait disposé à accorder aux Etats-Unis un substantiel versement l'année prochaine et des versements progressifs pendant vingt-six ans.

D'autre part, il serait stipulé que le sort de nos versements ne serait en aucune façon lié à celui des versements allemands prévus au plan Dawes ni à l'accord franco-britannique.

Bien que nous ignorions encore de quelle importance serait ce « substantiel » versement à effectuer l'année prochaine ni le montant « progressif » des vingt-six annuités, ces étranges combinaisons nous confirment dans notre idée que le bateau qui ramènera Caillaux de Washington, n'aura nul besoin de pavoiser.

Tout d'abord, le ministre des Finances, en bon politicien, commencerait par remettre à l'année prochaine le premier versement.

A ce moment-là, sera-t-il encore au pouvoir ? C'est bien improbable. L'expérience du régime parlementaire permet de supposer tout le contraire. La signature de la France sera engagée pour l'avenir... Les successeurs se débrouilleront.

Que Caillaux agisse bien ou mal, quelle responsabilité encourt-il ?

×
× ×

Le régime tel qu'il fonctionne, écrit fort justement René Johannet, dans la *Revue Universelle*, ne permet jamais à un homme d'Etat d'assister aux répercussions, même les plus immédiates, de ses actes et le condamne toujours à subir des mesures prises par autrui.

Caillaux, en expert du régime, peut donc sacrifier sans risque l'avenir au présent. A dater de l'an prochain et pendant vingt-six années, selon sa conception, la France payerait des sommes « progressives ».

Mais au moins, pourquoi ne pas tenter de lier le sort de nos versements à celui des versements allemands prévus par le plan Dawes ?

Que l'Amérique, qui connaît la mauvaise foi germanique se gausse de notre crédulité et refuse en principe de voir nos versements dépendre logiquement des versements allemands, c'est possible, mais un ministre français ne se devrait-il pas justement de soutenir la thèse opposée ? Ne possède-t-il pas du reste malgré la présence du sénateurs Borah, d'importants atouts dans son jeu ?

×
× ×

Le plan Dawes que nous avons eu la sottise d'accepter, et que l'Allemagne a accepté également, est, on le sait, de conception américaine. Ce sont les milieux américains qui l'ont élaboré, ce sont ces mêmes milieux qui ont fait pression sur le gouvernement français pour qu'il l'adopte. Que notre gouvernement, quand en vint la discussion, eusse dû douter de son efficacité, c'était d'élémentaire prudence, mais que le gouvernement américain, qui le proposait, fût à peu près certain de son inefficacité et en soit convaincu aujourd'hui, cela sent, disons le mot : l'escroquerie.

Au lieu de rédiger des propositions qui paraîtront approuver une telle manière d'agir, notre ministère des Finances aurait dû au contraire préparer, avant son débarquement, une véhémente protestation.

Pour la soutenir, il aurait eu alors les combattants français et, espérons-le aussi, les combattants d'Amérique.

×
× ×

Nous ne pourrons, en effet, payer l'Amérique, si nous y sommes obligés, qu'autant que nous serons payés par l'Allemagne, ce qui ne veut pas dire non plus que nous devrions verser à la finance anglo-saxonne l'intégralité des versements allemands.

L'Amérique aurait-elle compris un tel langage ? Peut-être. En tout cas, si elle n'avait pas voulu l'entendre, notre ministre des finances aurait fait son devoir et il lui aurait resté alors une suprême ressource que René Johannet, écœuré, indique clairement :

> Quand on voit la France victorieuse et ravagée obligée de travailler pendant quatre-vingts ans pour payer les frais d'entretien de la réaction germanique et de la démagogie anglo-saxonne, on crie que c'est trop et l'on fait des vœux pour l'homme fort qui remettra les choses à leur place. Je ne sais si M. Caillaux emmènera sur son esquif le fameux descendant de La Fayette, figurant bien inutile (et bien résigné) de toutes ces solennités financières. Qu'il me laisse lui indiquer un autre compagnon de voyage. Qu'il emmène avec lui le général Cambronne. Lui seul est capable de répondre à certains nasillements d'outre-mer. L'école de Cambronne a du bon. En 1830 elle a réussi, par ses arguments péremptoires, à convaincre les Anglais de nous laisser tranquilles en Algérie.

En effet, si la France est la sempiternelle sacrifiée, si elle paye constamment et continuera à payer, c'est qu'elle manque d'énergie.

A. L.

Les journalistes américains font des déclarations optimistes sur la conférence

Washington, 22 septembre. — On mande à la *Chicago-Tribune*, que probablement à l'ouverture de la conférence franco-américaine sur les dettes, qui doit s'ouvrir prochainement, M. Caillaux aura un entretien confidentiel avec M. Mellon, secrétaire d'Etat au Trésor.

Au cours de cette réunion, M. Caillaux exposera entièrement l'attitude de la France en ce qui concerne le remboursement de sa dette envers l'Amérique. De son côté, on s'attend à ce que M. Mellon soit très franc et très net et expose la position américaine. Enfin, entre ces deux positions extrêmes, aussi claires que possible, il est possible et très net et expose la situation américaine. et française réussiront à trouver la base d'un accord satisfaisant pour tout le monde.

Dans les milieux officiels, on est généralement d'avis que la conférence s'efforcera de trouver un terrain d'entente dans une semaine ou dix jours après son ouverture.

EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.
Le Conseil général de l'Allier.

EN PAGE 3 :
Le Conseil général du Cher.
Les Sports.

EN PAGE 4 :
Un cambriolage à Chalon.
Le concours agricole du Creusot.

EN PAGE 5 :
Les marchés de la région.

L'affaire de Mossoul et la Société des Nations

La Société des Nations étale une fois de plus sa magistrale impuissance. Et pourtant quelle plus belle occasion pouvait-elle souhaiter d'affirmer son autorité que l'affaire de Mossoul !

Un litige important puisqu'il comporte l'attribution d'un territoire qui passe pour une des grandes réserves du pétrole du monde.

Un cas d'arbitrage nettement caractérisé s'il en fût, puisque les négociations diplomatiques n'ont pu arriver à le résoudre et que les deux parties intéressées redoutent de faire appel aux armes.

Une question étudiée à fond. Le rapport de la commission d'enquête chargée de préparer la décision du Conseil est un monument d'érudition, un modèle de travail consciencieux et patient. Ses conclusions sont catégoriques. Si on veut juger en droit, le territoire de Mossoul reste turc, car jamais la Turquie n'y a renoncé, ni n'en a été légalement dépouillée. Si on veut assurer le triomphe de la force, le territoire doit être remis aux Anglais, à condition que ceux-ci en assurent la défense pendant au moins vingt-cinq ans.

Qu'a-t-il donc manqué au Conseil pour fixer sa résolution ? Uniquement la conscience d'une autorité capable de dominer les récriminations qui accueillent toujours la sentence d'un tribunal.

×
× ×

Cette faiblesse est apparue dès que le conflit a été évoqué à Genève. Le premier acte du Conseil a été de fuir la responsabilité en remettant l'étude de l'affaire à un petit comité. Ce n'est pas la procédure que nous critiquons, c'est le choix des trois boucs émissaires. Un Espagnol, M. Quinonès de Léon, un Suédois, M. Unden, un Sud-Américain, M. Guani : voilà les personnalités éminemment représentatives sur lesquelles les représentants des grandes puissances se sont déchargées du fardeau. Nous ne contestons ni la bonne volonté ni le zèle de ces diplomates. Nous constatons seulement qu'ils n'avaient le poids voulu pour imposer un arrêt. Quand les forts se dérobent, que peuvent les faibles ? Simplement chercher à leur tour un moyen de s'esquiver. Le comité des trois ne s'en est pas fait faute. Tous ses efforts aboutissent à la demande d'une consultation de la Cour de La Haye.

Consultation sur la compétence du Conseil. Le point n'avait-il donc pas été tranché le jour où les deux parties ont remis l'affaire à la Société des Nations ? Il est bien temps en vérité de rechercher si le Conseil a le pouvoir de rendre une sentence arbitrale souveraine ou seulement le pouvoir de formuler un compromis de médiation, si le verdict doit être rendu à l'unanimité ou simplement à la majorité ? Qui ne se rend compte que de tels scrupules ne se présenteraient pas si le Conseil se sentait sûr de son autorité. Aveu d'impuissance : la tournure du débat n'a pas d'autre sens.

×
× ×

Seulement cet aveu d'impuissance peut avoir des conséquences graves. La situation s'est singulièrement modifiée depuis que la Société des Nations a été saisie. Ce rapport de la Commission d'enquête a été publié. Ce rapport constate que l'état d'Irak inventé par les Anglais pour esquiver leurs responsabilités est une pure fumisterie. Le rapport constate que le territoire de Mossoul est turc en droit, que sa population est en grande majorité kurde. Le rapport constate que les revendications britanniques ne peuvent recevoir satisfaction que si l'Angleterre accepte les risques et les frais de ses ambitions. De telles conclusions ont singulièrement modifié l'état de la question.

Les Anglais furieux refusent de s'engager. Mais ils ne renoncent pas et ils prétendent « faire chanter » la Société des Nations en lui infligeant le traitement ordinaire des faibles : le mépris. Et la Société des Nations tremble devant eux.

Les Turcs se campent dans une intransigeance farouche. Leur droit a été reconnu. Ils ont d'ailleurs refusé catégoriquement d'y renoncer dans les négociations de Lausanne. Lord Curzon l'a reconnu lui-même. Rien ne les fera démordre. Ils ont accepté de s'en remettre à la Société des Nations, mais à condition que celle-ci juge selon le droit. Ils ne reconnaissent à personne la licence d'en sortir. Pas même à la Cour de La Haye. Le premier délégué turc en a fait la déclaration formelle. Et il ne pouvait agir autrement. Seule la Grande Assemblée d'Angora qui cumule le pouvoir législatif et exécutif est qualifiée pour consentir une renonciation de souveraineté. Le délégué britannique a riposté en laissant entrevoir une menace de guerre. Joli résultat d'un effort d'apaisement.

×
× ×

On se flatte de gagner du temps. Il faudra des mois pour consulter la Commission de La Haye. D'ici là, on pourra chercher quelque combinaison si les fusils ne partent pas tout seuls. L'hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Dans la faillite du recours juridique, la force reste seule maîtresse de l'affaire. Le tout est de savoir si elle s'imposera sans avoir besoin de se manifester ou si on devra recourir à « l'ultima ratio ».

Les Turcs sont butés. On n'a pas de prise sur eux. Ils ont présenté une solution acceptable qui leur laisserait les territoires en accordant aux Anglais une bonne part de l'exploitation des pétroles. Cette combinaison aurait assuré la liquidation heureuse de l'affaire s'il y avait eu une autorité à Genève ou même à Londres. Mais la défaillance même du pouvoir britannique commande l'avenir. Le cabinet Baldwin n'a pas l'autorité nécessaire pour imposer une guerre qui serait aussi impopulaire qu'absurde. Si les Turcs sont patients et ne commettent pas une folie, si l'Angleterre a la sagesse de continuer les intrigues de ses coloniaux, le conflit de Mossoul trouvera une solution. Mais la Société des Nations n'y sera pour rien.

SAINT-BRICE.

Un important conseil des ministres s'est réuni à Rambouillet

Rambouillet, 22 septembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en conseil à Rambouillet, sous la présidence de M. Doumergue.

MM. Steeg, Durand, Schrameck, Antériou, Borel, Chaumet, Schmidt, Ossola et Laurent Eynac, avaient pris le train à la gare Montparnasse, où le capitaine de vaisseau Vedel, de la maison militaire du président de la République, était venu les saluer.

***

Ils ont été à leur arrivée à Rambouillet, reçus à 9 h. 55 par M. Bonnefoy-Sibour, préfet de la Seine-et-Oise, Bodereau, sous-préfet, Roux, maire de Rambouillet et le colonel Denain. Puis, ils se sont rendus au château où ils ont trouvé MM. Painlevé, président du Conseil, Briand, ministre des Affaires Etrangères, Durafour, Hesse, Daniélou, Georges Bonnet, Yvon Delbos, qui étaient venus par la route ainsi que M. Levasseur, haut-commissaire aux logements. M. Joseph Caillaux, de Monzie, Pierre Laval et Bénazet étaient absents. Le Conseil a commencé à 10 h. 20.

***

La grève des P. T. T.

M. Chaumet, ministre du Commerce et des P. T. T. interrogé ce matin avant le conseil des ministres sur la manifestation à laquelle s'est livré hier le personnel des centraux téléphoniques et télégraphiques, a annoncé qu'il publiera ce soir un appel aux employés des P. T. T. Le personnel est bien prévenu, a ajouté le ministre, que ceux qui provoqueront une nouvelle interruption des services, seront immédiatement suspendus de leurs fonctions.

En ce qui concerne les raisons du mécontentement général qui se manifeste dans les P. T. T., M. Chaumet qui vient de passer quelques jours en province, a pu constater qu'il s'agit autant d'une question de point d'honneur corporatif, que d'une question d'intérêt.

A tous les degrés de l'échelle, dit-il, depuis le haut fonctionnaire jusqu'au plus modeste surnuméraire, règne le même état d'esprit qui leur fait considérer comme une injustice, les traitements qui leur sont accordés, comparés à ceux d'administrations voisines.

Mais la valeur et la confiance du personnel du corps des employés des P. T. T. reste ce qu'elles étaient avant le mouvement de protestation qui les a soulevés contre la commission spéciale de révision des traitements. Le ministre du Commerce nous fait observer que les délibérations de la commission spéciale ne sont pas définitives et que le gouvernement, en quelque sorte dessaisi de la question pendant la durée des travaux de cette commission, prendra ensuite les décisions qui lui sembleront équitables.

Au cours du Conseil, M. Chaumet, ministre du Commerce et des P. T. T., a exposé les conditions dans lesquelles s'est produite hier, une interruption de service dans les télégraphes et les téléphones. Le Conseil des ministres a arrêté les mesures qu'exige la situation actuelle des P. T. T. et les actes accomplis sur l'ordre d'organisations occultes et qui constituent une intolérable usurpation de l'autorité publique contre l'intérêt général.

Les affaires marocaines et syriennes

M. Painlevé, président du Conseil, a fait connaître à ses collègues, les derniers renseignements reçus sur la situation au Maroc, qui va s'améliorant, en même temps que, de jour en jour, les autorités reçoivent de nouvelles soumissions de différentes tribus.

De Syrie, il a reçu confirmation de l'échec grave subi par les Druses. Le président du Conseil a donné des indications sur les préparatifs de la colonne qui doit se diriger sur Soueida.

M. Briand, ministre des Affaires Etrangères, a fait part au Conseil de l'Etat des travaux qui se poursuivent dans les différentes commissions de la Société des Nations.

(Voir la suite en page 2)

LE RAID PARIS-TEHÉRAN

Nogués est arrivé à bon port à Constantinople

Paris, 22 septembre. — Un télégramme reçu ce matin à la C. I. N. annonce l'arrivée à Constantinople de l'aviateur Nogués.

Nogués accompagné du mécanicien Marin, est parti à bord d'une berline Spad-Blériot samedi matin à destination de Téhéran, par Zurich, Vienne, Sofia, Constantinople et Bagdad.

Les aviateurs sont arrivés samedi à Vienne à 17 h. 15, d'où ils sont repartis dimanche matin pour atterrir dans l'après-midi à Sofia. Repartis de Sofia lundi, ils sont arrivés hier à Constantinople où ils doivent rester deux jours. Notons que l'appareil employé par Nogués est un avion de transport en service depuis quelque temps sur la ligne Paris-Constantinople et que les aviateurs ont réalisé avec cet avion depuis son départ, une moyenne horaire de 180 kilomètres, ce qui est très joli, si l'on ajoute qu'ils volent avec une charge d'environ 400 kilos.

LA GUERRE DU RIF

Les opérations de détail se poursuivent avec succès

Fez, 22 septembre. — Deux opérations de détail on eu lieu ce matin sur le front du 19e corps. La première avait pour but l'élargissement de notre front à deux kilomètres environ de Tsila et pour objectif l'occupation d'une crête en dents de scie faisant partie de la côte 1052. L'opération, réalisée au petit jour, a pleinement réussi. L'ennemi a laissé 16 cadavres et 17 fusils Mauser sur le terrain.

La deuxième opération a été faite sur la crête de Tanghout, à 4 kilomètres au nord de Moulay Hali. Réussie également, elle permettra d'établir une liaison avec Tanghout, assurant dorénavant sans difficultés, le ravitaillement de ce poste.

Groupement du Centre. — Le coup de main effectué hier vers Sker, à l'ouest d'Astar, a permis de constater que l'ennemi ne réalisait sur ce point du front, aucune organisation défensive. Notre groupe franc, qui effectua le coup de main, n'a reçu que quelques coups de fusil, dans la région du Djebel Arjhot. Il regagna Astar sans pertes.

Dans la zone espagnole

Madrid, 22 septembre. — Des groupes ennemis ont attaqué hier à coups de fusil, l'îlot de Velez de la Gomera. Il n'y a eu aucun blessé. L'avance de la colonne débarquée à Cebadilla doit commencer aujourd'hui. Depuis hier, la préparation d'artillerie est en cours.

Il se confirme que le combat de Messifrey livré contre les Druses fut un succès

Paris, 22 septembre. Voici quelques nouveaux détails sur le combat de Messifrey qui eut lieu le 17 septembre.

Messifrey avait une garnison forte d'un bataillon et possédait un important dépôt de bétail, de mulets notamment. L'attaque a été très vive. Il y eut des combats de rues. Les Druses ont été repoussés, laissant 500 morts et 500 blessés. Ils ont laissé des étendards. Soueïda a été attaquée à coups de grenades. Nous n'avons eu qu'un blessé. A Messifrey, nous avons eu un officier tué et une soixantaine de tués ou blessés.

A L'AIDE D'UNE CARTOUCHE DE FULMINATE UN DEBITANT SE SUICIDE

Saint-Malo, 22 septembre. — M. Joseph Gohin, débitant de boissons à Lanhelin, s'est suicidé à l'aide d'une cartouche de fulminate de mercure qu'il s'était placé dans la bouche. Sa tête a volé en éclats.

UN AGENT COMMUNISTE EST ARRETE POUR ESCROQUERIE

Metz, 22 septembre. — La police vient d'arrêter un nommé Salomon Rompel, 41 ans, qui muni de passeports falsifiés serait un agent communiste venu directement de Moscou et condamné par défaut en correctionnelle dans le département de la Seine, pour escroquerie.

Un garçon de café frappe son amie d'un coup de rasoir qui lui tranche la carotide

L'état de la victime est désespéré

Paris, 22 septembre. Aujourd'hui, à 12 h. 30, dans un débit de la rue de la Grande-Truanderie, le garçon de café Emile Pichol, 39 ans, demeurant en hôtel, a frappé d'un coup de rasoir à la gorge son examie, Mme veuve Brousse, née Suzanne Liger, 33 ans, employée aux Halles, 6, rue Quincampoix.

Pichol et Suzanne Brousse s'étaient connus en 1922. Après avoir vécu avec lui pendant plus de trois ans, Suzanne Brousse congédia récemment son ami. Tous deux cependant s'étant donnés rendez-vous ce matin aux Halles, au pavillon des poissons, où travaillait Suzanne Brousse, se rendirent dans un café de la rue de la Grande-Truanderie et là Pichol supplia son ex-amie de reprendre la vie commune. Sur le refus de celle-ci, il se précipita sur elle et la frappa d'un coup de rasoir qu'il avait acheté le matin même et dont l'étui portait encore l'étiquette.

Suzanne Brousse, grièvement blessée s'écroula pendant que le garçon de café, après avoir jeté son arme, s'échappait. Il fut rattrapé dans la rue Tiquetonne par le gardien de la paix Ferriol. Suzanne Brousse qui a pu être interrogée par le commissaire de police du quartier des Halles, a déclaré qu'elle avait abandonné son ami parce qu'elle était lasse des brutalités de celui-ci.

Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu dans un état désespéré. Elle a la trachée-artère coupée. Quant à Pichol, il ne semble aucunement se rendre compte de la gravité de son acte. Il prétend avoir agi sous l'empire de l'ivresse et ne pas se souvenir des circonstances du drame.

Pichol qui a déjà été condamné a été envoyé au dépôt.

SUR LA ROUTE DE CHAMBORD DES BANDITS ATTAQUENT UNE AMERICAINE

Blois, 22 septembre. — Sur la route de Chambord, hier soir, près de Vineuil, une Américaine de New-York, Miss Boyd Virginia, qui visitait les châteaux de la Loire, a été attaquée par des malfaiteurs. Mais ceux-ci ont été mis en fuite par l'arrivée d'automobilistes. La gendarmerie les recherche.

Au cours d'une discussion une dactylo tire des coups de revolver sur son adversaire

Paris, 22 septembre. — Au cours d'une discussion survenue ce matin à 9 heures, devant le numéro 22 de la rue des Noyers, à Gentilly, Mlle Bourcier, 21 ans, dactylographe, a tiré plusieurs coups de revolver sur le nommé Jaillot, qui a été atteint de plusieurs balles et transporté dans un état des plus graves à l'hôpital de la Pitié.

Mlle Bourcier s'est constituée prisonnière au commissariat de la localité. Elle a déclaré avoir été en butte aux poursuites et aux menaces de Jaillot. Le commissaire de police de Gentilly enquête.

A la suite d'une discussion un maçon défonce le crâne d'un boucher

Lorient, 22 septembre. — Une altercation s'étant produite ce matin entre un contremaître maçon, M. Vohennec, 42 ans, et un jeune boucher, Louis Lambert, âgé de 22 ans, les deux hommes en étaient venus aux mains. La scène paraissait terminée lorsque soudain, furieux d'avoir eu le dessous, le chef de chantier alla s'armer d'un marteau, outil terrible dont un des bouts est pointu, et se précipitant sur son adversaire qui ne s'y attendait pas, lui défonça le crâne de deux coups de l'instrument.

La victime porte deux énormes blessures à la tête qui mettent sa vie en danger. Le meurtrier, qui a passé 17 ans à la Légion Etrangère, est une véritable brute. Le parquet l'a fait écrouer.

LA MODE AUX COURSES DE LONGCHAMPS

Le vol de la Trésorerie de Nevers

CE QUE DIT M. LECLERC

24, rue de Mouësse. Un petit magasin peint en noir. A la vitrine, un coquet étalage de montres, de pendules, de bijoux.

Au-dessus de la deventure proprette, un gros cadran de fonte pointant inlassablement ses deux aiguilles vers la même heure...

C'est là qu'habitent les malheureux parents de celui dont les journaux annonçaient hier l'incroyable odyssée, qui, dans un incompréhensible moment de folie, déroba il y a quelques jours, à la Trésorerie Générale de la Nièvre, où il était employé, un million en Bons de la Défense.

Dans le quartier paisible, troublé seulement par le bruit des forges voisines, la nouvelle de l'arrestation d'André Leclerc a été accueillie avec stupéfaction. Nombreux étaient les amis du bijoutier qui, longtemps se refusèrent à y croire.

— Mais voyons, Monsieur, c'est impossible, nous dit l'un d'eux. J'ai connu André Leclerc tout enfant et je l'ai toujours considéré comme un garçon bien élevé, poli, serviable, franc. Dans le quartier, tout le monde s'accordait à dire qu'il n'y avait pas de meilleure nature.

C'est exact. Nous nous sommes livrés à une petite enquête qui n'a fait que confirmer les dires de notre interlocuteur. Partout, la réponse est la même ; on est unanime à déclarer qu'André Leclerc fut toujours un jeune homme jouissant de la considération de ceux qui le connaissaient.

Ainsi, il a suffi d'un instant d'égarement, d'une minute de folie, pour que cet enfant, hier encore l'espoir des siens, devienne un voleur ! Incompréhensibles arcanes de l'âme humaine !

***

Dans la petite boutique, où règne une irréprochable propreté, nous trouvons M. Leclerc, assis devant son établi et réparant un réveil.

Le pauvre père semble chercher dans le travail un dérivatif aux tristes pensées qui l'assaillent. A notre arrivée, il relève la tête et malgré sa grande douleur, malgré la peine que lui cause notre indiscrète démarche, il consent à nous donner quelques précisions sur la pénible affaire, quelques renseignements sur la vie de son enfant. Sa voix tremble et ses yeux rouges de larmes versées n'ont plus la force de pleurer.

— Il est inexact, nous dit le pauvre homme, que mon fils ait été congédié. Je l'ai retiré moi-même de la Trésorerie Générale, ayant trouvé pour lui, dans un établissement financier de Paris, un poste où il aurait été à même de faire montre de ses aptitudes commerciales.

M. Leclerc nous met sous les yeux un certificat signé par la Direction de la Trésorerie, certificat des plus élogieux.

— On a également parlé de fuite, ajoute-t-il ; il n'y a rien de vrai dans tout cela, puisque j'ai accompagné moi-même mon fils à Paris où il se rendait pour occuper son nouvel emploi. Certain journal du matin va même jusqu'à dire que depuis six mois, André s'était rendu coupable de vols de Bons. Or, aucun manquant n'a été constaté dans les caisses de la Trésorerie.

Mais, voici qu'arrive Mme Leclerc. Elle apprit le malheur de la bouche même de son mari, rentré de Paris dès qu'il n'eut plus rien à y faire. La pauvre femme reçut le terrible coup comme seules peuvent le recevoir les mères, c'est-à-dire avec un courage surhumain, sans faiblir, avec résignation...

Le passé de Leclerc

La vie d'André Leclerc fut, jusqu'à présent, exempte de tout reproche ou du moindre incident de nature à compromettre son honorabilité, aussi, devant l'étendue du malheur qui le frappe dans ses affections les plus vives, le pauvre père ne comprend pas, le coup l'a effondré. Pourquoi ? Pourquoi a-t-il volé ? Qu'est-ce qui a bien pu le pousser à commettre cet acte ? Telles sont les questions que se pose vainement M. Leclerc.

Et le malheureux père nous conte par le menu, la jeunesse de son enfant.

— Au sortir de l'école où il donna toujours à ses maîtres entière satisfaction, je résolus de l'envoyer à Paris où l'on m'offrait pour lui une place dans un grand établissement d'exportation. Malheureusement, l'air de la capitale lui fut préjudiciable et sa santé s'en ressentit au point que je dus le rappeler près de moi. Il me revint, possesseur du certificat que voici :

Plus que tout commentaire, ce certificat est éloquent. Nous en donnons ici le texte sans en omettre un seul mot :

« Nous, soussignés, certifions que le jeune André Leclerc est entré chez nous le 1er octobre 1923, pour y faire ses débuts et sommes heureux d'attester ici que depuis sa rentrée chez nous jusqu'à ce jour, il nous a donné la plus entière satisfaction. Nous ne pouvons que donner les meilleures références sur son intelligence, ses aptitudes commerciales, son désir de s'instruire, ainsi que pour son honnêteté.

Il nous quitte ce jour pour raison de santé et emporte avec lui nos regrets et nos vœux. »

Suivent la date d'établissement du certificat, la signature du directeur et la légalisation du commissaire de police.

Devant de telles attestations, on reste confondu et on ne peut s'empêcher de se poser la question que M. Leclerc ne parvient pas à résoudre : pourquoi a-t-il volé ?

Le passé de Perriaux

Fut-il poussé, contraint pour ainsi dire à voler comme s'il avait été placé sous l'influence d'une volonté plus forte que la sienne ? C'est probable, et tout dans sa conduite au cours de l'affaire, tendrait à le démontrer. On doit voir là, surtout, un pernicieux effet des mauvaises fréquentations.

Il paraît ressortir, en effet, d'un interrogatoire de Perriaux, par M. Bidet, commissaire de police, que le complice d'André Leclerc joua dans l'affaire un rôle prépondérant. Il ne nous appartient pas toutefois, de l'accabler. Perriaux, lui aussi, habita Nevers, où ses parents tenaient en face de l'église Saint-Pierre, à l'entrée de la rue de la Préfecture, une petite boulangerie. Ils étaient dans le quartier honorablement connus. Malheureusement pour lui, Perriaux ne connut pas la tutelle d'un père qui mourut alors qu'il était encore bien jeune. Sa pauvre mère n'eut pas la force nécessaire pour mettre un frein à ses instincts d'adolescent gâté. Son séjour dans la capitale, où, pour employer une expression populaire « il avait la bride sur le cou » lui fut également nuisible.

***

Sur l'affaire elle-même, M. Leclerc nous donne quelques précisions et nous apprend que Perriaux correspondit par lettres avec son fils. Dans l'une d'elle, il lui demande de venir à la gare de Nevers, pour recevoir un camarade se rendant à Decize auprès de sa grand'mère. En réalité, le camarade n'était autre que Perriaux qui se servait de subterfuge pour éviter d'éveiller l'attention du père d'André qui ne voyait pas d'un bon œil les relations de son fils avec son camarade d'enfance. Le jeune Leclerc

du reste le savait fort bien et c'est pourquoi il profita d'un récent voyage à La Guerche, à l'occasion des courses, pour correspondre avec le vendeur parisien.

Puis, M. Leclerc nous fait le récit de son arrivée à Paris, et c'est avec des sanglots dans la voix qu'il nous dit l'arrestation de son fils, sa stupéfaction en apprenant la fatale nouvelle, son bien vif étonnement aussi en apprenant par les journaux, l'arrestation de son frère et enfin son retour à Nevers et comment il eut la force d'aller apprendre lui-même à la Trésorerie d'où provenait l'erreur constatée dans les comptes de l'établissement.

Quelques mots encore, dans lesquels le pauvre père exhale son amertume et nous prenons congé de lui et de Mme Leclerc, ces malheureux sur lesquels la Fatalité vient de déposer sa rude empreinte, ces pauvres gens si cruellement frappés et devant le malheur desquels nous ne pouvons que nous incliner...

G. KRAEMER

La leçon des Anciens

L'Aéro-Club nous communique :

Monsieur le Rédacteur en chef,

De nombreuses demandes de renseignements nous parviennent chaque jour concernant les directives, buts et fonctionnement de notre nouvelle organisation.

Il ne nous est pas possible, encore que nous le désirerions vivement de repondre individuellement à toutes les questions qui nous sont posées : le temps et le personnel dont nous disposons actuellement ne nous le permettant pas.

Nous avons cette fois encore, Monsieur le rédacteur en chef, recours à vos intéressantes colonnes pour renseigner nos correspondants qui, par suite d'un oubli ou d'une erreur, n'auraient pas été touchés par l'exposé de notre programme d'action.

J'y ajouterai, puisque nous en parlons aujourd'hui, un aperçu des motifs dont nous nous sommes inspirés et qui nous font tenter aujourd'hui la fondation dans la Nièvre d'un puissant organisme aéronautique.

a) Création à Nevers d'un centre d'entraînement de pilotes civils.

Malgré tout ce qui a pu être dit à ce sujet, l'expérience et les grandes leçons de la dernière guerre nous ont appris amplement que la réussite d'une mission aérienne (combat, reconnaissance, bombardement) dépendait, dans une large mesure de la valeur de l'équipage qui l'accomplissait.

Il n'y a plus à répéter (en admettant que ce fut déjà dit) qu'à de rares et courtes périodes près, l'aviation allemande s'est montrée trop souvent, hélas ! au point de vue du matériel infiniment supérieure à la nôtre. Le cas de Fonk, alors caporal-pilote, abattant sur un Caudron G 3, aux premières semaines de la guerre, son premier Boche est absolument typique. Alors que nos pilotes durent livrer combat (à coups de carabine !) avec des appareils (vous souvenez-vous qu'on disait alors aéroplanes !...) nettement insuffisants et de maniement lent, les Allemands disposaient déjà d'avions plus rapides et plus souples (1914 Taubes, monoplan, moteur fixe).

Nous n'eûmes pas néanmoins pendant ces premiers contacts, de gros déboires ; les combats livrés alors, l'ont été, je le crois, sans grande conviction et dans tous le cas sans décisions fréquentes. Cette supériorité d'armement qu'il nous fallut bien reconnaître, dès ce moment ne devait pas se manifester efficacement avant un temps assez long et n'était pas encore sensible au point de gêner notre reconnaissance. Deux aviateurs se livrant combat à des distances souvent trop longues pour la portée de leurs armes (les avions étaient alors dotés de fusils, mousquetons ou carabines Winchester à répétition automatique) les aviateurs boches ne profitèrent guère que très imparfaitement des avantages qu'ils possédaient d'ores et déjà à cette époque.

L'apparition, en 1915, d'un nouveau biplan de chasse, le « Nieuport » 15 m. fit pour un temps « changer l'espoir de camp ».

Rapide, d'une excessive sensibilité, tant latérale que longitudinale, excellent acrobate (il était encore récemment en usage dans les écoles militaires), ce nouvel avion, aux mains des Frantz, des Pégoud, des Guynemer, accomplit des prodiges et pour un temps l'étoile de l'aviation allemande pâlit soudainement.

Nos communiqués officiels, les colonnes de nos journaux, les conversations de tous les admirateurs de nos nouveaux Chevaliers furent pleins d'un mot nouveau : « la maîtrise de l'air ». Chacun comprit, obscurément d'abord, puis de plus en plus nettement au fur et à mesure du développement de la guerre de l'air, que l'avenir était là et que la victoire appartiendrait à celui qui saurait y dominer.

Mais tout est fragile ici-bas, dans ce monde surtout et les plus beaux espoirs ne reposent que sur de frêles esquifs de toile et de duralumin... tout est relatif et éphémère !...

Rongeant leur frein, accumulant les catastrophes, les Boches travaillaient dans l'ombre, fiévreusement, à la mise au point d'un avion de possibilités et de puissance inconnues jusqu'alors : le « Fokker ».

Encore insuffisamment perfectionné, ce nouveau « type » qui devait être étudié jusqu'à nos jours pour devenir dans toutes les spécialités (chasse, bombardement, transport de gros tonnage) un engin extrêmement redoutable, présentait déjà sur le type français des supériorités indiscutables : volant toujours plus haut, à une vitesse bien supérieure, meilleur à la « grimpée », plus maniable étant plus rapide, le nouveau Fokker fit dans nos cocardes des vides tragiques.

Des meilleurs parmi les nôtres furent abattus presque sans combat, Pégoud-le-Précurseur tombait l'un des premiers).

Cette fois encore, la haine du Boche, le brio, la soif de gloire de nos aviateurs suppléèrent à l'infériorité de leurs moyens et les Allemands eux aussi y laissèrent leurs plus belles plumes.

Epoque héroïque !... où devaient se révéler comme des surhommes les Gilbert, les Garros, les Guynemer, tous ceux qui sont maintenant nos drapeaux, qui dorment à présent après avoir tourmenté tous nos ciels de bataille de leurs vols éperdus...

(*A suivre*). V. P.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyon, 22 septembre.

Bœufs, amenés 1.601, renvois 300. 1re qualité, 900 ; 2e 820 ; 3e 750. Prix extrêmes, de 860 à 530. Vente mauvaise.

Veaux amenés 366, renvois 0. 1re qualité 720; 2e 660 ; 3e 620. Prix extrêmes. de 610 à 730. Vente lente.

Moutons amenés, 377 ; renvois 0. Moutons de pays, de 1.000 à 1.100 ; brebis, de 800 à 850 ; agneaux, de 1.250 à 1.300. Cours inchangés.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 22 septembre.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1892

Le n° 179.943 est remboursé par 100.000 fr.
Le n° 333.072 est remboursé par 30.000 fr.
Le n° 209.492 est remboursé par 10.000 fr., ainsi que le n° 440.591.
Quatre numéros sont remboursés par 5.000 fr.
Trente autres numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr
4.608 numéros sont remboursés au pair.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1912

Le n° 277.212 est remboursé par 100.000 fr.
Le n° 1.315.134 est remboursé par 10.000 fr.
Douze numéros sont remboursés par 1.000 fr.
Cent autres numéros sont remboursés par 500 francs.

OBLIGATIONS FONCIERES 1895

Le n° 163.772 est remboursé par 100.000 fr.
Le n° 243.743 est remboursé par 25.000 fr.
Le n° 98.959 est remboursé par 10.000 fr.
Trois numéros sont remboursés chacun par 5.000 fr.
Cinquante autres numéros sont remboursés par 1.000 francs.

DERNIÈRE HEURE

Le Conseil des ministres à Rambouillet

(*suite de la page 1*)

Les nominations dans l'armée

Le président du Conseil, ministre de la Guerre, a soumis à la signature du président de la République, un décret aux termes duquel sont promus ou nommés :

Troupes Métropolitaines. — Général de division, le général de brigade Chabord.

Intendants militaires. — Le sous-intendant militaire de 1re classe Fourioux et le sous-intendant Vallois.

Troupes coloniales. — Généraux de division les généraux de brigade Franteries, Querette et Yung.

Généraux de brigade. — Les colonels Michel-Thiry, et le colonel d'infanterie coloniale Freydenberg.

Corps de l'Intendance des troupes coloniales. — Est nommé intendant général, l'intendant militaire Monteuraux, Est nommé intendant militaire, le sous-intendant Bailly.

Enfin, le ministre de la Guerre a également proposé à la signature du président de la République, un décret aux termes duquel le général de division Barthélémy, commandant la 37e division, est nommé au commandement du 30e corps d'armée, armée du Rhin.

La crise du logement

M. Levasseur, haut-commissaire aux logements, a exposé au Conseil, le programme établi sous sa direction, en vue de remédier à la crise du logement. Ce programme comprend : un vaste plan de constructions, qui sera prochainement au point. La récupération de locaux civils et militaires vacants de l'Etat, en vue de leur aménagement comme habitations, l'application rigoureuse de la loi de 1919 et de la loi de 1924, sur les lotissements et l'étude des moyens propres à améliorer les lotissements défectueux.

A l'issue du Conseil, le président de la République a retenu à déjeuner les membres du gouvernement, qui ont ensuite regagné Paris, les uns par le train de 14 h. 39, les autres en automobile.

Le prochain Conseil

Paris, 22 septembre. — Le prochain Conseil des ministres aura lieu le mardi 29 septembre à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue, président de la République.

Une manifestation pour l'Emprunt

Paris, 22 septembre. — Cet après-midi, à 16 heures, dans les grands salons des déjeuners, au Palais des Affaires Etrangères, a eu lieu une manifestation industrielle, commerciale et agricole, en faveur de l'emprunt.

M. Painlevé, président du Conseil, présidait, ayant à ses côtés MM. Georges Bonnet, sous-secrétaire d'Etat ; André Lebon, président de la Fédération des industriels et commerçants français ; Regard, président de la commission de l'emprunt; Victor Boret, président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture ; Kempf, président de la Chambre de Commerce de Paris ; Mascuraud, président intérimaire du comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, etc.

M. André Lebon, président du comité commercial, industriel et agricole en faveur de l'emprunt, a pris le premier la parole et fit mettre aux voix un ordre du jour.

M. Georges Bonnet, a énuméré ensuite les avantages de l'emprunt or. Enfin, M. Painlevé, président du Conseil, dans une allocution, a également engagé les citoyens à répondre à l'appel financier.

Le discours du président du Conseil termina cette manifestation à l'issue de laquelle les assistants signèrent l'ordre du jour lu par M. Lebon.

La compagnie des chemins de fer allemands effectue un paiement de 28.010.776 marks-or

Paris, 22 septembre. — L'agent général des paiements de réparations fait savoir que la compagnie des chemins de fer allemands, a effectué le 21 septembre, le paiement de 28.010.776 marks-or 15.

Cette somme constitue le premier versement au compte de l'impôt sur les transports payable pour le compte du gouvernement allemand à valoir sur les annuités pendant la deuxième année d'application du plan des experts, et le montant total dû sur l'impôt sur les transports pendant la deuxième année d'application du plan s'élève à 250 millions de marks-or payables en principe sur les bases mensuelles, conformément à l'arrangement conclu entre l'agent général des paiments de réparations, le gouvernement allemand et la compagnie de chemins de fer du Reich.

LE PRESIDENT DES ETATS-UNIS DONNERA JEUDI UN DEJEUNER A LA DELEGATION FRANÇAISE

New-York, 22 septembre. — Un déjeuner aura lieu jeudi à la Maison-Blanche, en l'honneur de la délégation française. On apprend que l'information de source française, disant que les paiements commenceraient dès 1926 et iraient en augmentant graduellement, a été enregistrée avec satisfaction à la Trésorerie.

LES VITRES D'UNE LOCOMOTIVE SONT BRISEES PAR UN COUP DE FUSIL

Versailles, 22 septembre. — Hier soir, vers 18 heures, le mécanicien de l'express n° 12 a signalé au chef de gare de Conflans-Sainte-Honorine qu'un peu avant l'arrivée en gare de Conflans, une vitre de la locomotive avait été brisée par un coup de fusil. On suppose que le coup de feu fut probablement tiré par un chasseur. La gendarmerie enquête.

UN CHARRETIER HEURTE PAR UNE AUTO A LE CRANE FRACTURE

Versailles, 22 septembre. — Avenue Berteaux, à Sartrouville, M. Gordebecke, charretier demeurant à Argenteuil, chemin de Molcouture, a été heurté par un auto-car conduit par le chauffeur Berlet. M. Gordebecke a succombé à une fracture du crâne. Le conducteur a été déféré au parquet de Versailles.

Pierri, un des auteurs du cambriolage de Brévannes est arrêté

Corbeil, 22 septembre. — L'un des principaux auteurs du cambriolage de 200.000 francs commis dans les bureaux du directeur de l'hospice de Brévannes, le nommé Pierri, qui, jusqu'à présent, avait réussi à se soustraire aux recherches des policiers en se réfugiant en Corse, s'est fait arrêter à son retour en France par la police de la banlieue de Marmande.

Pierri va être mis à la disposition du juge d'instruction de Corbeil et rejoindra ses complices précédemment écroués.

La presse américaine critique l'interdiction notifiée aux aviateurs de servir dans l'armée française

Washington, 22 septembre. — L'avis adressé par le secrétaire d'Etat, M. Kellog, aux membres de l'escadrille au Maroc et leur défendant de servir dans l'armée française a provoqué ici une grande surprise, et est sévèrement critiqué dans toute la presse. On fait remarquer que le colonel Sweeney et ses camarades ont organisé l'expédition au grand jour et se sont même adressé à l'ambassade des Etats-Unis, demandant si elle y voyait quelque inconvénient.

Il paraît donc incompréhensible que maintenant, au bout de trois mois, on ait subitement remis en vigueur un texte de loi dont plus personne ne se souvenait et cela dans l'intention manifeste de forcer les aviateurs américains à quitter le Maroc.

Le correspondant à Washington du « New-York Herald » apprend que la note au consul américain à Tanger aurait été rédigée à la suite d'une plainte déposée par un inconnu au département d'Etat.

Cet inconnu, dont on sait seulement qu'il est originaire de la Louisiane, ne serait cependant pas un partisan d'Abd-el-Krim et le département d'Etat en donnant suite à cette plainte n'aurait fait qu'obéir à ce qu'il considérait comme son devoir.

Toutefois, on fait observer ici que de tout temps, les citoyens américains se sont engagés dans les armées étrangères et que cela n'a jamais donné lieu à aucune protestation.

Pendant la dernière guerre notamment et à l'époque où l'Amérique était encore neutre, des milliers d'Américains ont pris du service dans les armées alliées et personne ne songeait à protester .Au contraire les membres de l'escadrille Lafayette étaient fêtés comme des héros.

On se demande si l'action surprenante du département d'Etat, d'autant plus surprenante qu'elle vient à la veille de l'ouverture des négociations franco-américaines sur les dettes et au moment où les relations entre les deux pays sont particulièrement amicales, on se demande si le but de cette action ne serait pas tout simplement de rappeler à la France et à l'Espagne que l'Amérique a des droits au Maroc et qu'elle ne les laissera pas tranquillement se partager le pays. Quoiqu'il en soit, on estime que le moment était en tout cas, mal choisi pour faire cette démarche.

Le capitaine Duff a battu le record des 24 heures

Monthléry, 22 septembre. — Le capitaine Duff a terminé sa tentative pour le record du monde des 24 heures, ce soir à 18 h. 30.

Il a pleinement réussi et a battu le record du monde des 24 heures en couvrant 3.670 kilomètres 329, réalisant une vitesse moyenne de 152 kil. 930 à l'heure. L'ancien record était détenu par Garfield et Plessier, couvrant 3.384 k. 310, depuis le 4 juin dernier.

LE CONVOI DE CAMIONS A GAZOGENE EST ARRIVE EN BELGIQUE

Paris, 22 septembre. — Le convoi de camions automobile à gazogène poursuivant ses essais d'endurance, est arrivé en Belgique dans les conditions prévues. Onze véhicules ont effectué le parcours sans aucun incident notable.

Jusqu'alors l'expérience justifie pleinement la confiance que les organisateurs avaient mise dans la traction par gazogène.

On trouve le cadavre d'un homme paraissant avoir été assassiné

Nice, 22 septembre. — On a trouvé la nuit dernière, non loin de la gare de Riquier, dans le remblai de la voie ferrée, le cadavre de M. Lupi, habitant Beausoleil, né à Nice en 1900, manœuvre, qui portait une blessure au crâne et diverses blessures paraissant provenir de coups de couteau, notamment à un bras, qui était presque sectionné.

Les voisins ont déclaré qu'ils avaient cru entendre le bruit d'une dispute. Mais, d'autre part, il n'est pas impossible que le manœuvre ait été heurté par un train de marchandises, à moins qu'il ait fait une mauvaise rencontre de voyous errants dans les terrains vagues avoisinant la gare.

La municipalité parisienne reçoit une délégation des grands mutilés belges

Paris, 22 septembre. — La municipalité parisienne a reçu ce matin à l'hôtel de ville, une délégation des grands mutilés de guerre de la ville de Liège. La fanfare qui les accompagnait a exécuté la « Marseillaise » et la « Brabançonne ».

Puis M. Demaugé, président de la Fédération française, a présenté les mutilés que M. Calmets, vice-président du conseil municipal a salué au nom de la ville de Paris.

M. Vandervole a remercié la municipalité parisienne de son cordial accueil.

Douze communistes partisans d'Abd-El-Krim sont renvoyés en correctionnelle

Paris, 22 septembre. — Sur réquisition de M. le substitut Siramy, M. Delalé, juge d'instruction renvoie devant le tribunal correctionnel pour provocations de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste, douze des signatures de la proclamation du comité central d'action contre la guerre du Maroc, publié le 20 juillet dans l'*Humanité* et exhortant les soldats et marins français à fraterniser avec les Riffains.

Ce sont les nommés Bellenger, gérant de l'*Humanité*, Midol, mécanicien, Reynaud, ancien commis des O. T. T., Bonnefouce, métallurgiste, Cachin et Doriot députés de Paris, Chassaigne, étudiant, Monmousseau, menuisier, Vital, mutilé de guerre, Derrar, tôlier, secrétaire de la C. G. T. U. Suzanne Depollinier. dite Girault, employée, Thorez, représentant de commerce.

L'affaire viendra à la 11e correctionnelle dès les premières audiences d'octobre.

AU LUXEMBOURG UN CHASSEUR EST VICTIME D'UN ACCIDENT

Metz, 22 septembre. — Plusieurs luxembourgeois après une battue dans la forêt de Zouffitgen, allaient au rassemblement de chasse, lorsqu'un coup de feu retentit. Touché à la poitrine, M. Etienne Thilgen s'affaissa et mourut aussitôt. Son compatriote, M. Kergen, le voyant sortir d'un fourré, l'avait pris pour un sanglier. M. Kergen sera poursuivi pour homicide par imprudence.

ALLIER

VICHY

Le concours international de boules de Vichy

Pour la septième fois la quadrette Giobel-Degoutte, de Lyon enlève le championnat

La partie du championnat se joua dans la soirée du lundi, et dura exactement deux heures. Elle mettait en présence la quadrette lyonnaise Grobel-Dégoutte de la Boule Moncey Garibaldi et la quadrette roannaise Ponthus-Fayet, de la Joyeuse Boule. Malgré la différence de classe des deux quadrettes, la partie fut intéressante, et la foule, nombreuse, ne ménagea pas ses applaudissements.

Du côté de Lyon, Grobel fut, comme toujours, le joueur calme et régulier ; Dégoutte fut inférieur à lui-même au début de la rencontre, mais se dédommagea largement dans la suite; Trassoudaine fut un tireur magnifique et Colas un excellent pointeur. Du côté de Roanne, Ponthus fut dans un mauvais moment et dut céder le tir à Planus ; Fayet fut le meilleur des pointeurs ; le vieux Beurrier eut quelques bonnes boules. En résumé : égalité en pointage (je nose dire un léger avantage à Roanne) Grande supériorité de tir pour Lyon.

1er Jet de but. — Après deux boules mauvaises de tir des deux camps, Trassoudaine perd le but, Lyon 0, Roanne 0.

2e Jet de but. — Point pris et repris. Boule touchée par Lyon et par Roanne. Finalement, Roanne perd le but. Lyon 0, Roanne 0.

3e Jet de but. — Le point est à Lyon. Roanne ne réussit que sa troisième boule de tir. Lyon reprend. Roanne perd le but.

4e Jet de but. — Roanne a le point. Lyon tire, touche sa boule, mais fait le point. Roanne touche sans résultat, rate une deuxième boule, mais Fayet reprend le point. Lyon touche. Roanne reprend, mais le tir de Lyon devient efficace et Roanne manque. Lyon 1, Roanne 0.

5e Jet de but. — Lyon rate 3 boules au tir. Trassoudaine touche, mais Roanne reprend. Lyon 1, Roanne 1.

6e Jet de but. — Quelques instants mouvementés. Lyon enlève deux fois la boule adverse. Roanne manque deux fois et n'a plus de boules. Lyon tire le but et le manque, puis le roule sur une boule de Roanne. Grobel, au tir, réussit sa 2e boule. Lyon 4, Roanne 1.

7e Jet de but. — Lyon a le point. Roanne tire et manque deux fois, mais son pointeur reprend. Lyon touche à sa 2e boule. Roanne ne reprend qu'à sa dernière boule. Trassoudaine touche deux fois. Lyon 6, Roanne 1.

8e Jet de but. — Quatre boules de tir perdues pour Roanne. Degoutte fait le but. Lyon 12, Roanne 1.

9e Jet de but. — Roanne joue ses 8 boules pour prendre le point. Degoutte enlève la boule roannaise, mais en retirant, touche celle de son camp. Grobel prend le point. Lyon 13, Roanne 1.

10e Jet de but. — Encore une phase mouvementée. Degoutte touche 2 fois, mais Beuvrier reprend, puis Grobel. Roanne tire deux boules au but et ne réussit qu'à le déplacer. Finalement, Beuvrier ne peut reprendre le point. Lyon 14, Roanne 1.

11e Jet de but. — Fayet se distingue, mais Degoutte aussi. Beuvrier reprend le point. Degoutte revient et réussit. Roanne perd le but. Lyon 14, Roanne 1.

12e Jet de but. — Deux belles boules de Colas et de Fayet, mais Beurrier manque ses deux boules ainsi que Ponthus. Planus sauve la situation en perdant le but. Lyon 14, Roanne 1.

13e Jet de but. — Roanne joue 4 boules en vain, mais Planus réussit la boule. Grobel ne peut reprendre. Degoutte réussit sa deuxième boule, Trassoudaine réussit également et donne deux points à son camp. Ponthus ne peut reprendre. Lyon 16, Roanne 1.

14e Jet de but. — Fayet se distingue à nouveau, mais Degoutte est impitoyable pour lui ainsi que pour Beurrier. Ponthus reprend. Mais Grobel fait un pompon. Roanne marque et Grobel met un second point. Lyon 18, Roanne 1.

15e Jet de but. — Fayet et Beurrier manquent leurs deux boules, mais Ponthus marque et Degoutte ne réussit qu'à enlever la boule de son camp. Grobel ne reprend pas. Lyon touche, mais Ponthus reprend. En tirant Roanne fait 4 points. Lyon, 18. Roanne 5.

16e Jet de but. — Fayet met une belle boule que Lyon ne peut devancer vers le but. Degoutte « porte » une boule et réussit. Roanne touche le but, mais ne peut le perdre. Beurrier reprend. Mais Dégoutte tire loin et touche. Beurrier ni Ponthus ne peuvent reprendre. Lyon a 3 points. Lyon 21, Roanne 5.

Pour la septième fois, Lyon a gagné le championnat de Vichy. Gerbes de fleur à Grobel et à Ponthus. Vin d'honneur.

La Saison

Au Grand Casino. — Madame Butterfly, tragédie japonaise en 3 actes. Musique de Puccini avec une interprétation de premier ordre : Mlle Marguerite Soyer, MM. de Trévi et Deloger.

Au Petit Casino. — Mon curé chez les riches, le plus formidable succès de la saison.

A la Restauration. — La course à l'amour.

Au Parc d'Enfants. — Guignol.

Accident du travail. — Au chantier Méchin-Busset, rue Desbrest, maison Doutre, un ouvrier M. Rousselet, tombe du 3e étage d'un maison en construction. On craint une fracture du crâne. Transporté à l'hôpital civil.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 22 septembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 23 septembre :

Région Parisienne. — Mauvais temps. Doux. Vent du sud-ouest 10 à 14 mètres. Rafales. Ciel généralement couvert à très nuageux, avec éclaircies passagères. Pluies nocturnes, suivies d'averses ou grains. Minimum de température, environ 12°.

Région du Centre. — Mauvais temps. Vent de sud à sud-ouest 8 à 12 mètres. Ciel couvert avec pluies intermittentes, suivies l'après-midi d'averses orageuses ou grains. Courtes éclaircies. Température stationnaire. Minimum de température, environ 12°.

Région du Massif Central. — Mauvais temps. Vent de sud-est à sud-ouest 8 à 12 mètres ; ciel couvert. Pluies intermittentes, accompagnées d'orages l'après-midi. Température nocturne stationnaire. Diurne en baisse. Minimum de température, environ 14°.

LES COURSES

HIER A RAMBOUILLET

Prix de la Boissière. — 1. Nicol, à M. Prate; 2. Trinqueur, à M. de Triquerville ; 3. Lapin, à M. Segaut.
Pari mutuel : 16 et 8.50 ; 16.50 et 15.

Prix de Voisins. — 1er Barbichon, à M. Bartholomew ; 2. Caprice III, à M. Schwob ; 3. Les Marguerites, à M. Vagliano.
Pari mutuel : 163 et 29.50 ; 19.50 et 30.

Prix de Bonnelles. — 1. Ame Folle, à M. Bartholomew ; 2. L'Illusionniste à M. Nicaise.
Pari mutuel : 11 et 5.50 ; 5.50.

Prix de la Croix Saint-Jacques. — 1. Amen II, à M. La Rochefoucault ; 2. Trait d'Union, à M. Foucher.
Pari mutuel : 75.50 et 21.50 ; 9.50.

Prix de l'Abbaye des Vaux de Cernay. — 1. Le Grand Condor, à M. Monnier ; 2. Mermaid, à M. Randon ; 3. Matz, à M. de Périgny.
Pari mutuel : 28.50 et 9 ; 8.50 et 8.50.

Prix de Baville. — 1. Epure ; 2. Armistice II, à M. Teulet.
Pari mutuel : 27 et 15.50 ; 17.50.

EN TOMBANT D'UN ECHAFAUDAGE UN OUVRIER SE FRACTURE LE CRANE

Nancy, 22 septembre. — Un ouvrier, M. Eugène Fleuret, 40 ans, marié et père de quatre enfants, est tombé d'un échafaudage aux laminoirs de Champigneulles. Il s'est fracturé le crâne sur une enclume. La mort a été instantanée.

MOULINS

Conseil général

Séance du mardi 22 septembre

La séance s'ouvre à 14 h. 25, M. Régnier préside.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance de la veille, divers vœux sont encore déposés, certains présentent un caractère politique.

Deux d'entre eux provoquent un incident entre leurs auteurs, M. Alexis Gaume, communiste, et M. Dormoy, socialiste. Ils se rapportent à la condamnation des marins du « Courbet », dont l'un est originaire d'Hérisson.

Le vœu de M. Gaume demande la suppression des conseils de guerre, tandis que M. Dormoy juge plus sage de demander seulement au ministre de la Marine, la grâce des condamnés du « Courbet ».

— Ce n'est pas une mesure de grâce que nous demandons, s'écrie M. Alexis Gaume, c'est l'application stricte de la justice !

M Dormoy riposte du tact au tact et il s'ensuit un rapide échange de propos assez vifs entre les deux conseillers.

On commence ensuite la lecture et la discussion des rapports.

— Mme Mercier offre au département une somme de 100.000 fr ,pour l'établissement d'une vacherie au sanatorium du Montet. Cette vacherie coûtera 200.000 fr. mais comme on peut compter sur une subvention de l'Etat de 50 % sur la dépense totale, la somme nécessaire sera ainsi réunie et le conseil décide la création de cette vacherie et remercie la donatrice.

— Les subventions ci-après sont votées : 500 fr. à l'A. G. M. G., 12.000 fr. aux pupilles de la Nation ; 5.000 fr. au comité départemental des mutilés

— Le conseil décide de donner la garantie du département au Crédit Immobilier de Moulins, jusqu'à concurrence d'une somme de 187.500 fr. qui correspond au prix d'achat ou de revient de 1.875.000 fr. d'immeubles.

— Le propriétaire de l'immeuble actuellement occupé par la caserne de gendarmerie de Bourbon, qui se refusait précédemment à renouveler le bail a fait connaître au préfet qu'il était maintenant tout disposé à consentir une nouvelle location. Le conseil va examiner l'affaire et prendre une décision ferme à la prochaine session.

— Une somme de 5.000 fr. est votée à titre de participation du département dans les frais de chauffage de la sous-préfecture de Montluçon.

— Conformément à une décision prise l'an dernier, le legs Robichon sera attribué cette année, à M. Buissonnet, de Chezelles, auteur d'un ouvrage sur « Le Bourbonnais sous la seconde révolution ».

— Le conseil prend bonne note pour l'an prochain de la candidature de M. Joseph Voisin, homme de lettres à Toulon-sur-Allier.

— Avis favorable est donné à un vœu de M. Régnier, qui demande que le gouvernement, afin d'alléger les charges financières, étudie la cession de certaines de nos colonies.

MALADE, IL SE PEND

M. Jean Boyet, 51 ans, marchand de bois, 127, rue de Decize, a été trouvé pendu dans une grange qu'il possède, rue de la Motte.

Ce suicide est attribué à la maladie.

LA RENTREE DES CLASSES

La rentrée des classes aura lieu, à l'Institution du Sacré-Cœur, le samedi, 30 octobre, avant 7 heures du soir, pour pensionnaires et le dimanche, 4 octobre, à 9 h. 1/4 rentrée des externes.

A 9 h. 30. messe du Saint-Esprit.

— La rentrée de la Maîtrise aura lieu le samedi, 3 octobre, avant 10 heures pour les pensionnaires ; le dimanche, 4 octobre, à 8 heures, pour les externes et les demis-pensionnaires.

Accident du travail. — René Lavaud, 15 ans, apprenti quincailler, domicilié à Yzeure, s'est fait une coupure à une main. Incapacité de travail de cinq jours.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Thierry, 54, rue des Garceaux, un marteau ; par M. Barnier, 38, route de Limoges, deux clefs ; par M. Lavaud, 10, rue de Paris, une paire de gants; par M. Garnache, 22, route de Limoges, un sac à main d'enfant

A qui le chien ? — Un chien cocker s'est réfugié à la boucherie chevaline, 7, place Garibaldi.

Le temps. — Hier, temps doux, nuageux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 14° ; à midi 16° ; maxima, 17° ; minima, 13° ; baromètre, 759.

CERILLY

DIMANCHE PROCHAIN FETE DE L'ELECTRICITE

Voici le programme de cette fête :

A 14 heures, défilé d'une noce bourbonnaise ; reproduction des costumes de l'époque ; accompagnement de vielles et musettes.

Itinéraire : Départ, place de la Mairie, La Croix-Blanche, rue Neuve, rond-point de l'hôpital, route nationale, route d'Hérisson, rue de l'Eglise, place du Marché, Sénat, les Promenades.

A l'issue du défilé, bal champêtre sur les Promenades au son de la vielle et de la musette ; intermède par la Société musicale.

A 18 heures, dîner de noce.

A 19 h. 30, réunion à la mairie de la noce bourbonnaise et départ pour les Promenades : concert par l'Union musicale.

Après le concert, grand bal public ; illuminations générales ; embrasement de l'hôtel de ville et des promenades.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents.

MM. les forains sont informés qu'aucun droit de place ne sera perçu.

LE THEIL

Vol. — M. Antoine Chambon, chiffonnier au Theil, victime d'un vol de 125 kilos de ferraille, estimés 25 francs, a porté plainte à la gendarmerie.

VILLEFRANCHE-D'ALLIER

La foire. — La foire de Villefranche du 28 septembre courant tombant le même jour que celle du Montet (renvoyée du 27 au 28) aura lieu le mardi 29 courant.

Mutualité. — A l'occasion du congrès des sociétés de secours mutuels du Bourbonnais qui a eu lieu à Montluçon, la médaille de bronze de la Mutualité a été décernée à MM. Dumont, président, et Boutron, ancien trésorier de l'Union des Travailleurs de Villefranche

BEAULON

Abus de confiance. — Les gendarmes de Dompierre ont verbalisé contre le jeune Jean Chevasson, 20 ans, domestique agricole à Beaulon, pour abus de confiance.

Chevasson avait loué le 18 août, pour quelques heures, une bicyclette à M. Billaud, mécanicien à Dompierre ; depuis, il avait négligé de la rendre.

BESSAY

Accident. — M. Fernand Ménager, entrepreneur de maçonnerie à Bessay, rentrait chez lui en voiture avec deux de ses ouvriers, MM. Joseph Nebout et Antoine Morvan, quand son véhicule fut renversé par une automobile venant de la direction de Moulins et conduite par le docteur Kritchevky, de Paris.

M. Ménager, projeté violemment sur la chaussée, eut la jambe droite fracturée à trois endroits. Ses ouvriers n'eurent aucun mal.

MONTLUCON

En gare de Montluçon, un agent du P.O. est grièvement blessé par une locomotive

Montluçon, 22 septembre (de notre correspondant particulier). — L'employé du P. O. Jean Autixier, transportait des colis d'un train dans un autre lorqu'il fut heurté par une locomotive et renversé sur les rails.

La main droite complètement broyée, Autixier fut transporté à la clinique Pailiaud où il fut amputé de l'avant-bras droit

Le Cinquième congrès, à Montluçon des commissions départementales

Ainsi que « Paris-Centre » l'a relaté les quatre commissions nommées vendredi matin ont poursuivi leurs travaux.

Réunies en séance plénière, elles ont accordé la discussion des vœux émis par la première commission qui avait à son ordre du jour l'examen du rapport du secrétariat général, l'extension des attributions des commissions du travail et les vœux divers.

La première question seule peut être examinée et le vœu suivant adopté.

Le congrès demande la constitution d'une commission exécutive de 8 membres : quatre patrons et quatre ouvriers dont le secrétaire national. Le siège de cette commission serait transféré de Toulouse à Paris et elle serait chargée d'assurer le fonctionnement normal des commissions du travail.

Les commissions départementales verseront une cotisation dont le minimum sera de 100 fr. et une subvention sera demandée au ministère du Travail.

Les membres qui composeront cette commission exécutive sont désignés : Ce sont pour les ouvriers : MM. Parizot, Lafaye et Cazanave et pour les patrons MM. Crémieux, Taillefer, Beau et Vincent.

La commission départementale Montluçon-Gannat offre aux congressistes un vin d'honneur au cours duquel un objet d'art fut offert à M. Parizot, organisateur du congrès, à Montluçon.

Samedi matin la séance plénière fut reprise à 9 heures.

Les vœux émis par les première, deuxième et troisième commission furent successivement examinés, discutés et modifiés.

Nous notons les principaux de ces vœux.

— *Première commission.* — Demande que le travail qui a été élaboré à Toulouse l'an dernier reçoive son application, particulièrement en ce qui concerne la modification de l'art. 24 de la loi du 2 novembre 1892, instituant les commissions et sur l'ensemble de leurs attributions. Elle prévoit notamment, dans le cas de conflit du travail, la substitution des commissions départementales aux juges de paix pour l'arbitrage. Adopté.

— Demande que la loi du 2 novembre 1893 soit appliquée à l'Alsace et à la Lorraine pour la constitution des commissions et de leurs attributions. Adopté.

— Demande que le projet de loi concernant le congé annuel payé soit voté dans le plus bref délai. Adopté.

— *Deuxième commission.* — Les membres du congrès émus de la crise de main-d'œuvre et de la crise d'apprentissage dont souffre notre production tout entière et profondément convaincus de l'étroite relation de tous nos problèmes économiques avec la crise de la natalité, émettent le vœu que le gouvernement prenne le plus tôt possible toutes mesures législatives pour honorer, encourager et soutenir largement les familles nombreuses, source de richesse pour le pays.

— Le congrès en adoptant les vœux formés par sa deuxième commission concernant l'apprentissage s'associe aux efforts du conseil supérieur de l'enseignement technique, organisme qualifié pour s'occuper des questions d'apprentissage et demande que soient prises non des mesures partielles, mais des dispositions législatives complètes, organisant et règlementant l'apprentissage dans notre pays. Adopté.

Le congrès émet le vœu que la loi du 28 mars 1919 soit complétée par l'interdiction du travail de nuit aux employeurs boulangers, pâtissiers et à leur famille.

— *Troisième commission.* — Loi de huit heures : Le congrès national des commissions du travail demande que l'on fasse application intégrale de la journée de 8 heures ou autrement dit de la semaine de 48 heures (dans la semaine de 6 jours) à tous les travailleurs quels qu'ils soient.

Laisse pourtant pour les industries dites saisonnières un certain nombre d'heures supplémentaires qui devra être fixé, d'accord entre les syndicats patronaux et ouvriers, pour les besoins de ces industries. Adopté.

Assurances sociales : Le congrès demande que le Sénat mette en discussion au plus tôt le projet de loi voté sur les assurances sociales par la Chambre des Députés le 8 avril 1924. Adopté.

— *Quatrième commission.* — Demande la réglementation et la surveillance de la main-d'œuvre étrangère.

Emet le vœu tendant à une surveillance très sévère, par les inspecteurs du travail auxquels seraient adjoint des inspecteurs-médecins, des logements et des ateliers, en vue de leur assainissement et de leur salubrité.

— M. Bocq, chef de cabinet, exprime des regrets du ministère du Travail qui n'a pu, par des engagements antérieurs, assisté au congrès. Il définit éloquemment le rôle que doivent jouer les commissions du Travail et montre la collaboration précieuse qu'elles pourront apporter aux pouvoirs publics.

Il donne l'assurance que tous les vœux émis à ce congrès seront examinés attentivement par le ministre.

M. Parizot, l'actif secrétaire du congrès remercie M. le délégué du ministre, mais tient à le charger de demander au ministre de rendre plus effective la collaboration entre les commission du Travail et les pouvoirs publics. Des rapports dit-il, pourraient être demandés plus souvent aux commissions. Il insiste également pour que le ministre intervienne en vue de la création dans les départements où elles n'existent pas des commissions.

— M. Etienne Vincent, président du congrès, dans un discours éloquent a remercié les congressistes. Le prochain congrès de la mutualité « La Bourbonnaise » se tiendra à Nîmes.

Accident du travail. — Marie Niort, 30 ans, ouvrière aux usines Dunlop, écrasement du bras droit.

Etat civil :

Naissances. — Janine Esthor, rue de la Gironde, 52 ; Madeleine Bouganel, rue des Fondeurs.

Publications de mariages. — Gabriel Marambert, employé d'octroi, 43, rue de la République, et Louise Giraud à Vallon; Maurice Chambenoit, coiffeur, rue Barathon, 67, et Madeleine Rougier, rue Barathon, 38 ; Louis Echalier, caporal au 121e R. I., et Francine Foulupt, employée de commerce, 37, rue Richelieu à Clermont-Ferrand.

Mariages. — Sylvain Mornet, et Irma Gilbert; Jules Bernacher, et Marcelle Aufrère.

Décès. — Bernard Aucouturier, 77 ans, rue du Gour-du-Puy ; André Fouquet, 1 mois, 5, rue Achille-Allier.

LAFERTE-HAUTERIVE

DECOUVERTE D'UN SQUELETTE

Nous avons relaté hier la découverte d'un squelette de femme, aux Echerolles. Voici quelques précisions sur cette découverte :

M. Jean Bourdier, 69 ans, propriétaire à Monétay, chassait sur les bords de l'Allier, quand son chien, en grattant le sable, mit à découvert un squelette, auquel adhéraient seulement quelques lambeaux de peau parcheminée.

La gendarmerie de Neuilly-le-Réal fut aussitôt avisée.

Elle se rendit sur les lieux en compagnie du docteur Vial, de Châtel-de-Neuvre, qui déclara que ces funèbres restes étaient ceux d'une femme âgé d'une cinquantaine d'années.

Le décès remonterait à un an environ et le corps, suppose-t-on, aurait pu être amené de fort loin, par la crue de l'Allier de novembre 1924.

YZEURE

La Fanfare. — La Fanfare d'Yzeure donnera son dernier concert d'été jeudi soir, au kiosque de la place de la mairie, à 8 h. 30 du soir.

En voici le programme :

1. *Les échos bourbonnais*, pas redoublé (La bole); 2. *Une fête à Nanterre*, fantaisie (Andrieu); 3. *Charmant bijoux*, gavotte (Andrieu) ; 4. *Souvenir de Biarritz*, suite en 4 parties : 1° Au bord de la mer ; 2° les Gitanos ; 3° les deux mendiants ; 4° une soirée au Casino (Dupuy) ; 5. *Louis XIV*, pas redoublé (Millot).

CHER

BOURGES

Au Conseil général

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence de M. Gesiat, qui remercie ses collègues de la marque de confiance qu'ils lui ont témoignée en le portant à nouveau au fauteuil de la présidence. Il exprime ses souhaits de bienvenue aux nouveaux élus et salue la mémoire de M. Desbarres, récemment décédé.

Puis entrant dans des considérations générales, il fait des vœux pour le succès de l'emprunt, rend hommage à la vaillance de nos troupes engagées au Maroc et exprime sa confiance au gouvernement de M. Painlevé.

La séance est suspendue quelques instants pour permettre au rapporteur de rédiger leurs rapports. Elle est reprise à 11 heures.

Le conseil vote les subventions suivantes :

50 fr. à l'Association Amicale des gardes champêtres de l'arrondissement de Bourges ; 100 fr. à la société de secours mutuels « Le Soutien Fraternel des P. T. T. » ; 100 fr. au Vélo-Club de Bourges ; 200 fr. à l'Orphelinat d'enseignement primaire ; 100 fr. à l'Association horticole et maraîchère de Bourges ; 200 fr. à la société du Stud-Book ; 1.000 fr. à la Société des Courses de Lignières et de La Guerche ; il porte de 2.000 à 2.500 fr. la subvention accordée à la Bourse du Travail de Bourges ; il rejette une demande de subvention présentée par la section du Cher des employés de banque, à l'occasion de la récente grève.

— Approuve les comptes de la caisse de retraite des employés départementaux ; le compte administratif du préfet et le compte de gestion du trésorier-payeur général pour l'exercice 1924. Il vote un crédit de 300 fr. pour achat de trois cartes géologiques et économiques du Berry, de M. Rabaté, pour les archives et les écoles normales ; un crédit de 1.025 fr. pour l'installation du service téléphonique entre les bureaux de l'inspection économique et la conciergerie du palais Jacques-Cœur.

Délégation est donnée à la commission départementale pour traiter la fourniture des imprimés départementaux pour 1926.

— Relève de 1.000 fr. les traitements de la secrétaire du tribunal civil de Bourges et celui du concierge. Il autorise la commune de Thou à porter de 5 à 7.50 le taux de l'allocation mensuelle aux familles nombreuses.

— Vote le budget de l'assistance aux familles nombreuses pour 1926, arrêté en dépenses à 721.800 fr. et en recettes à 689.082 francs ; le budget de l'assistance médicale gratuite s'élevant en dépenses à 653.700 fr. et en recettes à 514.850 fr. celui de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables s'élevant en dépenses à 2.304.000 fr. et en recettes à 2.095.988 fr.; un relèvement de crédit de 4.144 fr., pour frais d'entretien des bâtiments et du mobilier de l'école normale d'instituteurs et de 1.800 fr. pour les écoles normales d'institutrices.

Plusieurs conseillers s'étonnent que dans le budget de ces deux établissements, les crédits demandé pour la nourriture ne soient que de 1.100 fr. par élève, pour les garçons, et de 1.000 fr. pour les filles. Ils se demandent si, à ce taux, la nourriture est bien suffisante. Un contrôle sera effectué en ce sens.

— Approuve le rapport du directeur du laboratoire départemental pour le dernier exercice. Il décide la gatuité de l'analyse des crachats qui lui seront soumis et accorde aux garçons de laboratoire, dont le traitement n'est que de 4.000 fr., les mêmes indemnités de résidence et de charges de famille qu'aux employés départementaux.

Le budget du service de protection de la santé publique est arrêté pour 1926, en dépenses à 90.925 fr. et en recettes à 67.962 francs 50.

Celui de l'assistance aux femmes en couches à 565.000 fr., en dépenses à 475.410 fr. en recettes.

— Décide le classement dans le réseau des chemins de grande communication, du chemin vicinal ordinaire n° 5, de Saint-Outrille à la gare de Graçay.

— Approuve l'état des contingents à imposer aux communes pour l'entretien en 1926 des chemins de grande communication, Il renouvelle pour 1926, les autorisations données précédemment aux communes pour l'emploi de leurs prestations sur les chemins ruraux.

Une commission est nommée pour poursuivre, d'accord avec la Nièvre, l'étude de la réfection des ponts suspendus de Cosne, de Fourchambault, du Guétin et de Saint-Thibault. MM. de Voguë, Gestat, Maupin, Priot et Ponroy sont désignés pour représenter le conseil.

— Décide le déclassement de la rue de la Quintaine, près de Sancette, comme annexe du chemin de grande communication n° 7, de Pithiviers à La Charité, sur une longueur de 425 mètres.

— Un crédit de 100 fr. est voté pour l'aménagement de chacune des stations d'étalons de Charenton et d'Henrichemont.

— Fixe à la période qui va du 26 septembre au 30 novembre, le délai pour le sucrage des vendanges et pour les déclarations de mouillage des vins.

— Il exprime le désir que pour les élections consulaires, il n'y ait plus qu'un bureau de vote par canton, avec admission du vote par correspondance. La séance est levée à midi 20.

La plus grande partie de l'après-midi a été occupée par une séance plénière de la commission des chemins de fer pour entendre les directeurs des compagnies de chemins de fer économiques, en vue des mesures à prendre en présence du déficit croissant.

Une courte séance publique a suivi pour la nomination de la commission départementale : MM. Vinadelle, Ragotin, Halaire, de Voguë, Priot, Brenet et Rousseau ont été élus.

Au cours de cette séance, M. Ponroy a demandé au préfet que soit publiée une affiche faisant connaître les horaires des autobus circulant dans le département. M. le préfet a répondu qu'il ferait le nécessaire.

Le préfet a également donné lecture d'une lettre du maire de Bourges demandant au conseil général de rétrocéder à la ville les terrains de la rue du Cardinal-Dupont, dépendant de l'ancien immeuble de Saint-Célestin. L'affaire a été renvoyée à la commission compétente.

Puis le conseil s'est ajourné à aujourd'hui à 14 heures.

POSTES ET TELEGRAPHES

Un concours d'admission à l'emploi d'agent manipulant des services postaux sédentaires aura lieu à Orléans le 22 octobre 1925, en vue du recrutement de deux agents manipulants pour le département du Cher.

Les candidats étrangers à l'administration devront être âgés de 16 ans au moins et de 20 ans au plus au jour du concours.

Ils devront se présenter à la direction des postes, 8, rue Taillegrain, à Bourges pour se faire inscrire et recevoir tous renseignements utiles.

La Journée de l'Emprunt à Bourges

Nous recevons le communiqué suivant :

La commission de la Journée de l'Emprunt s'est réunie samedi dernier, à 20 heures 30, à la Chambre de commerce, sous la présidence de M. Bruandel, président de la Fédération départementale des Groupements commerciaux et industriels du Cher.

M. Hervet fils, retenu par d'autres obligations, s'était fait excuser.

Après qu'il eut été, au cours d'une discussion contradictoire, tenu le plus grand compte des excellentes suggestions proposées par MM. Haultier, Groussot, Chassin, Bouillet, Dagois et Ménard, le programme de la Journée a été définitivement arrêté.

Il a, en outre, été décidé que MM. Bruandet et Borde se rendraient à Paris, en vue d'engager une attraction.

La dite attraction, — l'un des « clous », de la Journée de l'emprunt », sera, pour nos concitoyens, une surprise aussi agréable qu'artistique.

Quoi qu'il en soit, la commission s'efforce de donner à la Journée de l'Emprunt, fixée au dimanche 27 septembre courant, tout l'éclat qu'elle doit comporter, en raison du but que se propose d'atteindre les dévoués organisateurs.

La prochaine séance de la commission a été fixée au jeudi 24 septembre courant, à 20 h, 30, à la Chambre de commerce.

STUD-BOOK DU CHEVAL DE TRAIT BERRICHON

Nous recevons communication de l'appel suivant :

Le Stud-Book du cheval de trait berrichon a l'intention de faire prochainement, dans les mêmes conditions que l'an dernier, des ventes, de juments percheronnes de 3 à 6 ans, de pouliches et de laitonnes, pour permettre l'introduction à bon compte, d'éléments améliorateurs.

Ces ventes aux enchères auront lieu dans les centres où les demandes seront les plus nombreuses et qui seront désignés ultérieurement.

A cet effet, il est indispensable de connaître dès maintenant les besoins et les préférences de chacun, et le Stud-Book vous prie de vouloir bien lui faire savoir avant le 12 octobre prochain :

1° Si vous seriez acheteur.

2° Les noms d'éleveurs désirant acheter.

3° Le nombre, l'âge des animaux demandés.

Les juments auront été saillies et seront vendues avec les papiers d'origine, permettant l'inscription au Stud-Book.

Les éleveurs devront s'engager à conserver leurs animaux pendant 3 ans, les faire saillir annuellement et les présenter au concours chaque année, aux fins de contrôle.

Etalons. — En dehors des encouragements accordés directement par l'Etat aux Syndicats d'élevage hippique, l'Office agricole, désireux de faciliter l'introduction d'étalons de choix, attribuera aux importateurs d'animaux de race percheronne, des primes d'achat variant de 3 à 5.000 francs, à charge par les bénéficiaires de conserver leurs reproducteurs dans le département pendant 3 ans au moins et de leur faire effectuer au prix normal, la saillie des juments qui leur seront présentées, sans que le maximum de ces saillies puisse dépasser 100 pour les chevaux de 3 ans et 120 pour les mâles plus âgés.

Des primes annuelles de 1.000 à 1.500 francs pourront être également accordées aux étalons de choix qui seront introduits dans le département pour y faire la monte pendant une saison.

Enfin, 10 à 12 primes annuelles de conservation de 3 à 500 francs, complémentaires de celles accordées par le Service des Haras pourront être attribuées à chacun des éleveurs possédant les meilleurs étalons livrés au service public.

Toutes ces primes ne seront payées aux intéressés que sur l'avis d'une commission composée de représentants du Service des Haras et de l'Office agricole.

Les éleveurs sont priés d'adresser leurs demandes avant le 12 octobre soit à M. le directeur des Services agricoles du Cher, 2, rue Porte-Jaune, soit à M. le secrétaire général du Stud-Book, 2, rue des Trois-Bourses, à Bourges.

Le secrétaire général,
E. DUHAMEL.

CURAGE DU MOULON ET DE SES FAUX-BRAS

Il sera procédé le lundi 15 octobre 1923, à 8 heures du matin, à la réception des travaux pour le curage du Moulon et de ses faux-bras dans la commune de Bourges.

Cette opération sera commencée par l'amont vers la Moulonnerie.

Les propriétaires obligés ou intéressés au curage, soit comme riverains, soit comme usiniers ou possesseurs de barrages, sont invités à y assister.

Les usiniers et possesseurs de barrages sont requis, par le présent avertissement, de faire l'eau basse dans leurs biefs le jour ci-dessus annoncé pour la visite, dès 5 heures du matin.

Faute par eux d'obtempérer à cette injonction, l'eau basse sera faite d'office, indépendamment des poursuites dont ils seraient passibles.

UN EXAMEN DE STENOGRAPHIE ET DACTYLOGRAPHIE AURA LIEU DIMANCHE PROCHAIN

La société berrichonne d'études sténographiques informe ses adhérents et tous les sténodactylographes, qu'une session d'examen de sténographie et de dactyloraphie de l'institut international, aura lieu à Bourges, rue Moyenne, impasse des Jacobins, dimanche prochain 27 septembre à 9 h 30, très precises.

UNE REUNION DES EMPLOYES DES P. T. T.

Une grande réunion corporative intéressant tous les postiers aura lieu à Bourges, dimanche prochain 27 septembre, à quatorze heures, rue Michel-de-Bourges, hôtel des syndicats. M. Baylot, secrétaire général des agents, délégué à la commission de révision des traitements, viendra exposer la question des traitements dans tous ses détails. Tous les postiers du département, employés, ouvriers, dames, agents de tous grades, sont invités à cette réunion exceptionnelle.

Avis d'enquête. — Le maire porte à la connaissance des habitants que conformément à un arrêté de M. le préfet du Cher, en date du 3 septembre 1925, une enquête est ouverte sur le projet de classement, dans la voirie urbaine, et de la fixation du tracé de la rue du Cardinal-Dupont.

Les pièces du projet ci-dessus visé, resteront déposées à la mairie de Bourges (bureau du secrétariat), du jeudi 24 septembre au jeudi 8 octobre 1925 inclusivement, où les habitants pourront en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur, désigné à cet effet par M. le préfet, recevra à la mairie (bureau du secrétariat), pendant trois jours consécutifs, les 9, 10 et 11 octobre (de 14 à 16 heures) les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

Caisse d'épargne. — Il a été déposé à la caisse d'épargne de Bourges et dans ses succursales, pendant les séances du 17-19 septembre : en numéraire 54.126,86, par 41 déposants, dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé pendant les mêmes séances : en numéraire 42.318,23, à 31 déposants, dont 8 ont été soldés intégralement.

Nomination. — M. Ricardon, receveur des contributions indirectes à Sancoins, est nommé contrôleur à Cette.

Commencement d'incendie. — Vers 7 h. 30, les habitants du quartier Saint-Bonnet ont été alertés par la fumée s'échappant d'un des logements du Moulin de la Chaîne. Le feu venait de prendre dans une armoire. Les voisins accourus réussirent à éteindre ce commencement d'incendie.

Une enquête est ouverte.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit 10° ; du jour 22° ; hauteur barométrique 756 m/m.

Pour aujourd'hui : continuation du même temps. Des averses sont toujours à prévoir.

(*Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges.*)

Etat civil :

Naissances. — Claude Pellerin, rue de Paradis ; Aliette de Semallé, rue d'Alsace.

Décès. — Alexandre Chaumeau, 76 ans, rue Gambon ; François Lebaud, régisseur, 60 ans, rue Bourdaloue ; Marie Carrière, 72 ans, rue de Dun.

Pour le pélerinage du Chautay

TRAINS SPECIAUX MIS EN MARCHE LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

1° Entre Veaugues, Le Chautay et La Guerche

A. — Veaugues départ 12 h. 05 ; Jalognes-Pesselières (arrêt), 12 h. 16 ; Groises, 12 h. 25 ; Lugny-Champagne, 12 h. 32 ; Les Loges-Minerai (arrêt), 12 h. 46 ; Sancergues, 12 h. 59 ; Jussy-le-Chaudrier (arrêt), 13 h. 07 ; Précy-les-Bruères, 13 h. 17 ; Beffes, 13 h. 32 ; L'Etoile (arrêt), 13 h. 36 ; Marseilles-les-Aubigny, 13 h. 43 ; Jouet-sur-l'Aubois, 13 h. 54 ; Torteron, 14 h. 04 ; Patinges, 14 h. 09 ; Le Chautay (arrivée), 14 h. 21 ; (départ), 14 h. 22 ; La Guerche (arrivée), 14 h. 34.

B.— La Guerche départ 18 h. 02 ; Le Chautay 18 h. 16 ; Patinges (arrêt), 18 h. 30 ; Torteron, 18 h. 36 ; Jouet-sur-l'Aubois, 18 h. 45 ; Marseilles-les-Aubigny, 18 h. 56 ; Beffes, 19 h. 06 ; Précy-les-Bruères, 19 h. 18 ; Jussy-le-Chaudrier (arrêt), 19 h. 28 ; Sancergues, 19 h. 36 ; Les Loges-Minerai (arrêt), 19 h. 48 ; Lugny-Champagne, 20 h. 02 ; Groises, 20 h. 10 ; Jalognes-Pesselières (arrêt), 20 h. 22 ; Veaugues (arrivée), 20 h. 32.

2° Entre Sancoins et Le Chautay

451 C. — Sancoins, départ 12 h. 15 ; Grossouvre, 12 h. 31 ; La Chapelle-Hugon, 12 h. 40 ; La Guerche, arrivée 12 h. 53, départ 13 h. 15 ; Le Chautay, arrivée 13 h. 29, départ 13 h. 38 ; La Guerche, arrivée 13 h. 50.

184 D. — Le Chautay, départ 17 h. 46 ; La Guerche, arrivée 18 h., départ 18 h. 41 ; La Chapelle-Hugon, 18 h. 53 ; Grossouvre, 19 h. 01; Sancoins, arrivée 19 h. 11, départ 19 h. 30 ; La Guerche, arrivée, 20 h.

NERONDES

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Voici les résultats des élections au conseil d'arrondissement :

Inscrits, 2.577 ; votants, 931. M. Buteau, républicain de gauche, 770 voix, élu.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

Cyclistes, éclairez-vous. — Procès-verbal a été dressé contre Albert Sadet, pour avoir circulé la nuit sur un vélo qui n'était pas muni d'une lanterne.

VASSELAY

Vol.— Au cours d'une dernière nuit, plusieurs poules estimées 120 francs, ont été volées à M. Emile Langillier, propriétaire au hameau de la Jonchère. Les voleurs sont recherchés.

CUFFY

Dont acte. — Dans notre numéro du 29 août, nous avons relaté qu'une contravention avait été dressée contre M. Léon Douet, restaurateur-hongreur, au Bec d'Allier, par les gardes de la « Sécurité du Centre », pour délit de chasse à l'aide de son chien.

En réalité, les gardes ont trouvé le chien de M. Douet au bord de l'eau, mais son propriétaire était ce jour-là à 30 kilomètres de Cuffy. Il y a donc simple divagation de chien.

NIÈVRE

NEVERS

Revision des listes des électeurs commerçants patentés pour l'année 1925

Les habitants sont prévenus qu'en exécution des lois des 8 décembre 1883 et 19 février 1908, les listes des électeurs appelés à prendre part à l'élection des membres des tribunaux de commerce de Nevers et de la Chambre de commerce de Nevers, arrêtées le 16 septembre, seront, à partir du 30 du même mois, déposées :

— La liste générale de l'arrondissement, au greffe du tribunal de commerce dans les circonscriptions où ce tribunal existe, et au greffe du tribunal civil dans les autres arrondissements ;

— La liste spéciale de chaque canton, au greffe de la justice de paix de ce canton.

Ces listes seront communiquées sans frais à toute réquisition.

Pendant un délai de quinze jours, expirant le 15 octobre au soir, tout commerçant patenté, et en général tout ayant droit, pourra execer ses réclamations, soit qu'il se plaigne d'avoir été indûment omis, soit qu'il demande la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Les réclamations seront portées devant le juge de paix du canton par simple déclaration au greffe de la justice de paix du domicile de l'élection dont la qualité sera mise en question. Cette déclaration se fera sans frais et il en sera donné récépissé.

L'assemblée générale de la Société départementale d'agriculture

La société départementale d'agriculture de la Nièvre se réunira en assemblée générale samedi prochain, 26 septembre, à 14 heures, au siège de la société, rue Lafayette, 21.

Voici l'ordre du jour :

Procès-verbal ; admission de nouveaux membres ; correspondance ; rapport présenté par M. Bardin sur le voyage fait dans le Perche ; propositions d'achat d'étalons et de revente aux enchères ; ouverture de credits ; désignation de la commission de visite pour l'attribution du prix Dessaignes ; questions diverses.

RETRAITE D'HOMMES AU CLOS

La retraite générale du Clos commencera ce soir mercredi, à 20 h. 30. Elle sera prêchée par le R. P. Durand.

Trouvailles. — Réclamer à Mme Morel, 1, quai Amiral-Jacquinot, un porte-monnaie contenant une petite somme ; M. Berthomier, à la Chaume-au-Curon, commune de Coulanges-les-Nevers, un chien, genre griffon ; M. Gilbert, 2, rue Saint-Genest, un gilet et un veston ; M. Laroche, 1, rue des Perrières, une broche en métal blanc avec perle ; M. Souverain, pâtissier, 5, avenue Saint-Just, une fourrure en plumes ; au bureau de police, un porte-monnaie contenant une minime somme et deux médailles, un gant pour homme.

Au Conseil d'arrondissement de Nevers

Le conseil d'arrondissement de Nevers s'est réuni le lundi 14 septembre (2ᵉ partie de la session de 1925).

L'assemblée a examiné et adopté les propositions de répartition des contributions directes.

Puis les vœux suivants ont été adoptés :

1° Vœu émis par M. Dariaux, tendant à ce que le préfet soit autorisé à taxer les farines après avis de la commission consultative ;

2° Vœu également formulé par M. Dariaux, tendant à l'établissement d'un circuit téléphonique direct entre Nevers et Guérigny ;

3° Vœu déposé par M. Bruneton en vue d'assurer l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun dans la traversée ou partant de Nevers.

On réclame...

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Ne croyez-vous pas utile de suggérer à notre municipalité l'idée de la création dans notre ville d'un poste de secours dans chaque quartier de la ville ? Il suffirait pour cela de désigner une pharmacie par quartier, qui serait munie d'un brancard fourni par la municipalité pour l'enlèvement immédiat du blessé, auquel le pharmacien serait chargé de prodiguer les premiers soins, en attendant l'arrivée de la voiture ambulance.

Cela éviterait de voir se renouveler ce fait lamentable d'une jeune fille blessée grièvement par une auto, rue du Commerce et qui est restée étendue sans soins sur le trottoir un laps de temps beaucoup trop long et pour laquelle il a fallu réquisitionner une voiture de bonne volonté pour son transfert à l'hôpital, la voiture ambulance n'étant pas disponible.

Un passant.

***

Il ne se passe pas de jours que nous ne recevions des réclamations au sujet du défectueux éclairage des rues de la ville.

Les doléances des habitants portent plus particulièrement sur l'heure d'extinction des appareils d'éclairage. Dans certains quartiers, comme dans tous les faubourgs, l'obscurité la plus complète règne dès 10 heures ou 10 h. 30 du soir. D'autres, moins favorisés, ne sont jamais écairés, ou si parcimonieusement, que cela revient au même.

Les grandes artères du centre de la ville comme celles conduisant à la gare, ne sont elles mêmes que bien insuffisamment dotées de lumière. Il serait désirable, pour la sécurité des Nivernais, que la municipalité veuille bien laisser de-ci, de-là, un plus grand nombre de réverbères allumés jusqu'au petit jour.

Rue de Paris, une femme est tuée par une auto

M. Etienne Duvivier, 59 ans, conduisait une auto sous la direction du chauffeur Mussier.

Arrivé en face de l'hôpital, bien qu'allant à une allure modérée, il ne put éviter Mme Marie Falourd, 62 ans, qui, restant sourde aux appels de l'apparuil avertisseur, fut serrée entre la voiture et un arbre de la rue de Paris. La mort fut instantanée.

Le corps de la malheureuse a été déposé à la Morgue.

Une enquête est ouverte par M. le commissaire de police, qui a mis M. Duvivier en état d'arrestation.

L'ACCIDENT D'AUTO DE LA RUE DU COMMERCE

Nous nous sommes rendus à l'hôpital, où nous avons pris des nouvelles de Mlle Annette Tisse, qui fut victime, comme « Paris-Centre » l'a relaté, d'un accident d'automobile, avant-hier, rue du Commerce.

L'état de santé de la pauvre fille est aussi satisfaisant que possible et les médecins qui la soignent feront l'impossible pour éviter l'amputation du pied gauche. Cette opération ne sera tentée qu'en cas d'absolue nécessité.

L'auto qui provoqua l'accident était conduite par M. Marius Cusson, lieutenant au 13ᵉ d'artillerie.

Dans les P. T. T. — M. Maximin Lambert, contrôleur des Postes et des Télégraphes vient d'être nommé contrôleur principal du bureau de postes de la gare en remplacement de M. Senne.

A notre sympathique compatriote nous adressons nos félicitations.

Etat civil :

Naissances. — Marcelle X., rue de Paris, 1 ; Reine Counillon, rue de Paris, 1.

Décès. — Marie-Adèle Riondet, 63 ans, journalière, veuve de Alexis Falourd, rue de Paris.

Publications de mariages. — Auguste Milot, maréchal-forgeron, faubourg de Mouësse, 135, et Marie-Louise Thibault, faubourg de Mouësse, 23 ; François Chaimbault, employé de commerce, rue Saint-Didier, 8, et Lucienne Billard, employée de commerce, rue de la Boullerie, 5.

Grand Bazar de la Nièvre
ACTUELLEMENT
Grande Vente-Réclame
D'ARTICLES D'ÉCOLIERS

A l'ENTREPOT DE CHARBONS, 28, rue de la Rotonde, à Nevers, vous trouverez des charbons de terre choisis, recriblés et de qualité supérieure aux plus bas prix, livrés en Sacs plombés de 50 kilos garantis. Téléphone 5-34.

SOCIETE GENERALE DES CHEMINS DE FER ECONOMIQUES

La Société Générale des Chemins de Fer Economiques a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la foire-fête (dite de la Saint-Andoche) de Saulieu, du vendredi 25 septembre 1925, elle retardera jusqu'à 22 h. 30, le départ du train spécial n° 124 Saulieu-Ouroux (départ 17 h. 30) prévu à la marche des trains. Service au 5 juin 1925.

CYLINDRAGES A EFFECTUER DU 21 AU 26 SEPTEMBRE

Canton de Prémery, commune de Dompierre-sur-Nièvre, chemin de grande communication n° 2, de 11 k. 700 à 12 k. 350 ; chemin d'intérêt commun n° 17, de 16, 925 à 17.300.

Canton de Saint-Saulge, commune de Montapas, chemin d'intérêt commun n° 35, de 7.400 à 8.100 et de 8.500 à 8.700.

Canton de Luzy, commune de Luzy, chemin de grande communication n° 39, de 71.400 a 72.200 et de 81.300 à 81.800.

GOUDRONNAGES A EXECUTER SUR LES ROUTES NATIONALES DU 21 AU 27 SEPTEMBRE

Si le temps le permet, route nationale n° 7, de 47 à 50 k. Commune de La Charité et de La Marche.

Route nationale n° 7, de 75 à 76 k., Challuy, sur les bas côtés de la route.

Route nationale n° 7, de 79,6 à 82 k., Magny, sur les bas côtés de la route.

COSNE

POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE

En raison des fêtes de Saint-Michel, la causerie conférence qui devait etre faite à Cosne le dimanche 27, à 14 heures, par MM. Perdriat et Fouchard, est remise à une date ultérieure.

AZY-LE-VIF

Vol de volailles. — Ayant constaté que depuis quelques temps, des volailles leur étaient dérobées, les époux Monnery, cultivateurs à La Canne, commune d'Azy-le-Vif, ont porté plainte à la gendarmerie.

CERCY-LA-TOUR

Dimanche prochain, 27 septembre, à 15 heures, aura lieu une course à bicyclettes pour non licenciés.

Voici l'itinéraire : Cercy, Faye, Verneuil, Cercy (18 kilomètres).

1ᵉʳ prix, 30 fr. ; 2ᵉ prix, 20 fr. ; 3ᵉ prix, 10 fr. Engagements 1 fr. chez M. Paris, jusqu'au départ de la course.

CLAMECY

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Emilie Guendt, veuve Maupetit, rue de Druyes, trois mois de prison et 300 francs d'amende, pour mise en vente de lait mouillé à 50 %.

— Marguerite Debaud, femme Weil, cultivatrice au Val des Roziers, à 100 francs d'amende pour écrémage et mise en vente de lait écrémé à 10 %.

Probité. — Un portefeuille contenant 195 fr. a été trouvé par M. Eugène Goumet, rue Bourgeoise, qui en a fait la déclaration au commissariat, où M. Adrien Léger, de Surgy, est rentré en possession de l'objet perdu.

MOULINS-ENGILBERT

LA FOIRE CONCOURS DE CHEVAUX DU 6 OCTOBRE

C'est le mardi 6 octobre que se tiendront la foire de chevaux et le concours pour poulains pouliches et juments poulinières suitées à Moulins-Engilbert.

Poulains : 1ᵉʳ prix, 75 fr. ; 2ᵉ prix, 60 fr. ; 3ᵉ prix 40 fr. ; 4ᵉ prix, 30 fr. ; 5ᵉ prix, 25 fr. ; 4ᵉ prix, 20 francs.

Pouliches : 1ᵉʳ prix, 75 fr. ; 2ᵉ prix, 60 fr. ; 3ᵉ prix, 40 fr. ; 4ᵉ prix, 30 fr. ; 5ᵉ 25 fr. ; 6ᵉ prix, 20 francs.

Pouliches (18 et 30 mois) : 1ᵉʳ prix, 75 fr. ; 2ᵉ prix, 60 fr. ; 3ᵉ prix, 40 fr. ; 4ᵉ prix, 25 francs.

Prix spéciaux : deux médailles offertes par la fédération des syndicats d'élevage de la Nièvre, seront attribuées aux deux meilleures juments poulinières suitées.

Le syndicat agricole d'élevage du canton de Moulins-Engilbert apporte tous ses soins à donner à la foire de chevaux un développement chaque année plus intéressant.

Il demande instamment à MM. les éleveurs de l'aider en amenant à cette foire le plus grand nombre possible de leurs chevaux, poulains et pouliches.

Les prix seront distribués le jour même, à 14 heures, chez M. Charles Laplace, secrétaire-trésorier du syndicat.

Contraventions. — M. Claude Astier, 23 ans, mécanicien à Moulins-Engilbert, s'est vu infliger deux contraventions pour défaut de lumière à sa motocyclette et de permis de conduire.

VAUZELLES

LE CONCERT ORGANISE PAR LA GAITE DE VAUZELLES A OBTENU UN VIF SUCCES

C'est devant une salle archi-comble que s'est déroulé le grand concert organisé par la Gaîté de Vauzelles avec le précieux concours du Cercle symphonique de Fourchambault.

Il a remporté un succès sans précédent. Aussi les spectateurs soulignèrent de leurs applaudissements les nombreux numéros qui composaient le programme.

L'orchestre, dirigé par M. Champeau, de Fourchambault, a été des plus brillants.

A la première partie, Vider, le fin diseur, dans son répertoire ; Mlle Géo, dans la « Java des Clochards » (comique) ; « Le Tango de Manon », « Valse de ta Bouche », obtint un gros succès. Robert's, comique, dans « Alphonso » et la « Typique mazurka ». Mlle Lucienne, comique, dans « Un baiser de Paris » et « La valse à Titi ». Philippo, comique, dans « Je suis noir », « La trompette en bois » firent passer aux spectateurs des heures de fou rire. Mlle Quinsac dans son répertoire, Mme Padovani, dans « Le Rêve » et « Ouvre ta porte », furent très applaudies.

A l'issue de l'entr'acte, commença la grande pièce dramatique : « Pauvre Petit, de Marc de la Roche. Elle captiva vivement tous les spectateurs qui suivirent avec intérêt les péripéties du drame. Tous les acteurs furent merveilleux dans leur rôle.

Au deuxième acte, lorsque Marc de la Roche fait ses adieux à la vie, toute la salle est en larmes.

Nos félicitations au comité de la Gaîté qui s'est chargé de l'organisation. Nos remerciements à tous les artistes qui ont participé au concert et à M. Champeau, de Fourchambault, qui a contribué pour une large part à sa réussite.

A l'issue de cette soirée, un vin d'honneur fut servi et l'on se sépara avec la promesse de recommencer bientôt.

COULANGES-LES-NEVERS

En faveur de l'emprunt. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal a adressé un appel chaleureux à la population de Coulanges, l'engageant à convertir sans retard, et avant le 30 septembre, ses bons de la Défense en titres de rente 4 %.

Accident de travail. — Mme Francine Tissier, 52 ans, désableuse à la fonderie Faure du Pont-Patin de Coulanges, en brossant une pièce de fonte, s'est fait à l'annulaire droit une piqûre infectée avec lymphangite.

Etat civil :

Mariage. — Antonin Dru, cultivateur aux Saules-de-Coulanges, et Marie-Louise Tête, rue de Parigny à Nevers.

FOURCHAMBAULT

Trouvailles. — Il a été trouvé, rue Denfert-Rochereau, un portefeuille contenant une certaine somme en billets. Le réclamer à la mairie.

TANNAY

La fanfare. — La fanfare de Tannay, qui vient de se reconstituer, adresse un pressant appel à la population, à celle des communes limitrophes, ainsi qu'à tous les amis de la musique, pour qu'ils viennent nombreux assurer par leur aide matérielle son développement et sa prospérité.

La liste de ses membres honoraires est d'ores et déjà établie ; la cotisation annuelle fixée au minimum de 10 francs, reste à la portée des bourses les plus modestes.

Aussi tout fait espérer que l'appel sera entendu et que les encouragements ne manqueront pas à notre jeune société.

Accident du travail. — M. Félix Roblin, engreneur chez Mme Oudry, entrepreneur de battages, à Tannay, a eu à la main droite une profonde coupure, provoquée par le talon d'un tasseur d'une lieuse de machine à battre.

Réunion des délégués du syndicat d'électricité. — Les délégués du syndicat d'électricité du canton de Tannay et des communes adhérentes, sont convoqués à une réunion qui aura lieu à la mairie de Tannay, le lundi 28 septembre, à 13 h. 30.

Voici l'ordre du jour : élection du bureau.

Les sociétés Edison et une société du Morvan sont convoquées.

VARZY

Election du maire. — Dimanche dernier a eu lieu l'élection d'un maire en remplacement de M. Auguste Chamot, décédé.

C'est M. René Lussier, qui avait été élu à l'élection complémentaire du 13 septembre, qui a été élu maire de Varzy.

M. René Lussier est conservateur de notre musée.

POUGUES-LES-EAUX

Deux filous. — Plusieurs commerçants de Pougues-les-Eaux ont porté plainte contre deux individus se disant représentants d'une maison connue et qui leur ont vendu des produits de contrefaçon sans aucune valeur commerciale. La gendarmerie, au cours de ses recherches, est parvenue à identifier les personnages en question. Ce sont Couturier et Gizin, marchands ambulants à Paris.

SAINT-REVERIEN

Blessée par un veau. — Lundi soir, à la nuit, Mme Goux, de Saint-Révérien, se trouvait dehors une lanterne à la main. Elle voulut arrêté le veau d'un de ses voisins qui se sauvait. L'animal, sans doute attiré par la flamme de la lanterne, ne s'arrêta pas et vint au contraire renverser Mme Goux en lui donnant un coup de patte en pleine poitrine. Mme Goux tomba à la renverse et on la releva sans connaissance.

Appelé aussitôt, le docteur Laurent, de Saint-Saulge, constata une blessure à la tête et des contusions multiples.

IMPHY

Une JEUNE CHIENNE courante griffon, long poil gris souris, pattes feu, petite taille, sans collier, s'est échappée du chenil depuis mardi dernier. — Prévenir M. A. LELONG, Imphy-les-Forges (Nièvre).

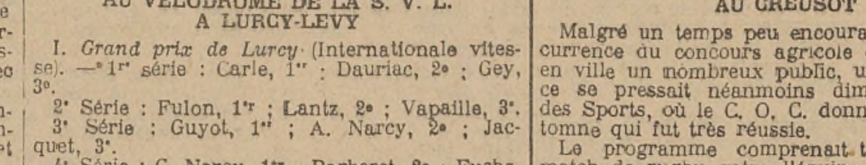

LES COURSES VELOCIPEDIQUES AU VELODROME DE LA S. V. L. A LURCY-LEVY

I. *Grand prix de Lurcy* (Internationale vitesse). — 1ʳᵉ série : Carle, 1ᵉʳ ; Dauriac, 2ᵉ ; Gey, 3ᵉ.

2ᵉ Série : Fulon, 1ᵉʳ ; Lantz, 2ᵉ ; Vapaille, 3ᵉ.

3ᵉ Série : Guyot, 1ᵉʳ ; A. Narcy, 2ᵉ ; Jacquet, 3ᵉ.

4ᵉ Série : C. Narcy, 1ᵉʳ ; Barberet, 2ᵉ ; Fuchs, 3ᵉ.

1ᵉʳ Repêchage : Lantz, 1ᵉʳ ; A. Narcy, 2ᵉ ; Vapaille, 3ᵉ ; Jacquet, 4ᵉ.

2ᵉ Repêchage : Dauriac, 1ᵉʳ ; Barberet, 2ᵉ ; Fusch, 3ᵉ ; Gey, 4ᵉ.

Première demi-finale : 1ᵉʳ Guyot ; 2ᵉ Carle.

Deuxième demi-finale : 1ᵉʳ C. Narcy ; 2ᵉ Dauriac.

Troisième demi-finale : 1ᵉʳ Lantz ; 2ᵉ Fulon.

Finale : 1ᵉʳ Lantz ; 2ᵉ Guyot ; 3ᵉ Camille Narcy.

II. *Grande Américaine* (200 tours). — 1ᵉʳ sprint : 1ᵉʳ Jacquet ; 2ᵉ Carle ; 3ᵉ Lantz ; 4ᵉ Narcy.

Deuxième sprint : 1ᵉʳ C. Narcy ; 2ᵉ Guyot ; 3ᵉ *ex æquo* : Lantz-Jacquet ; Carle-Gey.

Pendant le deuxième sprint, Jacquet touche la roue de C. Narcy et tombe, entraînant dans sa chute Lantz et Carle. Les deux derniers se relèvent sans trop de mal, mais Jacquet est sérieusement blessé à la tête et ne reprend connaissance que longtemps après, malgré les soins des docteurs Virmont et Auclair. Son état est assez grave.

La course est suspendue pendant 20 minutes.

Troisième sprint : 1ᵉʳ Narcy ; 2ᵉ Lantz ; 3ᵉ Carle ; 4ᵉ Vapaille.

Quatrième sprint : 1ᵉʳ Lantz ; 2ᵉ Narcy ; 3ᵉ Guyot ; 4ᵉ Gey.

Cinquième sprint : 1ᵉʳ Barberet ; 2ᵉ Narcy 3ᵉ Lantz ; 4ᵉ Fulon.

Après le 5ᵉ sprint, l'eau se met à tomber et la course est arrêtée.

Le classement est le suivant :

1ᵉʳ Narcy frères ; 2ᵉ Lantz-Dauriac ; 3ᵉ Carle-Barberet ; 4ᵉ *ex æquo* Jacquet-Fusch et Guyot-Fulon ; 5ᵉ Gey-Vapaille.

La course américaine a été chaudement disputée et aurait présenté le plus vif intérêt sans la grave chute de Jacquet et le mauvais temps qui a contraint les organisateurs à l'arrêter.

***

Avant la course, le concours des bicyclettes fleuries a donné le classement suivant : Fillettes, 1ᵉʳ prix : Roberte Diot.

Garçons, 1ᵉʳ prix : Robert Poisson ; 2ᵉ prix Bertrand.

Dames, 1ᵉʳ prix : Mlle Boilard ; 2ᵉ prix, Mlle Tisserand ; 3ᵉ Mlle Virmaux ; 4ᵉ Mlle Thiais.

Hommes : 1ᵉʳ prix, M. Fleury ; 2ᵉ prix, M. Léon.

Les concurrents ont droit à de nombreuses félicitations ; ils ont fait des prodiges d'habileté et ont présenté des petites merveilles. A signaler surtout le petit tricycles de Roberte Diot, un véritable petit chef-d'œuvre du genre.

RESULTATS DES COURSES CYCLISTES DE DIMANCHE, A PRESLY

1°. *Course régionale* 60 kilomètres. — 1ᵉʳ prix, 200 fr., Solliard ; 2ᵉ prix, 140 fr., Desdion ; 3ᵉ prix, 100 fr., Boudin ; 4ᵉ prix, 60 fr., Berlu ; 5ᵉ prix, 40 fr., Henri Poisson ; 6ᵉ prix, 20 fr., Georges Poisson ; 7ᵉ prix, 5 fr., Malleron.

Primes : 1ᵉʳ, 20 fr., Desdion ; 2ᵉ, 20 fr., Boudin ; 3ᵉ, 20 fr., Berlu ; 4ᵉ, 10 fr., Solliard.

2ᵉ *Course intercantonale*, 20 kilomètres. — 1ᵉʳ prix, 80 fr., Berton ; 2ᵉ prix, 60 fr., Pasquet ; 3ᵉ prix, 50 fr., Chauffour; 4ᵉ prix, 30 fr., Coulart; 5ᵉ prix, 20 fr., Verhoven ; 6ᵉ prix, 10 fr., Sainjon ; 7ᵉ prix, 5 fr., Péan.

Primes : 1ᵉʳ, 10 fr., Depardieu ; 2ᵉ, 5 fr., Bouton.

3ᵉ *Course à pied*, 1.500 mètres. — 1ᵉʳ prix, Nonny, 30 fr. ; 2ᵉ prix, Laurençon, 20 fr. ; 3ᵉ prix, Bernard, 10 fr. ; 4ᵉ prix, Millet, 5 francs.

U. S. AUTUNOISE BAT A. S. MACONNAISE PAR 11 POINTS A 0

En rugby, la nouvelle jeune équipe de l'Union Sportive Autunoise a fait une jolie partie d'ouverture et a remporté une nette victoire par 11 points (3 essais, 1 but) à 0, contre l'Association Sportive Mâconnaise. Malgré un ballon glissant et un mauvais terrain, on ne vit que des ouvertures.

Remarqué, à Mâcon, les demis, à Autun, toutes les lignes arrières sont à féliciter.

Boule moulinoise. — La Boule moulinoise organise, le dimanche 27 courant, rue des Potiers et avenue Victor-Hugo, un concours amical, de concert avec la Société de Souvigny.

Tirage au sort à 12 heures 1/2 précises au siège social, boulodrome Pérot, rue des Potiers :

Championnat. — Trois prix, 40, 30 et 20 fr.

Consolation : 20, 15 et 10 fr.

Entrée : 2 francs par joueur.

Pointage. — 15, 10 et 5 fr.

Tir. — 10 et 5 fr.; 0 fr. 50 les quatre boules.

Le concours sera clos à 18 heures.

LA FETE SPORTIVE DU 21 SEPTEMBRE AU CREUSOT

Malgré un temps peu encourageant et la concurrence du concours agricole qui avait retenu en ville un nombreux public, une belle affluence se pressait néanmoins dimanche au Parc des Sports, où le C. O. C. donnait sa fête d'automne qui fut très réussie.

Le programme comprenait tout d'abord un match de rugby entre l'équipe de Saint-Bérain et les réserves du Club Olympique Creusotin. Les visiteurs semblèrent tout d'abord dominer, mais les locaux se ressaisirent bien vite et accusèrent, en deuxième mi-temps surtout, une nette supériorité. Les jeunes seconds « bleu et rouge » attaquèrent dans un style plaisant et gagnèrent par 18 points (6 essais) à 3 points (1 essai).

Ensuite se disputa le Tour du Creusot pédestre. A 14 h. 45, le départ était donné à une quarantaine de coureurs qui comprenaient les représentants de Montceau, Givry, Creusot ainsi que quelques individuels : Rolland, de Lyon ; Godefroy, de Dijon ; Jeffrino, de Digoin, etc.

Trente-et-une minutes plus tard, le favori de l'épreuve, le Montcellien Chapuis, franchissait, très frais, la ligne d'arrivée. Il avait fait, cavalier seul sur tout le parcours, lâchant ses concurrents depuis le départ.

Derrière lui se classèrent : 2ᵉ Gallet (Montceau) ; 3ᵉ Jury (Creusot) ; 4ᵉ Gauthier (Creusot) ; 5ᵉ Rolland (Association Sportive Excursionniste Lyonnaise) ; 6ᵉ Pierre II (Montceau) ; 7ᵉ Groison I (Givry) ; 8 Giroux (Creusot) ; 9ᵉ Gaunet (Creusot) ; 10ᵉ Commerçon II (Montceau) ; 11ᵉ Godefroy (Dijon) ; 12ᵉ Lambert (Montceau) ; 13ᵉ Meurier (Givry) ; 14ᵉ Laforest (Montceau) ; 15ᵉ Malterre II (Givry) ; 16ᵉ Courtitarat (Givry) ; 17ᵉ Kunzmann (Givry) ; 18ᵉ Durque (Genouilly) ; 19ᵉ Ancey (Creusot) ; 20ᵉ Berger (Creusot).

Par clubs le Sporting Culb Montcellien gagna aisément le challenge G. Candoret, par 27 points, devant le Club Olympique Creusotin 35 points et le Club Athlétique et sportif de Givry, 59 points.

***

A 15 h .45, M. Dufour sifflait le coup d'envoi du match football Club de Saint-Claude (1) contre C. O. C. (1) qui constituait le clou de cette fête sportive Les Saint-Claudiens avaient amené une équipe très athlétique, qui avait fort belle allure. Ils nous firent assister à une partie dans son ensemble des plus agréables. Ils se montrèrent légèrement supérieurs aux Creusotins, plus entraînés surtout. Les lignes arrières san-claudiennes où brille le puissant athlète Arbez exécutèrent de jolies descentes : mais celles-ci courrurent trop invariablement sur la touche et, de ce fait, furent vouées souvent à l'échec. La victoire fut remportée indiscutablement par la meilleure équipe, mais les essais furent plutôt heureux. Arbez en marqua deux pour sa part, un en prenant ses adversaires de vitesse, le long de la touche et le second sur interception d'une passe mal assurée de ses adversaires. L'ailier Nobile complèta le succès des Jurassiens par un essai de débordement indiscutable. Malgré tous leurs efforts, malheureusement pas assez ordonnés, les « Cocs » ne parvinrent pas à sauver l'honneur.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI ET COMPAGNIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS

TRAIN RAPIDE DE LUXE PERMANENT « PYRENEES-COTE D'ARGENT »

Modification de son horaire à partir du 5 octobre 1925 et correspondance sur Madrid avec Wagon-salon.

HORAIRES

Paris-Quai d'Orsay, départ 20 h. 40. Arrivée Bordeaux-Saint-Jean 4 h. 56. Biarritz-Ville 8 h. 26. Saint-Jean-de-Luz 8 h. 25. Hendaye 8 h. 43. Irun 8 h. 59. Madrid (Nord) 22 h. 37. Pau 8 h. 39. Lourdes 9 h. 24. Pierrefitte-Nestalas 11 h. 48. (Cauterets 12 h. 55. Luz-Saint-Sauveur 12 h. 55). Tarbes 9 h. 55 (Bagnères-de-Bigorre 11 h. 42).

Wagons-lits: Paris-Biarritz, Paris-Irun, Paris-Tarbes. Wagon-Salon : Irun-Madrid. Wagon-Restaurant de Paris à St-Pierre-des-Corps et d'Irun à Madrid.

Ce train comprendra en outre à l'aller (jusqu'au 3 Novembre) un wagon-lits pour Irun venant directement de Calais-Maritime d'où il partira à 14 h. 55, en correspondance avec le service quittant Londres-Victoria à 11 h. 00.

Au retour (jusqu'au 4 Novembre) un wagon-lits venant directement d'Hendaye continuera sur Boulogne-Maritime où il arrivera à 18 h. 52, en correspondance avec le service arrivant à Londres-Victoria à 22 h. 53.

Renseignements et location à Paris : à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence Orléans-Midi, 16, Boulevard des Capucines, ainsi qu'aux Agences de la Compagnie des Wagons-Lits, 14, Boulevard des Capucines, 3, Place de l'Opéra, 88, Avenue des Champs-Elysées et 12, Rue Halévy.

SAONE-ET-LOIRE

Des voleurs inconnus s'introduisent de jour dans les bureaux d'une compagnie et fracturent le tiroir-caisse

Une somme de 20.000 francs disparait

Chalon, 22 septembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — On enquête sur un vol d'une somme de 20.000 francs, commis au préjudice de la Compagnie Havre-Paris-Lyon-Méditerrannée.

Les voleurs ont profité de l'absence du personnel, entre midi et 14 heures, pour s'introduire dans les bureaux du quai de la Saône. A l'aide d'une fausse-clef, ils firent sauter le tiroir-caisse et s'emparèrent de 20.000 francs en billets et coupures.

Cette somme était destinée à payer les ouvriers.

La police mobile de Dijon poursuit son enquête.

CHALON-SUR-SAONE

Un énergumène. — Au moment où M. Guépey, brigadier de police, demandait à M. Collange son identité, Charles Frey, 30 ans, forgeron, demeurant avenue de Paris, s'approcha du brigadier, lui demanda d'abord son numéro, puis l'injuria grossièrement. Enfin, comme le représentant de l'autorité lui mettait la main au collet, Frey le frappa et il fallut l'intervention de M. Veriot, chef de brigade de gendarmerie qui se trouvait sur les lieux, pour conduire le peu commode Frey à la chambre de sûreté.

Visiteurs nocturnes. — Dans la nuit, les époux Belly, 3, rue des Cloutiers ont été brusquement réveillés par du bruit provenant d'une pièce voisine. A leurs cris, ils virent quatre individus prenant la fuite et, qui, à n'en pas douter, étaient entrés là dans l'intention de faire un mauvais coup.

Accident d'auto. — M. Dutronev, 68 ans, manœuvre à Mellecey, a été renversé par l'auto de M. Boursey, représentant à Chalon. L'état de la victime est grave.

Vélo volé. — Pendant qu'il arrachait des pommes de terre dans un champ, M. Ducrot, employé au P.-L.-M., a été victime du vol de sa bicyclette déposée à proximité. Perte 450 francs.

Etat civil :

Naissances. — Denise Verdun ; Roger Prudent ; Jean Petiot ; Pierre Bailly ; Maurice Ninot ; Renée Gauthey ; Henri Philippe ; Paulette Raiville ; Georgette Grénéron ; Raymond Chanut ; Robert Flamand.

Mariages. — Louis Champion, électricien et Mathilde Cordonnier, modiste ; Charles Blaise manœuvre, et Suzanne Gudefin ; Marcel Merlin, employé au P.-L.-M. et Marie Chorton, employée de commerce ; Raymond Granger, traceur et Lucie Farnoux, dactylo ; Pierre Gerbaud, opérateur de cinéma et Geneviève Delatour ; Pierre Vandroux, ajusteur et Charlotte Groiss, bonnetière.

Décès. — Rosalie Massenod, veuve Robinet, 73 ans ; Marie Nalet, femme Buzenet cultivatrice 57 ans ; Pierre Pernin, chaudronnier, 29 ans ; Louise Tixier, femme Combas, 49 ans ; Charles Lebrun, maçon, 57 ans.

Publications de mariages. — Francisque Jacquemet, employé de bureau à Trévoux et Marcelle Yotat, coupeuse à Chalon ; Henri Kindahl, ajusteur à Chalon et Marie-Louise Gasnier, à Ilkirch ; Maurice Rollin, soldat au 134e R. I. à Chalon et Thérèse Bouchaud, à Saint-Pierre-les-Bois ; Louis Derain, jardinier à Chalon et Victorine Paulette, confectionneuse à Chalon ; Pierre Thomas, employé au P.-L.-M. à Chalon et Elisa Descamp à Chalon ; Louis Arnoux, coiffeur à Chalon et Marguerite Larive, ouvrière en robes, à Saint-Loup-de-Varennes ; Antoine Dumont, comptable à Chalon et Marie Garnier à Chalon ; André Geoffroy, employé de commerce à Chalon et Suzanne Fouque, à Toulouse ; Louis Nicolas, boulanger à Chalon, et Henriette Foy à Chalon ; Jean David, monteur à Chalon et Raymonde Nokermau, fille de salle à Saint-Denis.

GUEUGNON

Caisse d'épargne. — Dans sa dernière séance la succursale de notre ville de la caisse d'épargne de Charolles, a reçu de divers déposants, dont trois nouveaux, la somme de 29.150 francs.

Les remboursements, dont cinq pour solde, se sont élevés à 17 356,67.

D'où un excédent de recettes de 11.793 fr. 36 centimes.

Accident du travail. — Occupé à passer des bassines sur un tour au chantier de l'emboutissage des Forges un jeune homme de 14 ans, Jean Briet, apprenti, demeurant au hameau du Bois-de-Langland, a été grièvement blessé à l'annulaire de la main gauche.

TOURNUS

Etat civil :

Naissance. — Philippe Lacroix.

Mariage. — Robert Dunoyer, 23 ans, mécanicien, et Lucienne Thuel, 23 ans.

Publication de mariage. — Eugène Seureau, mécanicien à Saint-Léger-sur-Dheune, et Marie Rosenberger, ouvrière.

Décès. — Eugène Guyonnet, 22 ans, journalier ; Jeanne Ducrieux, veuve Bousquet, 85 ans, rentière ; Bernard François, 58 ans, propriétaire ; Marie Vieux, veuve Daviot, 71 ans, rentière.

DIGOIN

Commissariat de police. — M. Louvot, commissaire de police à Digoin, est nommé à Provins.

LE BREUIL

Classe 1926. — Les jeunes conscrits de cette classe sont avisés qu'une réunion aura lieu le 10 octobre prochain, salle Aillot.

Une jeune dompteuse est mordue par une hyène

Chalon, 22 septembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Dans une ménagerie foraine installée à Saint-Germain-du-Bois, Mlle Marceline Michelet, 19 ans, dompteuse, a été mordue par une hyène.

La victime a été admise à l'hôpital de Chalon.

AUTUN

Le programme des fêtes du 27 septembre

A l'occasion des fêtes de la Saint-Ladre, l'Union sportive autunoise organise le 27 septembre, sous les auspices de la municipalité une fête sportive au stade municipal.

Cette réunion comprendra les épreuves suivantes :

Une course de 100 mètres ; une course de 400 mètres ; une épreuve de saut à la perche ; une course de relais de 10.000 mètres par équipe de trois coureurs se relayant à volonté.

Cette dernière course sera dotée du challenge de la ville d'Autun, magnifique objet d'art mis en compétition pour la première fois et qui deviendra la propriété définitive du club l'ayant gagné trois années consécutives ou quatre non consécutives.

De nombreux autres prix seront affectés aux autres courses.

Les épreuves ne sont ouvertes qu'aux licenciés et disputées d'après les règlements en vigueur à la F. F. A.

Des courses de 100 mètres et 1.500 mètres seront réservées aux coureurs débutants non licenciés.

Les engagements devront être envoyés avant le 20 septembre au secrétaire, M. Magranville, 2, rue Rivault, ou au siège social, Café Français, accompagnés de la somme de 2 francs par coureur et 5 francs par équipe.

CONGRES ANNUEL DES ANCIENS COMBATTANTS

Le congrès annuel de l'U. C. M. A. aura lieu à Autun, le 27 septembre.

Au programme : A 8 h. 30, réception des congressistes à la gare ; à 8 h. 45, défilé avec les drapeaux de toutes les sections ; à 9 heures, congrès à l'hôtel de ville ; à 11 h. 45, dépôt d'une gerbe au monument aux morts ; à 12 heures, banquet au Nouvel-Hôtel ; à 14 h. 30, fête sportive au stade.

Cette fête amicale sera présidée par les camarades Pichot, président honoraire de l'Union fédérale, membre de l'Office national des pupilles de la nation, membre de l'Office national des mutilés et anciens combattants, veuves et ascendants orphelins du Loiret ; Plateau, directeur des services de l'Union fédérale ; Maupoil, député de Saône-et-Loire ; Bidaut, président de la Fédération départementale de l'Union fédérale de Saône-et-Loire ; Haffner, directeur de la sous-intendance de Mâcon ; docteur Julié, de Dijon.

Les fédérations départementales voisines, ainsi que les associations du département affiliées à l'Union Fédérale seront très largement représentées. Cette journée sera pour tous l'occasion de se revoir, de se rappeler les bons et mauvais souvenirs et aussi une imposante manifestation d'anciens combattants.

Le prix du banquet est fixé à 15 francs.

Les adhésions et leur montant devront parvenir avant le 22 courant, dernier délai, soit au camarade Poupelot, trésorier, soit au président Morizot. Des cartes seront immédiatement envoyées aux présidents de sections et remises aux camarades d'Autun qui se seront fait inscrire.

La consommation de la viande. — Dans la statistique de la consommation de viande pour l'année 1924, Autun occupe le cinquième rang, après Le Montceau, Chalon, Le Creusot et Mâcon.

Il a été abattu pour la ville pendant l'année 1924 8.101 animaux représentant 591.297 kilos de viande.

Pensions. — Les bénéficiaires de pensions de la guerre invalides et mutilés, veuves, orphelins ou ascendants de militaires ayant perçu leur dernier trimestre au nouveau taux, sont informés que les déclarations pour le réajustement des pensions sont à leur disposition à la recette des finances.

Arrestation. — M. le commissaire de police a procédé à l'arrestation, en vertu d'un mandat d'arrêt de Moulins, de Godwyn Sadi.

ROMANECHE-THORINS

Chute d'un vieillard. — Un vieillard ne jouissant pas de toutes ses facultés, M. Berthelon, 76 ans, est tombé sur des rochers d'une hauteur de 3 mètres. Comme il y a fracture du crâne, il n'y a aucun espoir de sauver la victime de cet accident.

RIGNY-SUR-ARROUX

Marinier blessé. — M. Jean Farnet, 27 ans, marinier au service de la société des Forges de Gueugnon, s'est contusionné assez grièvement la main droite, en rentrant son bateau dans l'écluse de La Vesvre

La foudre. — Pendant l'orage qui a sévi sur notre commune et les environs la foudre est tombée en divers endroits brisant ou déchiquetant des arbres. Dans un pré de M. Claude Frontière, agriculteur au domaine de La Vesvre où un jeune taureau avait été foudroyé le 18 août dernier, un énorme peuplier a été coupé en deux. Heureusement le bétail se trouvant dans ce pâturage était éloigné de la haie.

Une pluie abondante, tombée pendant et après l'orage, aura fait beaucoup de bien pour les labours.

Le Concours agricole du Creusot

Contrarié tout d'abord par une pluie diluvienne, qui tomba au début de la matinée, et qui empêcha bien des concurrents de prendre part à cette journée le concours agricole du Creusot se continua par un temps incertain, mais obtint néammoins un très beau succès.

Sur la place de la Molette étaient rassemblés de fort beaux spécimens de la race bovine charollaise et de la race chevaline. La qualité des bêtes amenées était en très gros progrès sur les autres concours. On a pu se rendre compte que dans notre pays, de qualité plutôt médiocre de par la nature du sol, on trouvait presque aussi bien que dans les pays riches. L'effort réalisé est des plus encourageants et mérite d'être poursuivi.

Aux écoles des Moineaux, dans la cour intérieure étaient rangés, à l'entrée les « Citroën » de la maison Lemaître, d'Autun et Royer, du Creusot (sept superbes voitures) ; les élégantes « Mathis » de la maison Billon, d'Autun, les « Zedel » de la maison Gautard, du Creusot ; les « Peugeot » de la maison Nedey, du Creusot.

La maison Adam, d'Autun, exposait ses confortables voitures hippomobiles ans que la maison Reboule, de Digoin.

Tout à côté des instruments agricoles des plus varés et des mieux perfectionnés.

Au Préau, les produits agricoles, les animaux de basse-cours, lapins, etc.

La Société Provinciale d'Electricité avait aménagé un stand fort bien achalandé.

L'exposition était complétée par des machines diverses : laveuses à linge, pompes, instruments de pesage, les fourneaux de cuisine de la maison Léger, de Montceau-les-Mines qui sont toujours très remarqués dans les expositions et foires de notre région.

Il suffira, du reste, de se reporter à la nomenclature des primes décernées aux participants pour se rendre compte que cette exposition, quoique réduite, ne manquait pas d'être fort intéressante.

Nous ne manquerons pas de citer un véritable petit travail de patience et de bon goût réalisé par un de nos compatriotes, M. Pierre Rabiant, du Moulin-à-Vent, un modeste ouvrier chaudronnier qui avait su, à ses heures de loisir, ciseler en boiserie une minuscule chapelle qui fit l'admiration de tous.

Par milliers, les curieux défilèrent toute la journée aux écoles des Moineaux et se montrèrent très satisfaits de leur visite, à cette exposition régionale qui encadrait notre concours agricole.

A midi 30, un banquet d'une centaine de couverts était servi à l'Hôtel Moderne. Nous y avons noté la présence de MM. Petit, sous-préfet d'Autun ; M. Duprey, sénateur ; M. Paul Faure, député-maire du Creusot ; MM. Théo-Bretin et Maupoil, députés ; MM. les docteurs Defontaine et Lacomme, conseillers généraux ; M. Blin, directeur des services agricoles du département ; M. Morey, chef du service sanitaire en Saône-et-Lore ; MM. Dionnet, Demaizière et Calmels, adjoints au maire du Creusot ; M. Truchot, maire de Montcenis ; M. Meunier, maire de Blanzy ; M. de Prunelé, maire de Saint-Martin-de-Commune ; M. Bobin, maire de Torcy ; M. Braye, professeur d'agriculture, les membres de la société d'agriculture de l'arrondissement d'Autun ; MM. Douheret, président ; Louis Vincenot, Lucien de Champeaux, Nouveau de Th. Lauféron, M. Sansot, commissaire de police, les membres du jury, plusieurs exposants, etc.

M. le docteur Defontaine, conseiller général, parla de la question du crédit agricole.

M. Douhéret, président de la Société d'agriculture, remercia la municipalité et les parlementaires présents, excusant ceux qui n'avaient pu participer à cette journée. Il termina en levant son verre à la prospérité du Creusot.

Après lui, M. Paul Faure, député-maire du Creusot, souhaita la bienvenue à tous. Il tint à souligner l'accord qui n'avait cessé de régner en ce jour et félicita, pour la complète réussite du concours, M. le président de la Société d'agriculture et ses dévoués collaborateurs. Il but à la prospérité de notre riche département et au développement de la France.

Au nom du préfet, empêché, M. Petit, sous-préfet d'Autun, présenta ses plus vives félicitations à tous les membres présents qui assumèrent l'organisation de cette fête de l'agriculture. Il en profita pour exposer le danger de l'exode toujours plus grand, des terriens pour la ville. Il fit enfin un vibrant appel en faveur de l'emprunt national qui, seul, permettra à notre grand pays d'améliorer sa situation financière et d'éviter de recourir à des mesures plus graves. M. le sous-péfet termina son discours en levant son verre à la prospérité de la France.

A 15 h. 30, devant une foule très dense, sur l'estrade édifiée aux écoles des Moineaux, fut donné lecture du palmarès.

* *

Taureaux de 18 mois. — 1re classe : prime de 200 francs : Georges Blanger, à Couches-les-Mines ; 2e classe : prime de 150 fr. ; Lequin à Saint-Symphorien-de-Marmagne ; 3e classe : prime de 100 francs, Lamour, à Saint-Symphorien-de-Marmagne.

Taureaux de 30 mois. — 1re classe : prime de 250 francs, Louis Vincenot, à Saint-Pierre-de-Varennes, prime de 250 fr. ; Francis Dufour, à Drevain, prime de 250 fr. ; Francis Liodenot à Couches-les-Mines ; 3e classe, prime de 100 fr., Nouveau, à Saint-Symphorien-de-Marmagne prime de 100 francs ; Georges Dufour, prime de 100 francs ; Antoine Douhéret, prime de 100 fr. Florant.

Taureaux de 3 ans. — 1re classe : prime de 300 francs, Pidault, à Saint-Léger-sur-Dheune, prime de 300 fr. ; Lazare Lamarre, à Reclesne, 300 fr. ; prime de 300 fr. Maurice Terreau ; 2e classe, prime de 250 fr. Drouin, à Charmoy ; 3e classe, prime de 200 fr. Georges Blanger, à Couches-les-Mines ; prime de 200 fr., Lechevallier au Creusot ; prime de 200 fr. Touillon à Montcenis ; prime de 200 fr., Gabriel Chanliau à Saint-Symphorien-de-Marmagne.

Vaches suitées. — 1re classe : prime de 275 fr. Georges Blanger, à Couches-les-Mines ; 2e Georges Blanger, à Couches-les-Mines ; 3e Georges Blanger à Couches-les-Mines ; 5e prime de 275 fr. Louis Vincenot, à Saint-Perre-de-Varennes ; 6e Louis Vincenot, à Saint-Pierre-de-Varennes ; 7e Blanger ; 8e Blanger ; 9e Francis Dufour, à Drevain (prime de 275 francs). 2e classe, prime de 225 fr., Georges Dufour ; prime de 225 fr. Francis Liodenot, à Couches-les-Mines ; prime de 225 fr. Lazare Lamarre à Reclesne ; prime de 225 fr. J. B. Florant, à Saint-Sernin-du-Bois, Francis Liodenot, à Saint-Emiland ; prime de 225 fr. André, à Saint-Symphorien-de-Marmagne, Francis Dufour, à Drevain ; prime de 225 fr Gabriel Chanliau, à Sant-Symphorien-de-Marmagne ; 3e classe : prime de 175 fr. Nouveau, à Saint-Symphorien-de-Marmagne ; Gabriel Chanliau à Saint-Symphorien-de-Marmagne ; prime de 175 fr., Maurice Terreau à Cordesse ; J. B. Florant, à Saint-Sernin-du-Bois, prime de 175 fr., Lechevallier au Creusot ; Lamarre à Reclesne.

Vaches pleines. — Prime de 250 fr. Francis Dufour à Drevain ; prime de 250 fr. Georges Blanger à Couches-les-Mines.

Génisses de 30 mois. — 1re classe : prime de 150 fr. Louis Vincenot à Saint-Pierre-de-Varennes ; prime de 150 fr. Blanger ; prime de 150 fr. Georges Dufour ; 2e classe : Georges Blanger, prime de 125 fr., Lazare Lamarre à Reclesne; prime de 125 fr. Maurice Terreau ; 3e classe : prime de 100 fr. Henri Lagrange, Maurice Terreau ; prime de 100 fr. Francis Dufour ; prime de 100 fr. Francis Liodenot ; prime de 100 fr. Tissier-Suchet au Breuil.

Génisses de 18 mois. — 1re classe : prime de 125 fr. Francis Dufour ; prime de 125 fr. Louis Vincenot ; prime de 125 fr. Georges Blanger ; 4e Georges Blanger ; 2e classe : prime de 100 fr. Francis Liodenot ; prime de 100 fr. Henri Lagrange ; Francis Liodenot, prime de 100 fr. ; prime de 100 fr., Gabriel Chanliau ; 3e classe prime de 75 fr. Lazare Lamarre ; prime de 75 francs, Georges Dufour.

Prix d'ensemble des bovins. — 1er prix : Blanger, à Couches-les-Mines (200 fr.) ; 2e prix, Francis Dufour à Drevain (100 francs).

Juments suitées. — 1er Joseph Vincenot, à Saint-Pierre-de-Varennes, 150 fr. ; 2e Darroux-aux-Bizots, 130 fr. ; 3e Francis Liodenot, à Saint Emiland, 110 fr. ; 4e Louis Vincenot, à Saint-Pierre-de-Varennes, 90 fr. ; 5e Dionnet au Breuil, 80 fr. ; 6e Blondeau, à Montcenis, 70 fr.; 7e Alphonse Lagrange, au Breuil, 60 fr. ; 8e Georges Blanger, à Couches-les-Mines, 50 francs.

Juments non suitées. — 1er Maurice Terreau, à Cordesse, 100 fr. ; 2e Georges Blanger, à Couches-les-Mines, 90 fr. ; 3e Louis Langillier, aux Bizots, 80 fr. ; 4e Ravatin, au Breuil, 70 fr. ; 5e Monin, à Saint-Symphorien-de-Marmagne, 60e Demaizière à Saint-Pierre-de-Varennes, 50 fr.; 7e Bufnoir, à Saint-Symphorien-de-Marmagne, 45 fr. ; 8e Tissier au Creusot, 45 fr.

Pouliches de 30 mois. — 1er Georges Dufour, 90 fr. ; 2e Roulot, à Marmagne, 80 fr. ; 3 Tramoy, au Breuil, 70 fr. ; 4e Francis Liodenot, 60 fr. ; 5e Jean-Marie Vernus, à Saint-Bérain-sous-Sanvignes, 50 fr. ; 6e Francis Tissier, au Creusot 40 francs.

Pouliches de 18 mois. — 1er Barnay, à Marmagne, 90 fr. ; 2e Georges Dufour, 80 fr. ; 3e Francis Dufour, 70 fr. ; 4e Michaud, à Saint-Firmin, 60 francs.

Prix d'ensemble des chevaux : Françis Liodenot (médaille de vermeil).

Meilleure jument suitée : Vincenot (médaille d'argent).

Meilleure pouliche : Georges Dufour (médaille d'argent).

Volailles (races étrangères). — 1er prix : Mme Berthier, au Creusot.

Volailles (races françaises). — 1er prix : (faverolles), Mme Nouveau, à Saint-Symphorien-de-Marmagne ; 2e prix, Mme Fournereaux, au Creusot.

Lapins à fourrures. — 1er prix : Mme Gagnard, au Creusot ; 2 prix, Mme Berthier, au Creusot.

Lapins à épiler. — 1er prix, M. Raux, au Creusot ; 2 prix, M. Chargelègue, au Creusot.

Lapins ordinaires. — 1er prix : M. Morlevat, au Creusot ; 2e prix ex-œquo, M. Desbois, au Creusot et M. Genevois à Grésy ; 3e prix ex-œquo, Mme Gagnard, au Creusot et M. Genevois à Grésy ; 4e prix, Mme Sirot au Creusot ; 5e prix, M. Pillot, au Creusot.

Produits maraîchers. — 1er Prix : Mme Bodet, au Creusot, 85 fr. ; 2e prix, Regnier-Despierres, à Saint-Sernin, 60 fr. ; 3e prix ex-œquo, Pillot au Creusot et Robert (Tantinet) au Creusot, 35 fr 4e prix, Ménager au Creusot, 25 fr. ; 5e prix, Jean-Marie Dépine au Creusot, 10 francs.

Semences. — M. Fournereaux, au Creusot, 50 francs.

Produits manufacturés. — MM. Roy, appareillages électrique à Lyon (médaille de bronze); Bordat, broderies au Creusot (médaille de bronze); Rabian (chapelle en bois), au Creusot, 50 fr.

Produits divers. — Produits Farmer à Autun (médaille de bronze) ; M. Adeline, au Creusot (médaille de bronze).

Machines agricoles. — Société Provinciale d'Entreprises (diplôme d'honneur) ; Meunier, machines agricoles (médaille de bronze) ; Rey, roues (médaille de bronze) ; Tardette, scie à bûches (médaille de bronze).

Automobiles. — 1er prix : M. Jean Adam, carrossier à Autun (médaille d'argent et 50 fr.) ; Gadant, taillandier à Couches-les-Mines (médaille d'argent) ; Légre, fourneaux, à Montceau-les-Mines (médaille d'argent) ; Reboulle, carrossier, à Digoin (médaille d'argent) ; Givry, bascules, au Creusot (médaille d'argent) ; Nedey, automobiles, au Creusot (médaille de bronze) ; Royer, automobiles, au Creusot (médaille de bronze) ; Gautard, automobiles, au Creusot (médaille de bronze) ; Deschamps, automobiles, au Creusot (médaille de bronze).

LE CREUSOT

DEUX MINEURS BLESSES DANS UN EBOULEMENT

Au puits de l'Ouest des houillères du Creusot, une masse de charbon s'est détachée d'une galerie d'exploitation et atteint deux ouvriers piqueurs : MM. Philibert Larue, 26 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, 18, et Pierre Larue, 36 ans, rue Saint-Eloi, 12. Tous deux ont été blessés à la poitrine.

Eau potable. — En raison de quelques cas de fièvre typhoïde signalés dans l'agglomération, le service d'hygiène de la ville invite les usagers à faire bouillir l'eau des bornes fontaines destinée à la boisson.

Syndicat d'élevage de la vallée de la Grosne

Des éleveurs de bovins des cantons de Cluny, La Guiche, Joncy, Lugny, Matour, Saint-Gengoux, Tournus et Tramayes, ont formé dernièrement un syndicat pour l'amélioration de la race blanche charollaise dans leur région, et faciliter la vente de leurs produits.

La première vente des animaux reproducteurs appartenant aux membres du syndicat aura lieu le mercredi 23 octobre de 9 à 14 heures, sur le champ de foire de Cluny.

Les éleveurs des régions avoisinantes sont certains de trouver à cette vente des reproducteurs de choix à des prix très abordables.

SANVIGNES

Etat civil :

Naissances. — Jadviga Maciejeuska ; Odette Martin ; Jean Cieslewiez ; Pierre Barbier ; Henri Carré ; Irène Wismenski ; Françis Nowaczz ; Ceslaw Sobieck Simone Chavot.

Mariages. — J.-B. Betti, manœuvre, et Benoîte Ducroux, tricoteuse ; Charles Pandal, mineur et Jeanne Lacour, cultivatrice ; Joseph Laugerette, comptable, et Mathilde Moreau, lingère ; Anatole Lebœuf, forgeron, et Francine Cochon, tricoteuse

Publications de mariages. — François Pierre, mineur, et Jeanne Garchery, cultivatrice ; Gaston Desbrosses manœuvre, et Marie Bélin, employée de commerce ; Léonard Touzot, et Henriette Savin ; Georges Bilebeau, mineur, et Jeanne Lhenry, couturière.

Décès. — Jadviga Maciejeuska

SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE

La foudre provoque un incendie. — Pendant un violent orage la foudre est tombée sur un pavillon appartenant à M. Messon et a provoqué un incendie.

Les dégâts sont assez importants.

MACON

Prix d'encouragement au bien. — L'académie de Mâcon décernera, le 29 novembre de cette année, un prix d'encouragement au bien de 5.000 francs, à une ou plusieurs familles rurales nombreuses et méritantes de Saône-et-Loire.

MM. les maires sont invités à signaler les familles de leurs communes comptant plus de dix enfants et dont la situation, la moralité et travail leur paraîtraient dignes d'être présentés à ce concours patriotique.

Adresser tous renseignements et indications utiles, avant le 15 octobre, à M le secrétaire perpétuel de l'académie de Mâcon, hôtel Senecé à Mâcon.

LOIRET

MONTARGIS

Le concours agricole départemental aura lieu samedi et dimanche

Le concours agricole départemental organise par l'office agricole départemental avec le concours de la ville de Montargis, du conseil général, du comice de l'arrondissement de Montargis, de la société d'encouragement à l'agriculture de l'arrondissement de Montargis, du Gâtinais-Club, aura lieu les samedi 26 et dimanche 27 septembre 1925 à Montargis.

Voici le programme des expositions :

Espèce bovine : 1re section, taureaux ; 2e section, vaches laitières ; 3e section, génisses.

Espèce ovine : 1re section, béliers ; 2e section, lot de moutons ; 3e section, brebis destinées à la reproduction ; 5e section, agnelles d'élevage.

Espèce porcine : 1re section, verrats ; 2e section, truies suitées ou non suitées ; 3e section, porcelets d'élevage.

Aviculture (exposition les 26 et 27 septembre) : 1re section, race gâtinaise ; 2e section, race bourbonnaise ; 3e section, races françaises diverses ; 4e section, races étrangères diverses ; 5e section, canards, oies, dindons.

Exposition d'apiculture, produits apicoles et matériel d'apiculture.

Produits agricole divers : fruits, légumes, fleurs, beurre, fromages, céréales, plantes à racines ou tubercules, plantes industrielles, etc. vins, cidres

Exposition de semences et foire aux semences échantillons de blés sélectionnés en gerbes et en grains.

Produits divers, engrais, aliments du bétail, produits insecticides, anticryptogamiques, produits chimiques, etc..

Expositions scolaires : collection de plantes, d'insectes, minéraux, engrais, grains, conserves, sirops, liqueurs de ménage, etc.

Exposition de matériel agricole ouverte à tous les constructeurs ou représentants de tous pays.

Concours sur place : démonstration de culture mécanique les 26 et 27 septembre à l'école pratique d'agriculture de Chesnoy.

Concours de cultures ; concours de vacheries; concours de ruchers ; concours de jardins ouvriers ; concours de vignes et jardins particuliers

Prix aux longs et bons services, attribués par les sociétés aux services ruraux des deux sexes ayant plus de 10 ans de bons et loyaux services du même patron.

ORLEANS

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence le cardinal évêque d'Orléans, M. l'abbé Beaufrère, vicaire à St-Vincent-d'Orléans, a été nommé curé de Sougy, en remplacement de M. l'abbé Hémon, transféré à Saint-Denis-de-l'Hôtel.

M. l'abbé Forteau, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Vincent.

AUDONVILLE

UN INCENDIE CAUSE 5.000 FR. DE DEGATS

Un incendie s'est déclaré dans un tas de paille placé sous un appentis, appartenant à M. Louis Guertois. Le feu se communiqua aussitôt à une meule de 20.000 kilos de fourrage qui fut la proie des flammes ainsi que divers instruments agricoles.

Les pertes sont évaluées à 5.000 francs.

YONNE

AUXERRE

Vente des coupes de bois domaniaux

Lundi a eu lieu dans l'après-midi, à la préfecture, la vente des coupes de bois dans les forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics.

Signalons parmi les adjudicataires : M. Boisson, à Prémery (Nièvre), pour les bois de la forêt de Fretoy, territoire de Mailly-le-Château : art. 33, 13.400 fr. ; art. 35, 17.200 fr. ; art. 36, 14.600 fr. ; M. Mercurigny, de Migennes, forêt de Pontigny : article 37, 2.200 fr. ; M. Vincent Riaut, de Clamecy (Nièvre), forêt de Coulanges-sur-Yonne, art 58, 7.300 fr. ; MM. Duranton, de Pontigny ; Robert Pecœur, de L'Isle ; Fromont, de Ligny-le-Châtel, etc...

Plusieurs lots non adjugés.

LA FOIRE DES VOITURES D'OCCASION

Dimanche a eu lieu, à Auxerre, boulevard du Onze-Novembre la deuxième foire des voitures automobiles d'occasion. Plus d'une centaine de voitures étaient exposées. Les transactions ont été assez nombreuses. Un banquet réunissant près de cent convives a été servi à la tour d'Orbandelle, sous la présidence de M. Rigolet, conseiller général. Un discours a été prononcé par M. Ficatier, directeur de « L'Information Automobile » et qui a proposé l'organisation d'un groupement de défense. Le bureau provisoire de ce groupement a été aussitôt constitué et à l'unanimité l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Les congressistes de l'automobile de la région, réunis le 20 septembre à Auxerre, protestent contre les nouveaux impôts sur l'automobile surtout en ce qui concerne l'automobile de travail et demandent au gouvernement de fixer l'impôt sur la valeur et sur l'utilisation de la voiture ».

Au 4e d'infanterie. — MM. de Francolini, sortant de l'école de Saint-Cyr et Henri Favier, de l'école de Saint-Maixent, sont nommés sous-lieutenants au 4e.

Le régiment est rentré cet après-midi du camp de Valdahon.

Etat civil :

Naissances. — Raymonde Croiset ; Emma Muzard.

Décès. — Marguerite Allard, 54 ans, épouse Panelle ; Ernestine Bouton, 79 ans, veuve Bonnefoy ; Francine Moreau, 77 ans, veuve Larmonier ; Amélie Beaufumé, 79 ans, veuve Berry ; Camille Massié, 71 ans.

SAINT-PERE

L'INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS

La cérémonie d'inauguration du monument aura lieu le 27 septembre, à deux heures et demie, sous la présidence de M. Gapais, sous-préfet d'Avallon.

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Garde-chasse communal. — Par décision en date de ce jour, 21 septembre, M. le sous-préfet de Sens a agréé M. Alfred Ronneler, 64 ans, en qualité de garde-chasse de la commune de Saint-Martin-du-Tertre.

DIGES

Chiens empoisonnés. — Cinq chiens appartenant à Mme Cherbuy, de Sanilly, à M. Geoffroy, du Grand Buisson, à M. Georges Gasset, de la Verrerie-Haute, à Mme Ragois et à Mme Alexandre ont été empoisonnés en l'espace de deux jours.

Une enquête est ouverte.

LIXY

Une brute. — M. Léon Kuchta, 25 ans, sujet russe, ouvrier agricole chez M. Sainton, à Lixy, se trouvait dans une pièce de terre pour la labourer. Comme il ne comprenait pas ce que lui disait son patron, il se baissa pour regarder la charrue. A ce moment, M. Sainton lui asséna sur la tête un violent coup de curoir. Le coup fut si violent que le Russe resta étourdi sur le sol.

Kuchta porte une profonde blessure derrière la tête.

MALAY-LE-GRAND

Renouveau des premières communions et intronisation de Jeanne-d'Arc. — Dimanche prochain 27 septembre, en l'église de Malay-le-Grand, renouveau des premières communions et intronisation de Jeanne d'Arc.

A 10 heures, grand'messe solennelle.

A 15 heures, vêpres, bénédiction de la statue de Jeanne d'Arc, procession et salut solennel.

Les offices seront prononcées par M. l'abbé Viannès, curé de Saint-Savinien et de Malay.

Les allocutions seront prononcées par M. l'abbé Olivier, chapelain de Domrémy.

La quête sera faite par Mlles Ardilly, catéchistes de la paroisse, pour la chapelle et son décor.

AUX PARENTS CATHOLIQUES

Le grand ennemi des étudiants éloignés de leur famille, c'est l'isolement.

On a résolu de lutter contre celui-ci à Dijon.

Les étudiants catholiques sont assurés de trouver au *Cercle Saint-Bernard*, 3, rue Turgot, à quelques minutes des Facultés, un véritable foyer.

Là, se forment des amitiés chrétiennes et les succès qu'ont obtenus les membres de l'association disent l'atmosphère favorable au travail qu'ils trouvent au Cercle.

Une salle à manger à des prix modiques, mais où la qualité de nourriture est garantie, leur est ouverte.

Floréine.
CRÈME DE BEAUTÉ
Rend la PEAU DOUCE, FRAICHE, PARFUMÉE

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -163-

Les Rayonnants

Par René d'ANJOU

(Suite)

Mme Tréguier se répétait : « Que devient-il ? Depuis deux jours il n'a pas paru ici. Pauvre Rogatien ! il a une fausse position, il n'ose... »

Yvonne, tout en comptant ses points, avait des envolées de rêves vers deux côtés différents qui la rapprochaient également des deux mères, de sorte que si les « Pensées sont des choses », si elles « créent » comme le disent les occulistes, il y avait deux entités astrales dans le salon : Gaël de Kerven et Rogatien Tréguer.

Quant à René, il imaginait, une fois son aveneau restauré, une bonne partie de pêche. Marc de Kéroual l'avait invité à venir à Lancrel où la plage hérissée de galets et de rochers offrait des trous où se plaisaient les crevettes.

Malgré le cuisant soleil, la petite barrière du jardin grinça sur ses gonds, une ombre s'allongea sur le sable muet de l'allée où les pas ne pouvaient faire aucun bruit, une tête passa sous le store et le visage de Rogatien apparut.

— Ah ! enfin, fit Yvonne avec sa belle franchise loyale, nous vous croyions reparti outre-Pyrénées... mais qu'est-ce que vous avez ? ... ce bras en écharpe ? entrez donc.

René s'était levé vivement, il allait ouvrir la porte du vestibule. Mme Tréguer, anxieuse, levait vers l'arrivant des yeux interrogateurs.

Ce fut elle qu'il regarda la première avec un sourire tendre, puis comme Mme de Kerven lui montrait un fauteuil et qu'Yvonne en riant s'écriait :

— Quoi ? vous me faites concurrence ! A nous deux voyez la belle association, moi prise par la patte... vous par l'aileron.

Il sourit.

— Rien de grave, une bête venimeuse — même la Bretagne en recèle — m'a mordu, alors on a cautérisé la blessure ; j'ai le bras enflé et une plaie aux doigts.

Mme Tréguer s'était levée, sa main un peu tremblante se posait sur le bandage :

— Etes-vous bien soigné ? j'ai une expérience d'ambulancière, voulez-vous me laisser voir.

Il prit la main caressante, y mit ses lèvres :

— Merci, bonne Madame, j'ai eu le meilleur médecin de la côte, le docteur Carnac qui m'a pansé lui-même ce matin.

— Le docteur Carnac est revenu ! fit Mme de Kerven, tant mieux, c'est une célébrité médicale, vous pouvez être tranquille. Son père était notre médecin de son vivant.

— Racontez-nous donc comment vous avez été attaqué, Monsieur, demanda Yvonne.

— Je me promenais, j'ai mis la main sur un petit mur couvert de fougères et de lichens ; là-dedans, il y avait un serpent caché dont j'ai dérangé le sommeil et qui s'est vengé en enfonçant ses crochets dans mon pouce.

— Mais c'est très grave, par cette chaleur ! Qu'avez-vous fait, vous étiez seul ? interrogea Mme de Kerven, pendant que Mme Tréguer épiait la physionomie altérée de son fils. Celui-ci, bien qu'il eût préparé d'avance son histoire, hésitait.

— J'ai crié, j'étais près du château qui est là-bas sur la hauteur, on m'a entendu donné les premiers soins et appelé le docteur qui habite dans le voisinage.

— Ah ! vous étiez à Lancrel, là on a dû en effet bien vous soigner, car Mme Alexis est la bonté même.

Madame Alexis ? interrogea Rogatien.

— Sans doute, vous avez dû voir là une jeune femme ravissante, bien qu'elle ait les cheveux tout blancs.

— Ah ! oui, en effet, Mme Alexis.

— Vous avez bien dû voir aussi Marc de Kéroual, fit René. On peut compter sur celui-là quand on souffre.

— Je n'ai qu'à me louer de tous les châtelains.

— Moi qui voulais vous mener visiter le château, reprit le soldat, vous avez bien trouvé moyen d'y entrer sans moi.

— Oui, Et même par-dessus les murs, car on m'a fait entrer de la dune dans le parc et de là à la maison où je suis resté quarante-huit heures au lit. A midi seulement, j'ai eu mon exeat et vous voyez, Mesdames, je suis venu tout droit ici.

— Mais il faut prendre quelque chose, s'écria Mme de Kerven. Avez-vous déjeuné seulement ?

— Très bien, avant de partir. Je vous en prie, Madame, ne vous dérangez pas, je n'ai besoin de rien.

— Restez ici toute la journée, proposa Yvonne, le bon curé vous reconduira ce soir.

— Mais oui, acquiesça l'aspirant, et je vous aiderai à vous deshabiller.

— Merci. Je ne rencontre sur cette grève moi étranger, que secours et sympathie.

— A tout le moins, sourit Yvonne, vous avez commencé. Je crois que je pourrais encore vous rendre un petit service. Monsieur, cette manche de veste qui pend sur votre épaule, me semble fendue dans toute sa longueur, je pourrais vous la réparer.

— J'ai un autre costume. Mademoiselle, ne prenez pas cette peine. On a dû couper l'étoffe, mon bras ayant enflé instantanément.

— Donnez tout de même cette veste. A présent les vêtements sont si chers, vous n'aurez certes pas froid et nous n'attendons personne.

— Je puis faire ce travail, chère petite, offrit Mme Tréguer.

— Non. Et vos yeux ! Laissez donc. Je dois beaucoup à cette veste, moi ! Je l'ai eue sur les genoux pendant la nuit dans l'île déserte.

Rogatien éprouvait une telle douceur en ce milieu simple où la bonté, la sincérité rendaient l'existence si facile, que l'émotion étreignit sa gorge. Il laissait son frère l'aider sans trouver un mot. Oh ! quelle torture brûlante en son cœur. Le pur et frais visage d'Yvonne, la douce figure de sa mère, cet entourage honnête sans arrière-pensée où la sereine indulgence planait, faisaient un tel contraste avec le centre haineux où il vivait lui, entre des bandits.

Yvonne remarqua :

— Tante, regardez donc, don Pablo Espelata et l'aspirant René Tréguer, se ressemblent !

La vieille dame leva la tête :

— C'est ma foi vrai. Deux beaux garçons !

Les deux frères, debout l'un près de l'autre, le plus jeune retirant la vareuse de l'aîné avec d'infinies précautions, étaient de même taille, les yeux pareils, une fossette au menton, les cheveux plantés sur un front large, les sourcils droits, le nez légèrement aquelin.

Les doigts de Mme Tréguer tremblèrent davantage, Rogatien rougit. René sourit :

— Tout le monde a un sosie, dit-il, et même les paysans disent que lorsqu'on rencontre le sien c'est signe que l'un des deux va disparaître.

— Quelle sottise ! d'ailleurs vous ne vous ressemblez pas à ce point, rectifia Mme Tréguer.

La barrière d'entrée claquait encore et tout de suite une tête jeune et rieuse passa sous le store.

— Bonjour, on veut de moi ?

Et sans attendre l'invitation, Marc de Kéroual enjambait la fenêtre sans façon.

— Soyez le bienvenu, cher enfant, approuva vite la maîtresse de maison.

Tous les assistants lui tendaient les mains, sauf Rogatien qui se mettait à l'écart. Mme de Kerven lui dit ::

— M. Espelata, je vous présente notre jeune ami, tous ici nous lui devons une joie. Les deux mères que nous sommes, Yvonne et René.

Marc se mit à rire.

— Ne m'accablez pas sous les fleurs. Où est la voix qui criait derrière le char de César triomphant : « Souviens-toi que tu es mortel ! ». Est-ce vous, Monsieur, que ferez le rôle de Chalcas ou de Cassandre.

— Sûrement non fit Rogatien, car vous avez été de ceux qui m'ont aidé à me tirer des crochets venimeux.

— J'ai regardé tout simplement. Non, celui qui a eu le courage et l'à-propos, c'est mon ami Rorik. Il m'envoie vers vous René, pour vous dire de venir demain déjeuner à Lancrel ; vous devez, je crois, repartir prochainement et il veut avant que vous lui soyez présenté.

— Je ne demande pas mieux, accepta l'aspirant. Bien qu'il soit plus jeune que moi, j'irai le premier au devant de lui parce qu'il est étranger et que je suis chez moi en France. Et continua en riant l'aspirant, ce ne sera pas la premièr fois que je mange son pain !

— En effet. Seulement mon cher ami, je ne lui ai jamais raconté notre rencontre au bord du Rhin et la manière dont je me suis procuré justement ce pain. Vous ne lui en parlerez pas non plus.

— Certes non.

— Il faut aussi que je vous dise : j'ai une lettre de mon camarade de fuite, Pierre Lantay, il est à Bordeaux chez lui et me charge pour vous des plus vives cordialités.

Marc haussa les épaules :

— Ne venez pas tard demain ; avant le déjeuner, on ira pêcher et puis nos trois couverts seront mis dans un gros figuier qui offre une maison à la Robinson très haut, une idée que nous avons eue. Nous avons bâti le nid aérien tous les deux on l'étrennera avec vous.

— Ce sera tout à fait charmant, remarqua Yvonne. Les Turcs ont aussi des demeures dans leurs énormes cyprès, il y a des étages dans les branches.

— Alors, c'est entendu, reprit Marc, je vais me sauver à présent, je cours à la villa des sapins, grand'mère m'attend.

— Tenez, la voilà qui arrive, interrompit Yvonne, j'aperçois une ombrelle blanche, une robe grise dans l'allée. Marc repassa la fenêtre :

— Oui, c'est grand'mère et mon oncle la suit.

— Une aimable pensée à eux de venir, nous allons prendre le thé tous ensemble.

Le général et sa sœur, la grand'mère de Marc, s'informèrent avec sollicitude des habitants de Lancrel. Le blessé leur fut présenté, malgré sa tenue assez incorrecte et ils s'épandirent en admiration sur l'énergie de Rorik auquel naturellement nul ne donnait son véritable titre.

Marc raconta ensuite gaiement la promenade à Ker-Carnac, l'aventure du portrait vivant. Alors le général se mit à rire :

— Voulez-vous savoir le fin mot du sorcelage...

— Oh ! oui, mon oncle, s'écria Marc. Mais comment le savez-vous ?

— Parce que moi aussi j'ai vu le phénomène et que je me suis rappelé une idée du vieux docteur, j'ai contrôlé le fait.

— Oh ! et il est naturel ? quel regret ! En êtes-vous bien sûr, mon oncle ?

— Comme de voir en toi un bon petit diable.

— Général, supplia Yvonne, racontez-nous la vérité...

— D'abord, passons à la salle à manger, dit Mme de Kerven. Il y a encore du thé, malgré la dureté des temps et même des tartines rôties. Quant au sucre, il s'appelle miel.

— Du sucre, je vous en donnerai, offrit Mme de Kéroual, ma nièce Yvana m'en a apporté une bonne provision

— Une Providence, votre délicieuse nièce!

Rogatien poussait d'une main le fauteuil d'Yvonne, elle se retourna vers lui souriante :

— Nous nous complétons.

Il s'inclina vers elle respectueux, mais ses yeux étaient si tristes qu'elle le remarqua :

— Vous souffrez beaucoup ?

Il eut un geste de négation. Il se trouvait tellement dépaysé.

René et Marc servaient le thé, remplaçant Yvonne dans ses habituelles fonctions

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Jean SAULNIER

décédé en son domicile, à Cercy-la-Tour, le 22 septembre, dans sa 63e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 24 septembre courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Cercy-la-Tour.

De la part de :

Mme Saulnier, sa veuve ; Mlle Julia Saulnier, sa fille et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Louis BERNARD

Marchand de bois

Maire de Fours

décédé, en son domicile, à Fours, le lundi 21 sepetmbre 1925, dans sa 70e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 23 courant, à 9 h. 30, heure légale, en l'église de Fours, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire à 9 h.

De la part de : M. et Mme J.-M. Bernard, M. et Mme Albert Pichon, ses enfants ; Mlles Marguerite et Jeanne Pichon, Mlle Marie-Louise Bernard, ses petits-enfants ; de sa sœur, ses beaux-frères, neveux, nièces, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Joseph DESSERTEUIL

décédé, à la Coulongette, le 21 septembre 1925, dans sa 24e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 23 courant, à 10 h. 30, heure légale, en l'église de Cercy-la-Tour.

On se réunira à la maison mortuaire à 10 h.

De la part de : Mlle Marie Desserteuil, sa sœur ; des familles Colas, Desserteuil et Vaudelin.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Mme veuve Paul Michel et ses enfants, M. Gabriel Cointe, maire d'Asnan, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Paul MICHEL

décédé accidentellement, à Moussy, le 20 septembre, à l'âge de 60 ans, et vous prient d'assister à ses funérailles, qui auront lieu en l'église paroissiale de Moussy, le mercredi 23 septembre courant, à 11 heures, heure légale.

Priez pour lui !

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve Pierre MARTIN

Née Marie GUYOT

décédée en son domicile, à Vernesson, commune de Jailly-Saint-Sylvestre, le 22 septembre, à l'âge de 82 ans, munie des Sacrements de la Sainte Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 24 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Jailly-Saint-Sylvestre sa paroisse.

La levée du corps se fera à 9 h. 1/4, à la Maison mortuaire.

De la part de :

Mme et M. Joseph Bloin, ses enfants ; M. Jean Bloin son petit-fils et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Pierre LACHAUT

Gendarme retraité

Médaillé militaire

décédé en son domicile à Saint-Saulge, le 21 septembre, dans sa 73e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 24 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Saint-Saulge.

De la part de :

Mme Lachaut, née Lejault, sa veuve ; Mme veuve Ravaça, sa sœur ; M. et Mme Lejault, M. et Mme Rivaillon, M. Simonin, ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et **Enterrement** de

Monsieur Etienne CLIQUET

décédé au domicile de ses enfants, au Blenay, commune de Magny-Cours, le 21 septembre, dans sa 71e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 24 courant, à 10 h. 30, (heure légale), en l'église de Mars-les-Aubigny (Cher).

De la part de :

Mme veuve Cliquet, son épouse ; M. et Mme Francis Cliquet et leurs enfants, M. et Mme Louis Soulier et leurs enfants, de M. et Mme Pierre Simphal, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Remerciements

M. Félix Grambert, les familles Devoir, Grambert, Renaud, Ducrot, Fardeau et Chaumard remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame GRAMBERT

Née Louise DEVOIR

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

◆◆◆

Mme veuve Philippe Pesle, ses enfants, et toute la famille, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Monsieur Philippe PESLE

prient les personnes qui les leur ont adressées ou qui ont assisté aux obsèques, de trouver ici l'expression de leurs bien vifs remerciements.

LE CARBURE DE CALCIUM CONTRE LES VERS BLANCS

Pour éviter l'emploi de sulfure de carbone, dangereux à manipuler à cause de son inflammabilité, on fait usage en Amérique, du carbure de calcium pour détruire les vers blancs.

On opère de la manière suivante :

Autour des zones de légumes ou plantes flétris, conséquence de l'attaque des vers blancs, on fait de 40 en 40 centimètres, avec un plantoir, des trous atteignant jusqu'au niveau le plus bas où l'on trouve des larves. Au fond de ces trous on met trois ou quatre morceaux de carbure de calcium, de la grosseur d'une noix, on bouche avec de la terre en la tassant dans le trou.

L'acétylène qui prend naissance au contact de l'humidité du sol détruit radicalement les vers blancs.

LES CONCERTS DE T.S.F.

Programme d'aujourd'hui mercredi 23 septembre :

« RADIO-PARIS »

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Granada, marche (J. Garcia); 2° Solitude, valse (Waldteufel); 3° Romance, solo de violon (Kreisler) ; 4° Aubade printanière (Le Page) ; 5° Deuxième Canzonetta (d'Ambrosio) ; 7° Lakmé, trio (L. Delibes-Alder) ; 8° Aubade à mimi (Scassola) ; 9° Sonate (1er temps) violon (G. Franck) ; 10° Menuet de printemps (Capri) ; 11° Amina (P. Lincke) ; 12° Canzonetta, violoncelle (Caludi) ; 13° Sérénade napolitaine (Fauchey) ; 14° Mado, fox trot (Nat-Sing).

A 20 h. 15, radio-communiqué de l'agriculture ; 20 h. 45, radio-concert : fragments de « La Walkyrie », opéra de Wagner, avec le concours de Mme Haramboure, de l'Opéra MM. Valdivia et Abondance.

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15 (2.650 m), radio-concert avec le concours de M. Maurice Gouineau, de Mmes Marc Boymond, pianiste de la Cour d'Espagne, Wilhemine Coudray cantatrice ; MM. Eugène Lecomte, violoniste, et Joachim Garcia de Piedra, pianiste virtuose.

Programme : Le petit courrier de la science vivante, par M. Gouineau ; Fugue pour piano (Schumann) ; Quand Mai..., Mes larmes (Schumann) Mme Coudray; Rondo capricioso (Saint-Saëns) M. Lecomte, violoniste; Final du concert (Rubinstein) piano ; Ailuli, Mme Coudray ; Danses russes (M. Boymond) ; Chanson d'amour et de souci, Mme Coudray ; Pièce pour piano par M. Garcia de Piedra.

A 19 h. 10, les dernières nouvelles.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 15 heures, radio-diffusion du concert symphonique donné au Salon des Inventions (23e Concours Lépine), chef, M. Germain. Programme :

Marche gasconne (Ragigade) · La flûte enchantée, ouverture (Mozart) ; Zoetie (Volpatti) ; Cavaleria Rusticana, fantaisie (Mascagni Alder) ; Les cigalettes, farandole (Filippucci) ; La rose noire, valse (Aubry) ; Prélude de Lohengrin (Wagner) ; Rigaudon de Dardanus (Rameau) Célèbre Nocturne (Chopin) ; Le rêve passe (Helmer Krier).

A 20 h. 30, causerie « Les origines anciennes de la civilisation moderne », par M. Chaponot.

A 21 heures, congrès international du cuir au grand amphithéâtre de la Sorbonne ; discours de M. le professeur Meunier.

A 21 h. 30, radio-concert organisé par Mlle Le Chevallier de Boisval, directrice de l'Institut des Arts, avec le concours de Mmes de Coninck, Delpech, Rousseau, Luciani, Duriez, Régine Loriac, Bianca Pamini, Couderc, Gauthey ; MM. Camille Arnal, Henry Richet, le petit prodige Pierre Nérini, Bernard.

Programme : Jeunesse ! Amour ! (Casimir Renard) ; La Reine de Saba (Gounod) ; Vers l'amour (Arnal de Boisval), Mme de Coninck ; Rêverie (Le Chevallier de Boisval) ; Cavalleria Rusticana (Mascagni), Mlle Gauthey ; Tendre évocation (C. Renard) ; Rêves (Vollaire et Arnal) ; Hymne païen (Le Chevallier de Boisval), M. Arnal ; Rêve et réveil (Le Chevallier de Boisval), Mme de Coninck et M. Arnal ; Romance (Nérini) ; Le Pirate (Bellini), par Pierre Nérini ; Le bouquet de violettes (Luciani de Boisval) ; Petite table (Luciani de Boisval) ; L'Ensoleilland de Chérubin (Massenet), mélodie par Mme Rousseau ; Barcarolle des Amours (Le Chevallier de Boisval) ; Véronique (Messager) Mlle Couderc et M. Bernard ; La Belle Marton (Le Chevallier de Boisval), Mme Pimini ; Le poète Henry Richet dans ses œuvres : 1. Passé; 2. Idéal ; 3. Le jardin fleuri de roses ; Mme Marguerite Duriez dans son répertoire ; Blondeurs (C. Renard) ; Si vous l'aviez compris (Denza) Mme Delpech ; Arme-moi (Bemberg) ; La Griffe (Danerty) ; Sonnet d'amour (Lapierre); Le revoir (René Bâton) ; Arioso (Delibes), M. Arnal.

Foires et marchés de la région

BOURGES. — On cotait : grains (100 kilos) : froment, 1e qualité, 126 fr.; 2e qualité, 125 fr.; seigle, 95 à 96 fr. ; escourgeons, 90 à 92 fr. ; avoine noire, 90 à 93 fr. ; son, 66 à 68 fr. ; farines, 166 à 167 fr.

Chevreaux, la pièce, 25 à 30 fr. ; canards, 28 à 32 fr. la paire ; poulets chapons, la paire, 24 à 42 fr. ; perdrix, la pièce, 6 à 8 fr. ; pigeons, la pièce, 5 à 8 fr. ; lièvres, 22 à 36 fr. ; lapins de garenne, 6 à 8 fr. ; lapins domestiques, 13 à 27 fr. ; œufs, la douzaine, 7 à 7,50 ; beurre frais, le demi-kilo, 6,50 à 7 fr. ; miel, le demi-kilo 3,50 à 4 fr. ; pruneaux, le litre, 2 à 2,50 ; haricots rouges le litre, 2,50 à 3 fr. ; pommes de terre nouvelles, le kilo au détail, 0,60 à 0,80; bœuf, 7, 11 à 19 fr. ; mouton, 6, 12 à 16 fr. ; porc, 9, 11 à 13 fr. ; veau, 9, 12 à 18 fr. ; veaux, 3,40 à 4 fr. ; porcs, 3,30 à 3,50 ; pain blanc, le kilo, 1,55.

CHAUFFAILLES. — On cotait : veaux de boucherie, 750 à 800 fr. les 100 kilos ; moutons, 500 à 560 fr. ; porcs gras, 670 à 690 fr. ; hivernons, 250 à 340 fr. la pièce ; porcelets, 140 à 220 fr. ; beurre, 6.75 à 7.50 la livre ; œufs, 6.50 à 6.75 la douzaine ; fromages de chèvre, 0.90 à 1.20 la pièce ; fromages de vache, 0.70 à 0.85 la pièce ; gros poulets, 28 à 35 fr. la paire ; poulets moyens, 22 à 25 fr. ; petits, 18 à 20 fr. ; poules ; 32 à 38 fr. ; canards, 22 à 26 fr ; pintades, 24 à 28 fr. la paire ; oies, 25 à 28 fr. la pièce ; lapins domestiques, 14 à 18 fr. pièce ; lapins de garenne, 8 à 10 fr. la pièce ; lièvres, 6 à 6.50 la livre ; perdrix rouges, 8 à 10 fr. la pièce ; perdrix grises, 6 à 7 fr. la pièce ; faisans, 20 à 25 fr. la pièce ; choux-fleurs, 2.25 à 3.50 pièce ; choux cabus, 1.25 à 1.75 ; tomates, 1.25 à 1.50 le kilo ; raisins, 1.80 à 2.25 le kilo ; pommes de terre en gros, 38 à 40 fr. les 100 kilos ; au détail, 0.60 à 0.75 le kilo ; pommes, 1.50 à 2 fr. le kilo ; poires, 2.50 à 3.50 le kilo ; foin, 16 à 18 fr. les 100 kilos ; paille, 12 à 15 fr.

LURCY-LEVY. — On cotait sur le marché couvert : beurre, de 5,25 à 6 fr. la livre ; œufs, de 5,50 à 6 fr. la douzaine ; fromages du pays : de vache, de 1,25 à 1,60 la pièce ; de chèvre, 0,60 à 0,80 la pièce ; fromages frais, 1 fr. la pièce ; lait, 1 fr. le litre ; crème, 0,60 le verre ; poulets, de 25 à 40 fr. la paire , canards, de 22 à 26 fr. la paire ; oies, 20 à 25 fr. la pièce ; dindes, 35 à 40 fr. la paire ; poulets de grains, de 18 à 24 fr. la paire ; pintades, de 25 à 30 fr. la paire ; lapins (très abondants), de 12 à 22 fr. la pièce ; ou en bourre, de 3 à 3,50 la livre ; les veaux de boucherie se vendent vifs : 6,50 à 7 francs le kilo.

Lièvres, de 20 à 30 fr. la pièce , faisans, de 12 à 16 fr. la pièce ; perdrix rouges, de 7 à 8 fr. la pièce ; perdrix grises, de 6 à 7 fr. la pièce ; lapins de garenne, de 6 à 7 fr. la pièce ; sarcelle, de 5 à 6 fr. la pièce.

Pommes de terre, 0,50 à 0,70 le kilo; le double décalitre, 6 à 7 fr. ; oignons, 0,60 à 0,75 la botte; haricots verts, 0,75 à 0,80 la livre ; haricots en grains, 1,25 à 1,50 le litre ; melons (beaucoup), de 2 à 4 fr. la pièce ; raisins, 1,25 à 1,50 la livre ; choux pommés, de 0,75 à 1 fr. la pièce ; choux-fleurs, de 2 à 4 fr. la pièce ; poires et pommes, 2 fr. le quarteron ; les pommes tombées se vendent de 0,80 à 1,25 le quateron ; pêches du pays, de 1 à 1,25 le quateron ; blé, 124 à 126 fr. ; seigles (plus calmes), de 95 à 98 francs ; orges, de 100 à 105 fr. ; escourgeons, de 90 à 92 fr. ; maïs, de 100 à 104 fr. ; avoines (peu d'offres, calmes), les jaunes ou blanches, de 88 à 90 fr. ; avoines grises, 87 à 89 fr. ; avoines noires excellentes, de 92 à 95 fr. ; sarrazin, 90 à 94 fr. ; criblures ou petit blé, de 75 à 80 fr. ; farines de consommations, 1re qualité, 166 fr. ; son, 68 à 70 fr. ; le tout aux 100 kilos, gare ou domicile : foin, de 150 à 200 fr. ; trèfle de 180 à 190 fr. ; luzerne, de 190 à 200 fr. ; ray-grass, 150 à 170 fr. ; paille, de 80 à 100 fr. ; le tout aux 500 kilos, ou petits mille.

Viande de boucherie au demi-kilo : bœuf (néant) ; vache, 3,50 à 6 fr ; le filet, 8 fr. ; veau, de 4 à 6.50 ; l'escalope, 8 fr. ; mouton, 4 à 7 fr. ; le gigot, 8 fr. ; porc, 6 fr. ; le boudin, 2 fr. ; fricassée, 1 fr.

TANNAY. — On cotait : beurre, de 6 à 6.50 la livre ; œufs, 6 à 6,50 la douzaine ; fromages de vache frais, 1 fr. ; gras, 1,60 ; durs, 1,50 pièce ; poulets, de grains, de 18 à 24 fr. la paire ; gros poulets, de 25 à 32 fr. la paire ; canards, de 22 à 28 fr. la paire ; lapins domestiques, 2,50 la livre ; lièvre, 5 à 5,25 la livre ; lapins, de 10 à 12 fr. pièce ; perdrix grises, de 7 à 8 fr. la pièce ; pigeons, de 4 à 5 fr. pièce ; pommes de terre nouvelles, 0,50 le kilo.

BLES SEMENCE, sélectionnés par densité et grosseur. Variété recommandée **Rouge du Morvan**, très robuste, convenant à tout sol. Prix 140 francs les 100 kilos au départ Etang.

S'adresser à M. C. MENEVEAUX, grainetier à Etang-sur-Arroux (S.-et-L.).

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, le 22 septembre.

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 9.50 ; aloyau, 1e qualité, 11.50 ; paleron, 1e qualité, 7.00.

Mouton. — Entier, 1e qualité, 11.00 ; épaule, 1e qualité, 9.50 ; poitrine, 1e qualité, 6.50.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 10.50.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 9.50.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9 à 11 ; oies, le kilo, 6 à 8.75 ; poulets Chartres, le kilo, 10 à 16.

POISSONS. — Le kilo : tanches, 5 à 10 ; anguilles, 3 à 15 ; grenouilles, 1 à 12 ; brèmes, 3 à 4.50 ; perches, 4 à 5 ; brochets, 8 à 14 ; truites, 12 à 28 ; goujons, 12 à 15 ; carpes, 4 à 8 fr.

LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos: Algérie, 53 à 70 ; chair jaune, 40 à 50.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 13 à 16.50 ; Touraine, 13 à 15.80 ; Normandie, 10 à 14.50.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 620 à 650 ; Bourbonnais, Nivernais, 600 à 630 ; Touraine, 590 à 680 ; étrangers, 520 à 570.

FROMAGES. — Le kilo : gruyère, 9.50 à 12.30 ; cantal, de 8 à 8.40.

BOURSE DU COMMERCE

Blés. — Courant 128.25 et 128.50 ; prochain, 126 p. ; novembre-décembre 124.50 a. ; 4 de novembre 125.25 p.

Seigles. — Calme. 1er 192 v. ; 101 v. ; 100 v. ; 100 v.

Farines. — Calme. 1er 158 n. ; 157 n. ; 159 n. ; 159 n.

Avoines noires. — Soutenu. Courant 96.50 et 96.25 p. ; prochain 95 a. ; novembre-décembre 95 a. ; 4 de novembre 95.50 p.

Avoines diverses. — Calme. 95 n. ; 92 n. ; 92 n. ; 91 n.

Sucres. — Lourd. Courant 218.50 et 219 p. ; prochain 195 p. ; 3 d'octobre 193 et 193.50 ; 4 de novembre 193 et 193.50 p. Cote officielle 221.50 et 222.

Alcools. — Calme. Courant 870 n. ; prochain 870 n. ; novembre-décembre 840 n. ; janvier-février 850 n.

LES ANNALES

Au sommaire du dernier numéro des « Annales », entre autres articles passionnants : les idées d'Abd-el-Krim, par le philosophe Gustave Le Bon ; l'Histoire de ma bibliothèque, par M. Auguste Rondel ; le Maharadjah de Patalia, et des pages de Jean Bastia, Henry Bidou, Miguel Zamacoïs, Robert Dieudonné, ainsi que le second acte de « la Puissance de l'Enfant », comédie de M. Georges Loiseau. En vente partout : 0 fr. 90.

BOURSE DE PARIS

du 22 septembre 1925

MARCHE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France..	7875 ..	7900 ..	Courrières	638 ..	638 ..
— Algérie ...	.... .	.... ..	Lens.........	331 ..	331 ..
— Nat. Crédit.	612 ..	612 ..	Boléo.........	427 ..	430 ..
— Paris P.-Bas	1255 ..	1252 ..	Penarroya......	1053 ..	1075 ..
— Union-Paris.	820 ..	820 ..	Platine........	710 ..	73. ..
Comp. Algérienne.	... ..	983 ..	Dabrowa	404 ..	395 ..
Comp. Nat. Esc..	886 ..	884 ..	Financ. Pétrole..	205 ..	206 ..
Crédit Com. France	621 ..	621 ..	Pétroles Premiers	166 ..	166 ..
— Fonc. Fr...	1294 ..	298 ..	Kulhmann	416 ..	417 ..
— Lyonnais...	1490 .	1485 ..	Phosph. de Gafsa.	860 ..	854 ..
— Mobilier Fr.	460 ..	460 ..	Prod. Chim. Alais (Pechiney) ...	860 ..	806 ..
Soc. Gén. Hom..	785 ..	78. ..	Messag. Marit...	104 ..	105 ..
Rente Foncière..	1070 .	1189 ..	Transatlantique .	117 ..	116 ..
Suez act. capital.	10840 .	10895 ..	Voitures.......	679 ..	680 ..
— Parts de Fond.	9600 ..	9600 ..	Caoutc. Indo-Chine	1200 ..	1252 ..
— Soc. Civile..	1450 .	1460 ..	Orosdi Back....	92 50	93 ..
Est..........	... ..	... ..	Say..........	1900 ..	1900 ..
Lyon	839 ..	... ..	Union Europ. Ind. & Finan.....	1120 ..	1160 ..
Midi	638 ..	... ..	Russe Consolidé..	19 8	20 20
Nord.........	960 ..	973 ..	— 3% 96...	13 60	13 40
Orléans.......	753 ..	... ..	— 5% 1906..	20 ..	20 35
Santa Fé	1200 ..	1277 ..	— 4½ 1909..	14 75	15 30
Métro	420 ..	... ..	Turc Unifié	63 50	63 10
Distribution Elec.	884 ..	885 ..	— 5% 1914..	36 15	35 90
Comp. Gén. Elec..	391 ..	370 ..	Banque Mexique..	678 ..	678 ..
Thomson	318 ..	320 ..			
Elec. Métal. Dives.	1175 ..	1215 ..			
Tréfil. du Havre..	171 ..	171 ..			

BANQUE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banque Ottomane.	9 8 ..	906 ..	Caoutchouc.....	2 8 ..	271 ..
Créd. Fonc. Egypte	352 ..	393 ..	De Beers ord....	1331 ..	18 0 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	882 ..	836 ..	— Pref...	13 3 ..	13 6 ..
			Hotchkiss......	1106 ..	11 5 ..
Nitrate Railways.	1179 ..	1180 ..	Malacca ord	368 ..	3 2 ..
Wagons-Lits ord..	924 ..	924 ..	Mexican Eagle...	100 ..	1 1 ..
Centra Mining...	1498 ..	1516 ..	Montecatini.....	218 50	215 ..
Rio Tinto......	4335 ..	4391 ..	Phosph. Tunisiens	427 ..	425 ..
Azote.........	1525 ..	1515 ..	Rand Mines.....	312 50	316 50
Lautaro.......	710 ..	7 9 ..	Tanghanyka.....	295 50	301 ..
Pétrofina	1130 ..	1144 ..	Tharsis	405 ..	410 ..
Sucr. Egypte Ord.	1070 ..	1061 ..	Transvaal......	446 ..	449 ..
Tabacs Ottomans.	398 ..	397 ..	Tubize Priv.....	518 ..	518 ..
Bakou	2190 ..	2210 ..			

PARQUET COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
3%	46 50	46 15	VILLE DE PARIS 1865 4%..	695 ..	696 ..
3% AM.......	58 ..	58 25	1871 3%..	319 ..	319 ..
3½ % AM.....	82 ..	.. ..	— Quarts..	83 ..	84 ..
5 % 1915.....	6 55	6 05	1875 4%..	346 ..	347 ..
4 % 1917.....	45 75	45 30	1876 4%..	339 ..	338 50
4 % 1918.....	46 10	45 80	1892 2½%	168 50	170 ..
5 % 1920.....	74 45	74 25	— Quarts..	49 50	49 25
6 % 1920.....	5 50	4 85	1894-96 2½	169 50	168 ..
Et. 4 % 1912...	218 ..	223 ..	— Quarts..	49 ..	50 ..
— 5 % 1919...	41 ..	247 ..	1898 2%..	194 50	194 ..
Bons Trésor 1922.	488 50	491 75	— Quarts..	53 ..	52 ..
— Févr. 1923.	474 ..	475 ..	1899 Métro..	188 ..	186 ..
— Sept. 1923.	492 50	494 75	— Quarts..	.. ..	46 50
Oblig. décennales:			1904 Métro..	195 ..	190 ..
1919-1929...	77 4	77 ..	- Cinquième.	45 ..	45 ..
— 1922-1932 .	77 2.	78 ..	1905 2¾%	320 ..	312 ..
Crédit Nat. 1919.	326 ..	326 ..	— Quarts..	76 50	76 50
— — 1920.	335 ..	337 75	1910 Métro..	161 ..	158 ..
— — 1924.	386 ..	382 ..	— Demis...	82 ..	82 50
— — 1921.	416 ..	418 ..	1910 3%..	164 ..	168 ..
— Févr. 1922.	461 ..	461 ..	— Quarts..	44 50	43 50
— Juil. 1922.	62 ..	62 ..	1912 3%..	158 ..	158 ..
— Janv. 1923.	3 6 50	70 .	1919 5%..	272 ..	274 ..
— Juin 1923.	79 ..	84 50	- Cinquième.	66 ..	67 ..
Meurthe et Moselle	3 5 ..	48	1921 5¾%	395 ..	395 ..
Meuse (Recons.) .	345 ..	342 .	Aniche........	1096 ..	1096 ..
Nord 6%	3 6 ..	355 ..	Marles........	4 4 ..	450 ..
Ville d'Albert 6%	... ..	359 ..	Makta El Hadid..	5490 ..	416 ..
— Reims 1921.	350 ..	350 ..	Etabl. Poulenc...	655 ..	674 ..
— Verdun 6%.	345 ..	351 ..	Saint-Gobain....	3500 ..	3550 ..
— Mulhouse 1922	368 ..	367 ..	Bénédictine	.... ..	.... ..
Forges Jeumont..	375 ..	0 2	Cusenier	3470 ..	3240 ..
Et. Elect. N.-E...	345 50	34. 50	Dist. Indo-Chine..	2900 ..	2870 ..
Eglises Déras...	340 ..	343 ..	COMMUNALES 1879	425 ..	4 3 ..
Grosse Métallurgie	350 ..	350 ..	1880	442 ..	486 ..
— Nouv.	348 ..	345 ..	1891	204 ..	202 ..
Gall. Fives-Lille..	359 ..	358 ..	1892	220 ..	225 ..
Houillères Nord..	376 ..	37 ..	1896	209 ..	206 ..
— 1922.	364 ..	3 5 ..	1906	220 ..	220 ..
Indust. Sucr. Fr..	343 ..	... ..	1912	118 ..	117 75
— 1922.	340 ..	345 ..	1920	305 ..	302 50
Indust. Text. R. Div	355 ..	355 ..	1922 L....	310 50	317 ..
— Alsac. 6%	339 ..	339 50	1922 N L...	... ..	.... ..
— 1922.	... ..	... ..	FONCIÈRES 1879	435 ..	432 ..
Métallurgie Sin ..	343 ..	336 ..	1883	195 ..	192 ..
Mines Lens 6%..	400 ..	400 ..	1885	212 50	212 ..
Saint-Gobain 1921	... ..	490 ..	1895	216 ..	215 ..
Usines Sin. 6 ½.	390 ..	391 ..	1903	227 50	230 ..
Nord Sud	... ..	186 ..	1909	125 25	121 25
Omnibus	... ..	580 ..	1913 3½%	225 ..	228 ..
Tabacs des Philip.	.... ..	.... ..	— 4%..	319 50	315 ..
Commentry Fourch	... ..	... ..	1917	192 ..	190 ..
Fives Lille.....	.... ..	1558 ..	1921	357 ..	358 ..
Schneider	1125 ..	1100 ..			
BANQUE COMPT.			CHANGES		
Royal Dutch	32950 ..	32500 ..	Londres.......	102 13	102 35
Royal Dutch 1/10.	3295 ..	3265 ..	New-York......	21 07	21 14
Shell	446 ..	... ..	Allemagne	... ..	502 75
Monaco	7485 ..	7620 ..	Belgique	92 92	92 40
Monaco 1/5....	1460 ..	1485 ..	Espagne	303 50	304 25
CHANGES APRÈS BOURSE			Hollande	846 25	848 ..
			Italie	86 55	85 85
			Suède........	566 50	568 25
Londres.......	102 3.	102 50	Suisse........	... ..	407 50
New-York......	21 1.	21 15			

CHOCOLAT MENIER

Tablettes - Poudre - Granulé

"RIALTA" pour CROQUER

EXPOSITION FELINE INTERNATIONALE DE PARIS

Le Comité du Cat Club de France a définitivement fixé la date de l'exposition féline qui se tiendra à Paris les 15 et 16 janvier prochain, à la Salle Wagram. Des juges français, belges et anglais reconnus par le C. C. F. donneront toutes garanties de compétence et d'impartialité aux exposants. Une section artistique se rapportant au chat permettra au public d'admirer les œuvres des peintres, sculpteurs, graveurs... s'intéressant à ce gracieux animal.

Le règlement programme illustré par Jacques Nam, est envoyé sur simple demande adressée à M. le docteur vétérinaire, Ph. Jumaud, secrétaire général du Cat Club de France, à Saint-Raphaël (Var), ou à M. Durand, commissaire de l'exposition, à la Milonaise, Milon-la-Chapelle (S.-et-O.)

CONCOURS DES JEUX FLORAUX DE TOURAINE

Un concours littéraire et musical est ouvert par la Société Littéraire et Artistique de la Touraine. Le programme de ce concours sera adressé à toute personne qui en fera la demande à la Société Littéraire et Artistique de la Touraine, Hôtel de l'Union des Sociétés, rue des Halles, 15, Tours. Les œuvres des concurrents seront reçues du 1er octobre au 31 décembre. Joindre un timbre de 0,25 à la demande à laquelle il sera répondu par l'envoi du programme sus-mentionné.

Pour 3 fr. 25

Achetez un flacon de Quintonine que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément vous obtiendrez un vin fortifiant complet, actif et très agréable qui remontera rapidement votre organisme affaibli.

Pharmacie Reuillon, à Nevers et Pharmacie Nouvelle, rue des Ardillers. Léchevin, à La Charité.

RIVOIRE & CARRET

vous offrent leur nouveau macaroni

présenté sous une forme

pratique et rationnelle.

(Voir en dernière page)

Dégustez les VINS toujours irréprochables DE FÉLIX POTIN et vous les apprécierez

Dépositaires Correspondants dans toute la France

ESTOMAC

Toutes les affections gastro intestinales telle que

Gastrites - INDIGESTIONS

Aigreurs - ENTÉRITES

sont traitées avec efficacité certaine par les

POUDRES de COCK

C'est grâce à ce précieux remède les Poudres de Cock, que je dois la guérison d'une maladie d'estomac.

Attestation (n° 2001).

F., La Voie-des-Clouzeaux (Vendée).

En prenant régulièrement les **POUDRES DE COCK**, on mange avec goût, on digère facilement n'importe quel aliment; l'appétit revient, la lourdeur, l'oppression après les repas disparaissent ; la langue n'est plus chargée, l'haleine plus fétide. Les **POUDRES DE COCK** suppriment les cauchemars, les insomnies, les maux de tête dus aux mauvaises digestions. L'Estomac, l'Intestin, sont désinfectés. Les gaz autrefois abondants, les alternatives de diarrhée et de constipation, tout cela disparait. C'est enfin la santé qui est retrouvée.

Les **POUDRES DE COCK** se vendent 6 fr. 50 la boîte. Dans ttes les pharmacies

PETITES ANNONCES

☞ **Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.**

ON DEMANDE

BONNE A TOUT FAIRE, propre et capable, pour Paris, et FEMME DE CHAMBRE, propre et capable, couture, pour deux maîtres. Références exigées.
M. TURMINY, 4, rue du Cirque, Paris (8e). 28.135

CUISINIERE et FEMME DE CHAMBRE, pour Paris. **Références exigées.**
Mme CAGNAT, à Malesherbes (Loiret). 29.148

CHAUFFEUR sérieux, sachant très bien conduire. Références exigées.
Bureau du journal. 28.940

JARDINIER, à mi-compte, logé.
Ecrire ou se présenter au Château de VILLEMENANT, Guérigny (Nièvre), 10 km. de Nevers. 28.931

JARDINIER célibataire, connaissant bien son métier, ou MENAGE homme jardinier, la femme pouvant aider si possible à lessiver et à la machine et à la lingerie.
Bureau du journal. 28.384

JARDINIER, toutes mains, logé, femme non occupée, références.
M. de GOY, château Etréchy-Osméry, Dun-sur-Auron (Cher). 29.134

JARDINIER, surtout pour légumes, célibataire, ou jardinier marié, femme basse-courière très expérimentée.
Bureau du journal. 29.097

JEUNE FILLE, même débutante, sérieuse, bonne à tout faire, faisant cuisine simple, pour Paris.
Ecrire Mme des MOUTIS, château de Flacy, par Entrains (Nièvre). 29.128

JEUNE FILLE, sachant coudre, pour service femme de chambre, 2 maîtres, campagne près Toulouse. Sérieuses références exigées.
Mme A. de SEYNES, château Larlenque, Saverdun (Ariège). 29.096

GARDE, marié, sérieux, pour surveiller et entretenir propriété.
S'adr. à Mme GUILLIET, Les Gouttes, par Saint-Sauveur (Yonne). 28.975

MENAGE sérieux, pour cultiver jardin potager et soigner une vache laitière, le tout ce à moitié fruits, petits gages en sus. Situation très douce, convenant à gens âgés ou retraités.
M. de SAINSBUT, à Verneuil-en-Bourbonnais (Allier). 28.590

MENAGE, ou séparément. Valet de chambre-chauffeur, et cuisinière. Deux maîtres.
S'adr. M. de TOULMON, 59, boulevard Victor-Hugo, Nevers. 28.991

Ils finirent par s'asseoir et tout le monde implora le général.

— Vous allez tous être déçus, commença-t-il. Quand je n'étais encore que lieutenant, je revins des colonies si fatigué par les fièvres paludéennes, que le bon Carnac m'imposa une cure marine chez lui (je parle du père du docteur que vous connaissez bien entendu). C'était le moment où il agrandissait son chalet. Dans le salon, il réserva deux panneaux pour y placer le portrait de sa femme et le sien, afin, disait-il, que notre fils ne nous oublie pas. L'artiste, un client comme moi, en villégiature de santé, peignit les deux images sur une toiles, elles étaient frappantes de ressemblance.

Le docteur, qui voulait guérir ses malades à tout prix, les surveillait quand ils ne s'en doutaient pas et il avait imaginé de se placer derrière la cloison trouée à l'endroit des prunelles de son portrait, il y mettait les siennes vivantes et curieuses. De la sorte il pouvait révéler aux imprudents, leurs incartades. Ils l'appelaient sorcier !

— Hélas ! voilà la légende morte, dit Yvonne.

— Mais non, moins que jamais, riposta Marc. Hier, le vieux docteur est revenu pour nous surveiller.... Nous étions tous réunis au salon et le jour où papa a vu le phénomène pendant la tempête, alors que le docteur le regardait à travers la vitre, c'est donc qu'il était rentré chez lui .

Le général secoua la tête.

— J'achève de détruire tes illusions, mon pauvre Marc. La vieille Marianik qui a vu comme moi bâtir le chalet connait le secret Elle est peureuse, et est bien excusable de l'être dans cette solitude perdue. Quand elle aperçoit un visiteur qui monte à la véranda, elle va le lorgner par les yeux de son ancien maître, c'est ainsi qu'en apercevant ton père qui escaladait le perron pour venir s'abriter contre l'averse, elle a voulu se rendre compte de ses intentions

— Mais hier, mon oncle, objecta Marc qui tenait à sa légende féérique, Marianik était à nous servir...

— Tu voudrais en vain te raccrocher au surnaturel, mon petit, la vieille bonne a entendu le récit de ton père, alors elle s'est amusée à vos dépens, soyez en sûrs et elle est allée jouer le fantôme derrière la cloison.

Yvonne éclata de rire en voyant l'air de déconvenue de Marc, elle mit la main sur l'épaule de l'enfant et :

— Voilà qui t'en bouche un coin, comme dit Madame Sans-Gêne.

Après cette histoire, les amis se mirent à parler de la Kermesse qui devait avoir lieu le surlendemain et ils s'y donnèrent rendez-vous.

Mme Tréguer annonça l'intention de se rendre au salut de six heures et tous prirent congé d'Yvonne clouée dans son fauteuil. Rogatien avait grand désir de rester un peu plus, mais sa mère lui fit un signe et il l'accompagna jusqu'à l'église parlant de cette gracieuse jeune fille qui lui montrait tant de sympathie. Elle avait eu soin de lui pendant le goûter, lui beurrant ses tartines, le servant avec un gracieux sourire :

— C'est mon pied qui rend à votre main expliquait-elle en riant.

— La délicieuse créature, songeait-il, tout en marchant près de sa mère, au ras du flot.

....

— Marc, tu es véritablement un sournois disait Rorik à son ami pendant le petit voyage que faisaient les deux enfants à bicyclette pour se rendre à la fête de charité.

— Pourquoi, Monseigneur ?

— Il a fallu que j'apprenne par René Tréguer la part que tu as prise à son évasion.

— Oh ! l'indiscret, je lui avais défendu d'en parler.

— Il me l'a dit tout de même, hier, après notre déjeuner aérien, pendant que tu es allé arranger la cible dans le parc.

— René n'a pas de parole.

— Oh ! tu sais, avec moi nul n'a de parole, on doit tout me dire quand j'interroge.

— René ne savait pas à qui il parlait.

— Non, mais quand je lui ai demandé où il t'avait si bien connu, il m'a répondu en riant :

— Devinez, oh ! vous n'étiez pas loin et il n'y a pas longtemps.

Alors j'ai deviné. De sorte que René est bien innocent, toi tu l'es moins.

— Monseigneur, si je n'ai rien dit, c'était pour ne pas faire souffrir votre bon cœur qui aurait admis la même pensée que moi devant ces deux malheureux et aurait éprouvé une lutte pénible entre le désir de charité et l'obligation de rester neutre, l'ayant promis en échange du droit de passage, voilà l'explication du mystère.

— Je n'ai pas douté un instant de ta fidélité, mais je ne veux pas de secrets, tu m'entends. Des choses que tu ne comprends pas peuvent m'être utile à savoir. Autre sujet à présent : Cet homme que nous avons soigné, qui évidemment nous épiait, ne te rappelle-t-il rien ?

— Non, je ne pense pas l'avoir jamais vu... un moment j'ai cru, mais c'est trop invraisemblable.

— Dis tout de même.

— ...Avoir déjà entendu sa voix, depuis j'ai compris pourquoi. Il a l'accent de René Tréguer. L'autre soir il était chez Mme de Kerven quand j'y suis allé et je me suis rendu compte de ce fait, je l'ai dit à grand'mère, elle a été de mon avis.

— Que penses-tu de cet homme ?

— Il m'est antipathique.

— Pour une raison quelconque ?

— Une raison qui n'en est pas une, plutôt une impression qui ne s'explique pas.

— Tâche d'y arriver. Une intuition vaut souvent mieux qu'une raison parce qu'elle vient de son âme, tandis que le raisonnement vient de l'esprit.

— Quand j'ai vu le malheureux se montrer livide derrière le mur du parc, j'ai cru voir un de ces hommes qui s'étaient dressés dans la nuit pour m'assommer sur la grève de Kronitz.

— Je partage absolument la même idée.

— Nous aurions mieux fait de le laisser s'empoisonner avec son venin, Monseigneur.

— Il l'est. Le venin qu'il recèle n'est pas uniquement celui des serpents. C'est un Compagnon de la Stelle Negra. Mais nous avons rempli vis-à-vis de lui le devoir d'humanité il n'y a pas à le regretter.

— Il m'a semblé ingrat. Quand il a quitté Lancrel reconduit par le docteur jusqu'à Paramé où il voulait aller chez les Kerven, il lui a dit :

— Je vous prie de m'envoyer la note de vos honoraires.

— Mes honoraires ! s'est écrié Carnac, je n'exerce pas ici, ne parlons pas d'un si petit service. Alors il a dit merci, et est descendu de voiture. Il me semble qu'il aurait pu exprimer un peu de reconnaissance envers votre Altesse impériale.

— Il y a des gens qui ont pour principe que tout service porte en soi sa récompense. Un jour, mon grand-père, l'empereur Mark-Joseph, se promenait incognito à Erstrack, il vit un ouvrier soutenant, à grand'peine un tombereau de pierres qui basculait. L'homme allait être écrasé par l'avalanche de pierres. Grand-père prit la place de l'ouvrier, lui criant : « Sauve-toi ». Avec sa force d'hercule il redressa la charrette et s'en alla négligeant de dire un mot. Mais il entendit l'explication donnée par le charretier à son patron qui lui demandait : « Quel est cet homme qui t'a aidé ? ».

— Un passant à qui çà faisait plaisir, répondit le manœuvre.

Voilà la vraie philosophie

— Alors, Monseigneur, je ne serai jamais philosophe.

— Mon cher petit, tu as plus de cœur que de tête, c'est ce qu'il faut pour les seconds plans.

Ils arrivaient à l'emplacement de la fête populaire, une palissade entourait un grand espace en lequel on pénérait par un porte surmontée des trophées des drapeaux alliés. A l'intérieur de l'enceinte, on voyait les petites boutiques des dames vendeuses de la Croix-Rouge. Des balançoires destinées aux enfants, des loteries, des tirs à la cible. On avait admis une famille de balladins errants. Ils avaient sollicité qu'on leur laissât gagner un peu d'argent, car vivant des foires, assemblées, pardons, supprimés depuis la guerre ils ne savaient comment vivre de leur métier. Ils suppliaient qu'on leur permette de garder la moitié de la recette qu'ils feraient gagner à l'œuvre.

Ils accomplissaient des tours variés. Le chef commençait par le boniment habituel:

— Mesdames, Messieurs, je suis Français j'ai cinquante ans, mon fils aîné a été tué à la guerre, mes deux autres y sont encore, le jeune a reçu la croix de guerre à Verdun. Moi je travaille avec mes petits-enfants que j'ai l'honneur de vous présenter : Marius, âgé de quinze ans, qui enlève à bout de bras ses deux frères, âgés de neuf et sept ans. Il brise avec ses muscles par leur seule contraction, les cordes dont on le lie. Mes petites-filles, Maria et Rosa, qui ont huit et dix ans sautent dans des cerceaux montées sur des poneys que voici Vous allez voir encore la plus extraordinaire, ma belle-fille Cypria, — la veuve de la victime des Boches — porte sur ses épaules une pyramide de tous ses enfants et fait ainsi le tour de la piste. Puis la petite benjamine, âgée de six ans qui va se placer contre ce panneau de bois et me regarde en souriant sans bouger ni trembler pendant que je dessine sa silhouette avec des poignards. Elle n'éprouve aucune crainte, elle sait bien que le bras du vieux grand'père ne tremble pas. Et prenez en main les poignards, Messieurs ,de vraies lames dont la moindre tuerait un boche, le vrai couteau à nettoyer les tranchées.

René accourait au devant des deux amis il les avait aperçus de la boutique où il aidait Yvonne qu'on avait amenée dans un fauteuil roulant de l'ambulance, elle était préposée au poste de caissière ne pouvant marcher.

Rorik alla saluer le général et Madame de Kéroual. Ils étaient au buffet tenu par un groupe de jeunes filles. On y vendait du thé à un franc le morceau de sucre, du sirop, du chocolat, du café mais rien à manger, selon l'ordonnance n'autorisant que les boissons.

Vers six heures, arriva l'impératrice en compagnie de la marquise de Valbourg et de Georges Irascho. Ainsi que partout où elle passait, malgré la simplicité de sa toilette de batiste blanche brodée elle faisait sensation. Son incomparable beauté, son charme prenant, la douceur de son sourire, ses cheveux mousseux blancs comme son costume, elle semblait une apparition, une fée, un être d'élection.

Sn fils alla au-devant d'elle, passa son bras sous le sien et ils visitèrent ainsi tous les comptoirs répandant les largesses et la joie, causant avec les vendeuses, si parfaitement assimilés à l'ambiance qu'on les aurait dits du pays tant leur mémoire sûre-qualité inhérente aux souverains les faisait se rappeler toutes les personnes qui leur avaient été présentées.

Ils passaient incognito, mais on devinait en eux, sous la familiarité bienveillante de leur accueil, une telle dignité que le respect leur était acquis.

Le crépuscule tombait lentement. Quelques lanternes vénitiennes s'allumaient devant les boutiques, des chœurs, des chants patriotiques commençaient à répandre leur mélodie de divers côtés du grand parc. La famille d'acrobates menait grand bruit :

— Accourez tous, petits et grands, soldats et dames du monde, blessés et ambulancières, pauvres et riches, alliés et amis (y a que les Boches qu'on ne prie pas). Venez voir la femme la plus forte du genre humain. Elle porte sur son dos tous ses enfants et ils sont huit, messieurs et dames. Les deux derniers nés depuis la guerre, vous le voyez, sont posés sur chacun de ses bras et la grande pyramide des aînés sur ses épaules. Et elle a le sourire du contentement sur les lèvres !

Tout cela était vrai, très touchant ; les billets bleus roulaient sur le tapis autour duquel se promenait fièrement la mère chargée de sa progéniture. *(A suivre)*

Hier

le macaroni était présenté en longs tubes bien incommodes à manger

Aujourd'hui

RIVOIRE & CARRET

présentent leur nouveau macaroni sous une forme pratique et rationnelle

La Machine à coudre "EXCELSIOR"

Vibrante, centrale, rotative Machine spéciale pour tous genres de confections installation à la force motrice. Moteur électrique et réostat, aiguilles, courroies, Huile et pièces détachées pour tous systèmes de Machines à coudre.

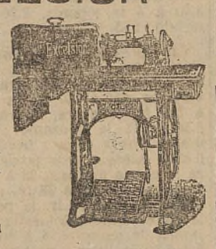

E. RACLIN
7, rue du Pont-Cizeau
NEVERS

On demande des agents pour la Nièvre

FABRIQUE DE DRAGÉES et Nougatines

Spécialité de Boîtes de Baptêmes

FONTENAY
Confiseur-Chocolatier
10 et 12, place Guy-Coquille, NEVERS
Téléphone 3-01

- FANTASIA -
Magasin d'ouvrages de dames et Travaux d'art

Mme Veuve BOUILLOT
31, rue La-Fayette, 31, NEVERS
Grand choix d'articles dessinés et brodés
BRODERIES, DENTELLES
Fournitures et accessoires pour tous travaux. La Maison exécute tous dessins et montage d'ouvrages

CHARPENTES FER ET BOIS
SPECIALITE D'ESCALIERS
Ancienne Maison DUMAS et PHILIPPAS
DARTON Frères
Successeurs
Bureaux et ateliers :
Faubourg de Mouësse — NEVERS
CONSTRUCTIONS AGRICOLES
MENUISERIE
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Déménagements -:- Transports
Ancienne Maison BAILLY
Fondée en 1868

CHAUTARD FRÈRES & Cie
Successeurs
Correspondants des Chemins de Fer
Tél. 40. NEVERS Tél. 40
Sable de Loire

CAMIONS AUTOMOBILES
Maison spécialement outillée pour les déménagements par camions automobiles capitonnés avec ou sans remorques.

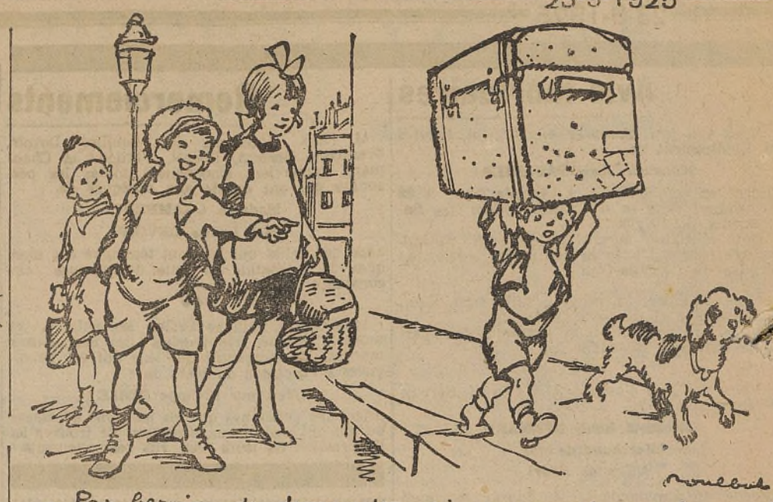

— Pas besoin de demander si ce moucheron là prend du Quinium Labarraque.

L'usage du **Quinium Labarraque** à la dose d'un verre à liqueur après chaque repas, suffit pour rétablir, en peu de temps, les forces des malades les plus épuisés, et pour guérir sûrement et sans secousses les maladies de langueur et d'anémie les plus anciennes et les plus rebelles à tout autre remède. Les fièvres les plus tenaces disparaissent rapidement devant cet héroïque médicament.

Aussi, les personnes faibles, débilitées par les maladies, le travail ou les excès ; les adultes fatigués par une croissance trop rapide ; les jeunes filles qui ont de la peine à se former ou à se développer ; les dames qui relèvent de couches ; les vieillards affaiblis par l'âge ; les anémiques, les surmenés doivent prendre du vin de Quinium Labarraque. Il est tout particulièrement recommandé aux convalescents.

On trouve le **Quinium Labarraque** dans toutes les pharmacies ; la 1/2 bouteille : 8 fr. 50 ; la bouteille : 14 francs.

Dépôt général : **Maison FRERE, 19, rue Jacob. Paris**

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis
R. C. Nevers 560 ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN

FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES
(mains et mécaniques)
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE
LE MEILLEUR MARCHE A QUALITE EGALE

A la Ville du Puy

Mlle L. CRÉTEAUX
18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

PARQUET DE CHÊNE
JULL & Cie, PANNEÇOT-LIMANTON (Nièvre). Tél. LIMANTON N° 1.
Fabrication soignée
Livraison rapide
REMISE POUR GROSSES QUANTITÉS
Très beau parquet
Bonne qualité
Qualité pour grenier
USINE & BUREAU à 300 mètres de la Gare MOULINS-ENGILBERT (P.L.M.)
Point de rongrie
Bâtons rompus
Joints réguliers
On demande dépôts sérieux

.: Fourrures et Pelleteries :.
HADACEK-COMTE
41, Rue Marie-Davy, CLAMECY
-:- VÉTEMENTS DE DAMES -:-
Écharpes, Collets et Manchons
RÉPARATIONS, TRANSFORMATIONS - ACHAT DE SAUVAGINE

Harengs frais et Marée
aux meilleures conditions
Ecrire DELSART, mareyeur, Boulogne-sur-Mer. Téléphone : 10-31.

A Vendre
VIEUX JOURNAUX
0 fr. 75 le kilogr.

OPTIQUE MEDICALE
Voyez comme à vingt ans, avec les « Verres Kaloscope »
Seule maison de vente :
Phie CLOSTRE, 9 rue St-Etienne, NEVERS

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : JOYET DE MAUBEC.

BANQUE PORULAIRE DE LA NIÈVRE
SOUS LE CONTROLE DE L'ETAT
NEVERS — 1, Place de l'Hôtel-de-Ville — NEVERS (Téléphone 1-34
ESCOMPTE — RECOUVREMENTS — AVANCES — COMPTES-COURANTS
DEPOTS A INTERETS NETS D'IMPOTS — TITRES ET COUPONS
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS

MENAGE, valet chauffeur et cuisinière, ensemble ou séparément.
Docteur COMTE, 13, rue Adam-Billaud, Nevers. 29.149

MENAGE, aide-jardinier, femme basse-cour et grille, au courant du service, propriété environs de Paris, communications faciles. Bons gages.
Mme Léon VANNIER, hameau de la Jonchère, par Rueil (S.-et-O.). 29.125

MENAGE sérieux, mari jardinier, femme pouvant aider maison, pour maison bourgeoise, bons gages.
Ecrire M. DUMAS, à Ormes, par Simandre (S.-et-L.). 29.138

MENAGE, valet de chambre, lingère, petite cuisine. Campagne toute l'année. Envoyer références sérieuses.
Duc de DURAS, à Chastellux (Yonne). 29.104

MENAGE, homme toutes mains, service table, ménage, jardin ; femme cuisinière.
FEMME DE CHAMBRE, très au courant service couture, repassage, aimant enfants. Bons gages. Place stable. Paris hiver, 2 mois Sologne.
Ecrire M. ESCANDRE, la Bergerie, à Brinon-sur-Sauldre (Cher). 29.103

MENAGE, femme cuisinière ; homme toutes mains, jardin potager. Références.
M. BOURGEOIS, château de Germigny, Bourges (Cher). 29.101

MENAGE, domestiques ou séparément, homme connaissant culture pour petit enclos ; femme laiterie, basse-cour, ménage. Pour campagne, au 11 novembre.
Bureau du journal. 29.102

MENAGE, homme travail petite réserve, femme à tout faire, pour maison 3 personnes.
M. BERGER, Grand Vesvre, par Augy-sur-Aubois (Cher). 29.094

MENAGE, de 25 à 35 ans, honnête et sobre, le mari chauffeur, s'occupant 1 cheval, voitures et intérieur ; la femme cuisinière.
UNE FEMME DE CHAMBRE 25 à 30 ans, connaissant la coupe, repassage, ménage, service table. Bonnes références exigées. Bons gages.
Mme FRUTEL, Ozouer-le-Repos, par Mormant (S.-et-M.). 29.043

MENAGE, valet, cuisinière, toutes mains, pour Paris et campagne. Excellentes réf. exigées.
S'adr. au bureau du journal. 28.985

MENAGE sérieux, l'homme pour le travail de la cour, la femme pour cuisine et ménage, ou bien une femme seule.
S'adr. M. BOURJOT, ferme d'Egligny, par Chatenay-sur-Seine. (S.-et-M.) 28.942

PERSONNE de confiance, de 50 à 60 ans, pour vivre avec dame âgée, tenir intérieur et s'occuper de petite basse-cour. Sérieuses réf.
Mme MERLIER, le Verdin, Vierzon-Villages (Cher). 29.011

ON OFFRE

JEUNE MENAGE sérieux et actif, demande place régisseur, région indifférente. Libre de suite.
Bureau du journal. 28.829

Matériaux de Construction

Anc. Maison J.-B. BOUDOT
A. POUSSON
Successeur
Quai de la Jonction, NEVERS
Téléphone 2-42

CHAUX
Ciments naturels et artificiels
PLATRE DE DECIZE ET DE PARIS
Tuiles — Briques — Carreaux — Ardoises
Eternit pour couvertures à bon marché
Tuyaux de grés. Produits réfractaires

CIMENTS DEMARLE et LONQUETY
Livraison rapide par camion automobile
Prix spéciaux pour Fourniture directe par wagons et bateaux

Officiers Ministériels

Etude de Me NEEL, notaire à Clermont-Ferrand, 5, rue de la Treille.

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

Suivant acte reçu par Me Neel, notaire à Clermont-Ferrand, le trois septembre mil neuf cent vingt-cinq.

Monsieur Dante-Torquato TOSONI, mécanicien, demeurant à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre).

Monsieur Henri-Georges-Armand MESNARD, agent d'affaires, demeurant à Royat (Puy-de-Dôme).

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'un brevet français d'invention de chambres à air increvables à freinage automatique et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation commerciale du dit brevet.

La durée de cette Société a commencé à courir le jour de sa constitution, pour prendre fin le huit octobre mil neuf cent trente-neuf.

Le siège de la Société est à Nevers, 57, rue de la Préfecture.

La raison et la signature sociales sont « TOSONI et Cie ».

Les affaires de la Société sont gérées et administrées par les associés, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale, dont il n'a le droit de faire usage que pour les affaires de la Société. Il peut notamment souscrire, endosser et accepter tous effets de commerce, traiter, transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevées avant ou après paiement, exercer toutes actions judiciaires, représenter la Société dans toute faillite et liquidation judiciaire.

Toutefois, les traités, marchés et achats supérieurs à deux mille francs ne pourront avoir lieu que du consentement des deux associés.

D'autre part, les emprunts, hypothèques, nantissements, baux, acquisitions, échanges d'immeubles, ne pourront être réalisés qu'avec le concours des deux associés.

Les associés ont apporté à la Société, savoir :

1° Monsieur TOSONI, l'invention même et la propriété de son brevet, ses études et démarches à l'occasion de ce brevet dont Monsieur TOSONI fait l'apport gratuit à la présente Société et une somme de quinze mille francs en espèces, qu'il a versée dans la caisse sociale, ci 15.000

2° Monsieur MESNARD une somme de quinze mille francs en espèces, qu'il a versée dans la caisse sociale, ci 15.000

Ensemble trente mille francs formant le capital social, ci 30.000

En cas de décès de l'un des associés avant l'expiration du terme fixé pour sa durée, la Société ne sera pas dissoute, elle continuera d'exister entre l'associé survivant, comme seul gérant, ayant la signature sociale, et les héritiers et représentants de l'associé prédécédé, lesquels deviendront commanditaires pour le montant des droits de leur auteur dans la Société, tels qu'ils résulteront du dernier inventaire social.

Un an avant l'expiration de la présente Société, les associés devront statuer sur la question de savoir si elle sera prorogée ; à défaut d'entente pour sa porrogation, comme en cas de dissolution anticipée, pour quelle que cause que ce soit, la liquidation commencera dès le jour de la dite dissolution et le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le réglement du passif.

Deux expéditions du dit acte de Société ont été déposées le dix-huit septembre mil neuf cent-vingt-cinq, l'une au greffe de la Justice de paix de Nevers et l'autre au greffe du tribunal de commerce de la même ville.

Pour extrait et mention :

Signé : NEEL, notaire. 29.144

Agents d'Affaires

A CEDER
dans préfecture du Centre
BONNE EPICERIE-FRUITERIE
Très bien placée rue très commerçante. Aff. 250 fr. par jour, loyer couvert par sous-location, comptant 25.000 fr. 4.497.

AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges.

A CEDER
ville du Centre
COIFFEUR-BUVETTE
Aff. 8.000 fr. en coiffure, bail 12 ans, très bien situé, près caserne, on traiterai avec 15.000 fr. comptant. 4.445

AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges.

A CEDER
canton du Centre
EAUX GAZEUSES, BIERES ET LIMONADE
Aff. 500 hectos bière, 35 à 40.000 fr. bout. limonade. Loyer 800 fr., maison très ancienne, beau matériel. 4.019.

AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges. 29.066

CAFE-HOTEL, ville du Centre, tenu par vieillard, les chambres meublées rapportent 12.000 fr.; bonne buvette, cédé avec 45.000 fr.

Voir LACOMBE, 21, rue Fontaine-au-Roi, Paris, ou à Guérigny (Nièvre), villa Castel-Neuf. 28.768

A vendre dans l'Aube, excellente affaire **CHAPELLERIE**, bail 9 ans, loyer 2.200 fr. Aff. 270.000. Prix 130.000 fr. dont 70.000 cpt.

S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbisey, Dijon. 29.107

Ventes

BANC DE SCIE circulaire à déballer avec palier et roulements à bille.
S'adresser à M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.002

COUPE RENAULT 11 CV. 1911, Prix intéressant, à enlever de suite.
S'ad. GARAGE DU CENTRE, à Saint-Saulge (Nièvre). 29.152

4 **JEUNES CHEVRES**, fournissant encore lait.
S'adresser à M. LIMAT, à Chaulgnes (Nièvre). 29.127

Personnel

ON DEMANDE

LAVEUR DE VOITURES, de suite.
Garage NANDROT et Cie, 4, rue de Paris, Nevers. 29.136

Bon ouvrier MECANICIEN, âgé d'au moins 25 ans.
Bureau du journal. 29.155

HOMME, de 25 à 40 ans, bonne tenue, bonne éducation, habitué aux affaires, pour voyager dans plusieurs départements ; visiter des agents, en créer, les former. Bonne situation. Sérieuses références exigées. Adresser demandes et références.
Bureau du journal. 29.018

MENAGE TUILIER pour diriger petite tuilerie de campagne.
S'adresser à M. le régisseur du Château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.003

SCIEURS DE LONG, pour faire des traverses, bon travail, près Paris.
S'adresser à M. RAPHAEL, à Maries-en-Bries (S.-et-M.). 29.055

GENS DE MAISON ON DEMANDE

CUISINIERE, pour cuisine très simple, et **FEMME DE CHAMBRE**, même débutante, tout près de Nevers.
Bureau du journal. 29.151

MENAGE gardien château, homme à toutes mains intérieur, femme seconde cuisinière. Sérieuses références exigées.
S'adresser à M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.001

JEUNE BONNE, pour café, urgent.
M. DARD, à Flez-Cuzy, par Tannay (Nièvre). 29.100

Divers

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 45 la bouteille.
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.656

On demande

Représentants actifs, visitant épicerie détail. Petit cautionnement exigé, pour dépôts de produits. « LE CUIVROR », 43, rue d'Annonay, St-Etienne. 29.141

La Cure d'Automne

Il est un fait reconnu, qu'à l'**AUTOMNE** comme au printemps, le **Sang**, dans le corps humain, suit la même marche que la **sève** chez la plante, aussi entendez-vous tous les jours dire autour de vous : « **J'ai le sang lourd.** » Il est donc de toute nécessité de régulariser la **Circulation du sang**, d'où dépendent la vie et la santé. Il faut faire une petite cure de six semaines environ avec la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

C'est surtout chez la Femme que cette nécessité devient une loi. En effet, la Femme est exposée à un grand nombre de maladies, depuis l'âge de la Formation jusqu'au **Retour d'Age**, et nulle ne doit ignorer que la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, préparée avec des plantes dont les poisons sont rigoureusement exclus, est toujours employée avec succès contre les **Maladies intérieures : Métrites, Fibromes, mauvaises suites de Couches, Tumeurs, Hémorragies, Pertes blanches ; elle régularise la circulation du Sang, les époques douloureuses**, en avance ou en retard, fait disparaître les **Vertiges**, les **Etourdissements**, les **Maladies** de l'estomac, de l'intestin et des **Nerfs**.

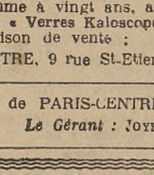

Son action bienfaisante contre les différents **Malaises** et **Accidents** du **RETOUR d'Age** est reconnue et prouvée par les nombreuses lettres élogieuses qui nous parviennent tous les jours.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** préparée à la Pharmacie Mag. **DUMONTIER**, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies, le flac.: 7 fr. 75

Bien exiger la véritable **JOUVENCE** de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag DUMONTIER en rouge.

PEUGEOT 5 CV.		PEUGEOT 10 CV.		PEUGEOT 11 CV.	
Cabriolet 2-3 places....	14.500	Torp. 4 pl. luxe.....	21.800	Torp. tourisme luxe....	25.900
3 places en trèfle	14.400	Torp. transformable ..	22.500	Torp. grand luxe.....	28.900
Normande	12.300	Conduite intérieure	30.000	Torp. confort 6 places.	32.800
Grand sport	15.900	Charrette normande ..	18.500	Conduite intérieure ...	34.000

Majoration pour pneumatiques 5 CV.: 465 fr.— 10 et 11 CV.: 630 fr.

Agence : BAUDOT Fils
CERCY-LA-TOUR -:- Téléphone 6

5 C.V. CITROEN 10 CV.
Les plus économiques - Meilleur marché
Démonstration
GRAND
Garage de la Nièvre
6, rue Félix-Faure, NEVERS